Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 8970549
Centre d'intérêt: 140

Québec (Province). Ministère de l'éducation.

Rapport annuel 1988-1989 / Ministère de l'éducation. -- Québec : Le Ministère, 1989.
74 p. ; 28 cm.

"25 ans d'essor en éducation : 1964-1989". Code: 8990-035 ; 55-1518.
Bibliogr.: p. 64-72.

ISBN 2-551-08459-8

Descripteur(s): Rapport annuel • Historique • Enseignement préscolaire • Primaire (Ordre d'enseignement) • Secondaire (Ordre d'enseignement)

Le rapport annuel 1988-1989 du ministère de l'Education comprend cinq parties et deux annexes. Le premier chapitre fournit des renseignements généraux sur l'organisation du ministère et son budget. Le second chapitre décrit les activités du ministère concernant les réseaux public et privé et l'éducation populaire. Le chapitre trois porte sur l'administration et les services. Le quatrième chapitre porte sur le mandat, la composition et les activités des organismes gouvernementaux reliés au ministère. La dernière partie présente les faits saillants de l'année, les principales statistiques de l'éducation et dresse la liste des publications du ministère. Les annexes font état de l'application de l'article 85.1 de la Charte de la langue française et de la Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics. En encart: faits saillants des 25 ans d'histoire du ministère.

Type de document: r

Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

# Ministère de l'Éducation

## Rapport annuel 1988-1989

25 ANS D'ESSOR EDUCATION

Québec

Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

# Ministère de l'Éducation

## Rapport annuel 1988-1989

25 ANS D'ESSOR EN ÉDUCATION

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé
par le ministère de l'Éducation

Cette édition a été produite par

Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Pour tout renseignement supplémentaire
sur les activités du ministère de
l'Éducation, s'adresser au :

Centre de renseignements
Direction des communications
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière
11e étage
Québec G1R 5A5
Tél. : (418) 643-7095

**Dépôt légal — Troisième trimestre 1989**
**Bibliothèque nationale du Québec**
**ISBN — 2-551-08459-8**
**ISSN — 0228-5785**

**© Gouvernement du Québec**

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi sur le ministère de l'Éducation, je suis heureux de vous transmettre le Rapport annuel du ministère de l'Éducation pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 1989.

Le rapport rend compte de l'ensemble des activités du Ministère et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Claude Ryan
Ministre de l'Éducation

Québec, juin 1989

Monsieur Claude Ryan
Ministre de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel du ministère de l'Éducation pour l'année 1988-1989.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le sous-ministre,
Thomas J. Boudreau

Québec, juin 1989

Monsieur Claude Ryan
Ministre de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel du ministère de l'Éducation pour l'année 1988-1989.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le sous-ministre,
Thomas J. Boudreau

Québec, juin 1989

## Table des matières


**Première partie**
**L'organisation** 9

1. La mission 9
2. Les lois et règlements 10
3. La structure 13
   — L'organigramme 38-39
4. Le personnel de direction 13
5. L'effectif 16
6. Le budget 17

**Deuxième partie**
**Les réseaux** 19

1. L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire public 19
2. L'enseignement privé 26
3. L'éducation populaire 28

**Troisième partie**
**L'administration et les services** 31

1. La Direction 31
2. Le Secteur de la planification et du développement pédagogique 35
3. Le Secteur des relations du travail 41
4. Le Secteur des réseaux 42
5. Le Secteur de l'administration 47

**Quatrième partie**
**Les organismes gouvernementaux** 51

1. Le Conseil supérieur de l'éducation 51
2. La Commission consultative de l'enseignement privé 52
3. La Commission d'appel sur la langue d'enseignement 53

**Cinquième partie**
**Faits saillants, statistiques et publications** 55

1. Faits saillants 55
2. Statistiques 58
3. Publications 64

**Annexes** 73

1. Application de l'article 85.1 de la Charte de la langue française 73
2. Application de la Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics 73

# Première partie
# L'organisation

## 1. La mission

« Tout enfant a le droit de bénéficier d'un système d'éducation qui favorise le plein épanouissement de sa personnalité.

Les parents ont le droit de choisir les institutions qui, selon leur conviction, assurent le mieux le respect des droits de leurs enfants.

Les personnes et les groupes ont le droit de créer des institutions d'enseignement autonomes et, les exigences du bien commun étant sauves, de bénéficier des moyens administratifs et financiers nécessaires à la poursuite de leurs fins.

Il importe d'instituer, suivant ces principes, un ministère de l'Éducation dont les pouvoirs soient en relation avec les attributions reconnues à un conseil supérieur de l'éducation, à ses comités catholique et protestant ainsi qu'à ses commissions. »

(Préambule de la Loi sur le ministère de l'Éducation, L.R.Q., c. M-15)

Dans les domaines de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, la Loi confie au ministre de l'Éducation « la responsabilité de promouvoir l'éducation, d'assurer le développement des institutions d'enseignement et de veiller à la qualité des services éducatifs dispensés par ces institutions ».

Le ministère de l'Éducation a comme mission et objectif de base de contribuer à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire afin de permettre aux jeunes et aux adultes

- d'acquérir une formation de base selon leur talent et leurs possibilités, de la développer tout au long de leur vie et de s'épanouir comme personnes autonomes et créatives;
- de s'engager dans la vie active en étant préparés au travail ou dans des études postsecondaires en disposant de toutes les chances de succès.

Cette mission s'accorde à l'action propre des réseaux des commissions scolaires et des établissements privés, telle qu'elle est définie dans la Loi sur l'instruction publique et dans la Loi sur l'enseignement privé.

Le ministre a des devoirs et assume des responsabilités dont l'exercice est essentiel à la définition et à la diffusion des services éducatifs auprès de l'ensemble de la population québécoise, dans le respect des valeurs qui reflètent ses aspirations, et essentiel à la cohérence de l'action de tous les partenaires du système scolaire.

Il appartient ainsi au ministre de définir les finalités et les objectifs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, et d'assurer les conditions générales permettant d'atteindre ces objectifs, en fournissant l'encadrement et le soutien nécessaires aux services éducatifs que les réseaux ont le mandat de dispenser.

Sur le plan *éducatif et pédagogique*, le ministre a la responsabilité de définir la nature des services éducatifs qui doivent être dispensés de même que le cadre général de leur organisation. Il soumet au gouvernement, pour adoption, le régime pédagogique qui porte sur l'admission des élèves, le calendrier scolaire, les cycles de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, les matières obligatoires et les matières à option, le temps imparti à chaque matière et le nombre d'unités par matière, les conditions du passage des élèves d'une classe ou d'un ordre d'enseignement à l'autre, l'évaluation des apprentissages et la sanction des études. Le ministre approuve les programmes d'études préparés et évalués sous son autorité. Il agrée les instruments didactiques qui peuvent être choisis pour l'enseignement des programmes d'études officiels. Il détermine la liste des matières pour lesquelles il impose des épreuves uniques et décerne les diplômes officiels.

En matière de gestion des *ressources humaines*, le ministre est appelé à établir des conditions de travail, le classement du personnel, la rémunération, les recours et les droits d'appel des membres du personnel non syndiqué des commissions scolaires. Il établit également les exigences requises pour la délivrance du permis d'enseigner, de même que les normes d'évaluation de la scolarité du personnel enseignant. Les commissions scolaires lui étant associées dans la partie patronale, il négocie avec les centrales syndicales, dans les matières qui relèvent de sa compétence, les conditions de travail des enseignants, du personnel professionnel et du personnel de soutien. Le Greffe des tribunaux d'arbitrage du secteur de l'éducation relève de son autorité.

En matière de gestion des *ressources matérielles*, le ministre autorise, dans le cadre du plan triennal d'investissements scolaires, les projets d'immobilisation des commissions scolaires, de même que les plans et devis de construction, d'agrandissement ou de transformation majeure.

En matière de gestion des *ressources financières*, le ministre établit annuellement les règles d'attribution des ressources financières affectées par l'Assemblée nationale à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire. Ces règles peuvent aussi porter sur la gestion financière, sur le système d'information financière et sur la vérification des états financiers des commissions scolaires.

Finalement, en matière *d'information*, le ministre adopte des mesures relatives à la collecte, au traitement, à la disponibilité et à la sécurité des données, de manière à fournir l'appui nécessaire aux processus de planification et d'évaluation.

## 2. Les lois et règlements

Le tableau 1 présente la liste des lois adoptées du 1er avril 1988 au 31 mars 1989 et le tableau 2, la liste des lois placées sous la responsabilité du ministre de l'Éducation. Le tableau 3 dresse la liste des règlements adoptés du 1er avril 1988 au 31 mars 1989 et le tableau 4, celle des règlements en vigueur le 31 mars 1989.

Tableau 1

**Liste des lois adoptées du 1er avril 1988 au 31 mars 1989**

| | |
|---|---|
| Projet de loi 10, sanctionné le 17 juin 1988<br>Lois du Québec, 1988, chapitre 21 | Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et d'autres dispositions législatives en vue d'instituer la Cour du Québec (a. 99 et 100) |
| Projet de loi 16, sanctionné le 17 juin 1988<br>Lois du Québec, 1988, chapitre 25 | Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le transport par autobus (a. 64) |
| Projet de loi 42, sanctionné le 10 novembre 1988<br>Lois du Québec, 1988, chapitre 42 | Loi sur le ministère des Affaires internationales (a. 87, annexe 1) |
| Projet de loi 58, sanctionné le 23 décembre 1988<br>Lois du Québec, 1988, chapitre 59 | Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Éducation |
| Projet de loi 107, sanctionné le 23 décembre 1988<br>Lois du Québec, 1988, chapitre 84 | Loi sur l'instruction publique |

Tableau 2

**Liste des lois placées sous la responsabilité du ministre de l'Éducation**

| | |
|---|---|
| Statuts refondus de 1964, c. 245 | Loi du mérite scolaire |
| Lois refondues du Québec, c. C-11 | Charte de la langue française (articles 72 à 88) |
| Lois refondues du Québec, c. C-60 | Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation |
| Lois refondues du Québec, c. E-1 | Loi sur l'École de laiterie et les écoles moyennes d'agriculture |
| Lois refondues du Québec, c. E-9 | Loi sur l'enseignement privé |
| Lois refondues du Québec, c. I-14 | Loi sur l'instruction publique |
| Lois refondues du Québec, c. M-15 | Loi sur le ministère de l'Éducation |
| Lois refondues du Québec, c. S-36 | Loi sur les subventions aux commissions scolaires |
| Lois du Québec, 1986, c. 29 | Loi abrogeant la Loi concernant la Commission scolaire du Nouveau-Québec |
| Lois du Québec, 1986, c. 43 | Loi sur le transfert de certains employés du ministère de l'Éducation à la Société de radio-télévision du Québec |
| Lois du Québec, 1986, c. 46 | Loi sur l'admissibilité à l'enseignement en anglais de certains enfants |
| Lois du Québec, 1988, c. 21 | Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et d'autres dispositions législatives en vue d'instituer la Cour du Québec (a. 99 et 100) |
| Lois du Québec, 1988, c. 25 | Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le transport par autobus (a. 64) |

Tableau 2

**Liste des lois placées sous la responsabilité du ministre de l'Éducation** (suite)

| | |
|---|---|
| Lois du Québec, 1988, c. 42 | Loi sur le ministère des Affaires internationales (a. 87, annexe 1) |
| Lois du Québec, 1988, c. 59 | Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Éducation |
| Lois du Québec, 1988, c. 84 | Loi sur l'instruction publique |

Tableau 3

**Liste des règlements adoptés du 1er avril 1988 au 31 mars 1989**

| Décrets | Dates d'adoption | Règlements |
|---|---|---|
| 864-88 | 8 juin 1988 | Règlement relatif à certaines délégations de pouvoirs |
| 1458-88 | 28 septembre 1988 | Règlement modifiant le Règlement sur les conditions d'emploi des administrateurs des commissions scolaires pour catholiques |
| 1459-88 | 28 septembre 1988 | Règlement modifiant le Règlement sur les conditions d'emploi des directeurs généraux et des directeurs généraux adjoints des commissions scolaires pour catholiques |
| 1460-88 | 28 septembre 1988 | Règlement modifiant le Règlement sur les conditions d'emploi des directeurs d'école et des directeurs adjoints d'école des commissions scolaires pour catholiques |
| 1857-88 | 14 décembre 1988 | Règlement modifiant le Règlement sur les conditions d'emploi des administrateurs des commissions scolaires pour catholiques |
| 1858-88 | 14 décembre 1988 | Règlement modifiant le Règlement sur les conditions d'emploi des directeurs généraux et des directeurs généraux adjoints des commissions scolaires pour catholiques |
| 1859-88 | 14 décembre 1988 | Règlement modifiant le Règlement sur les conditions d'emploi des directeurs d'école et des directeurs adjoints d'école des commissions scolaires pour catholiques |
| 166-89 | 15 février 1989 | Règlement sur les normes et modalités de transfert et d'intégration au 1er juillet 1989 du personnel hors cadre, de cadre, de gérance et de direction des écoles des commissions scolaires pour catholiques |
| 167-89 | 15 février 1989 | Décret concernant la rémunération et les autres bénéfices et avantages pouvant être accordés aux commissaires ou syndics d'écoles |

Tableau 4

**Liste des règlements en vigueur le 31 mars 1989**

Règlement sur la demande de recevoir l'enseignement en anglais
R.R.Q., 1981, c. (C-11, r. 4.1)*;
Décret 2820-84, 19 décembre 1984

Règlement sur l'exemption du chapitre VIII du titre I de la Charte de la langue française pour les enfants présentant des difficultés graves d'apprentissage
R.R.Q., 1981, c. C-11, r. 5

Règlement du Conseil supérieur de l'éducation sur la constitution d'un comité de direction
R.R.Q., 1981, c. (C-60, r. 3.1);
Décret 1650-82, 7 juillet 1982

Règlement du comité protestant du Conseil supérieur de l'éducation sur les institutions d'enseignement reconnues comme protestantes
R.R.Q., 1981, c. (C-60, r. 3.01);
Décret 1860-87, 9 décembre 1987

Règlement sur les critères d'évaluation de la scolarité comme facteur servant à déterminer la qualification du personnel enseignant
R.R.Q., 1981, c. C-60, r. 4

Règlement sur l'horaire des élèves
R.R.Q., 1981, c. C-60, r. 6

Règlement sur les permis et le brevet d'enseignement
R.R.Q., 1981, c. C-60, r. 7

Règlement sur la qualification des enseignants chargés de l'enseignement religieux catholique dans les écoles primaires et les écoles secondaires publiques ou privées autres que les écoles reconnues comme catholiques
R.R.Q., 1981, c. (C-60, r. 7.1);
Décret 1859-87, 9 décembre 1987

Règlement sur la reconnaissance comme catholiques et le caractère confessionnel des écoles primaires et des écoles secondaires du système scolaire public
R.R.Q., 1981, c. (C-60, r. 7.2);
Décret 1857-87, 9 décembre 1987

Règlement sur la reconnaissance comme catholiques et le caractère confessionnel des institutions d'enseignement privé du primaire et du secondaire
R.R.Q., 1981, c. (C-60, r. 7.3);
Décret 1858-87, 9 décembre 1987

Tableau 4

**Liste des règlements en vigueur le 31 mars 1989** (suite)

Règlement de régie interne du comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation
R.R.Q., 1981, c. C-60, r. 8

Règlement sur la langue d'enseignement des personnes séjournant de façon temporaire au Québec
R.R.Q., 1981, c. (C-11, r. 6.2);
Décret 2820-84, 19 décembre 1984

Règlement sur le cadre général d'organisation de l'enseignement de la classe maternelle, du niveau primaire et du niveau secondaire
R.R.Q., 1981, c. C-60, r. 1

Règlement de régie interne du comité protestant du Conseil supérieur de l'éducation
R.R.Q., 1981, (C-60, r. 9.1);
Décret 573-86, 30 avril 1986

Règlement de régie interne du Conseil supérieur de l'éducation
R.R.Q., 1981, c. C-60, r. 10

Règlement sur le régime pédagogique du primaire et l'éducation préscolaire
R.R.Q., 1981, c. C-60, r. 11

Règlement sur le régime pédagogique du secondaire
R.R.Q., 1981, c. C-60, r. 12

Règlement sur l'admission, l'inscription des élèves et la fréquentation scolaire
R.R.Q., 1981, c. I-14, r.1

Règlement sur le calendrier scolaire des élèves de la classe maternelle et des niveaux primaire et secondaire
R.R.Q., 1981, c. I-14, r. 2

Règlement relatif à certaines délégations de pouvoirs
R.R.Q., 1981, c. (I-14, r. 2.3);
Décret 864-88, 8 juin 1988

Règlement sur les comités d'école et les comités de parents
R.R.Q., 1981, c. I-14, r. 3

Règlement sur les comités régionaux et le comité central de parents de toute commission scolaire de l'Île de Montréal qui établit des régions administratives ou des districts
R.R.Q., 1981, c. I-14, r. 4

Règlement sur les conditions d'emploi des administrateurs des commissions scolaires pour catholiques
R.R.Q., 1981, c. (I-14, r. 4.1);
Décret 1325-84, 6 juin 1984

Règlement sur les conditions d'emploi des directeurs d'école et des directeurs adjoints d'école des commissions scolaires pour catholiques
R.R.Q., 1981, c. (I-14, r. 5.2);
Décret 1327-84, 6 juin 1984

Règlement sur les conditions d'emploi des directeurs généraux et des directeurs généraux adjoints des commissions scolaires pour catholiques
R.R.Q., 1981, c. (I-14, r. 5.3);
Décret 1326-84, 6 juin 1984

Règlement sur une délégation de pouvoir en vertu de l'article 12 de la Loi sur l'instruction publique
R.R.Q., 1981, c. I-14, r. 7

Règlement sur les ententes prévues par l'article 450 de la Loi sur l'instruction publique
R.R.Q., 1981, c. I-14, r. 8

Règlement définissant ce qui constitue une fonction pédagogique ou éducative aux fins de la Loi sur l'instruction publique
R.R.Q., 1981, c. I-14, r. 9

Règlement sur les normes et modalités de transfert et d'intégration au 1er juillet 1987 du personnel hors cadre, de cadre, de gérance et de direction des écoles des commissions scolaires pour catholiques
R.R.Q., 1981, c. (I-14, r. 9.2);
Décret 105-87, 28 janvier 1987

Règlement sur les normes et modalités de transfert et d'intégration au 1er juillet 1988 du personnel hors cadre, de cadre, de gérance et de direction des écoles des commissions scolaires pour catholiques
R.R.Q., 1981, c. (I-14, r. 9.3);
Décret 1821-87, 2 décembre 1987

Règlement sur la permission accordée par le ministre de l'Éducation d'engager certains enseignants
R.R.Q., 1981, c. I-14, r. 10

Règlement modifiant le Règlement sur les conditions d'emploi des directeurs généraux et des directeurs généraux adjoints des commissions scolaires pour catholiques
Décret 951-87, 17 juin 1987

Règlement modifiant le Règlement sur les conditions d'emploi des directeurs d'école et des directeurs adjoints d'école des commissions scolaires pour catholiques
Décret 952-87, 17 juin 1987

Règlement modifiant le Règlement de régie interne du comité protestant du Conseil supérieur de l'éducation
Décret 1616-87, 21 octobre 1987

Règlement modifiant le Règlement sur la reconnaissance comme catholiques et le caractère confessionnel des écoles primaires et des écoles secondaires du système scolaire public
Décret 112-88, 27 janvier 1988

Règlement modifiant le Règlement sur la reconnaissance comme catholiques et le caractère confessionnel des institutions d'enseignement privé du primaire et du secondaire
Décret 113-88, 27 janvier 1988

Règlement modifiant le Règlement du comité protestant du Conseil supérieur de l'éducation sur les institutions d'enseignement reconnues comme protestantes
Décret 114-88, 27 janvier 1988

Règlement modifiant le Règlement sur le régime pédagogique du secondaire
Décret 115-88, 27 janvier 1988

Tableau 4

**Liste des règlements en vigueur le 31 mars 1989** (suite)

Règlement modifiant le Règlement sur les conditions d'emploi des administrateurs des commissions scolaires pour catholiques
Décret 1458-88, 28 septembre 1988

Règlement sur la procédure d'élection des commissaires à la Commission scolaire Crie
R.R.Q., 1981, c. (I-14, c. 11.1);

Décret sur la rémunération du personnel préposé aux tâches relatives aux examens, guides et autres instruments d'évaluation du ministre de l'Éducation et sur le remboursement de certains de leurs frais
R.R.Q., 1981, c. I-14, r. 12

Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé
R.R.Q., 1981, c. E-9, r. 1

Règlement sur les subventions pour le financement des commissions scolaires, des commissions scolaires régionales et du Conseil scolaire de l'île de Montréal
R.R.Q., 1981, c. S-36, r. 1

Décret concernant certaines délégations de pouvoirs en vertu de l'article 12 de la Loi sur l'instruction publique
Décret 2175-85, 23 octobre 1985

Règlement modifiant le Règlement de régie interne du Conseil supérieur de l'éducation et le Règlement modifiant le Règlement de régie interne du comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation
Décret 796-87, 27 mars 1987

Règlement modifiant le Règlement sur les normes et modalités de transfert et d'intégration au 1er juillet 1987 du personnel hors cadre, de cadre, de gérance et de direction des écoles des commissions scolaires pour catholiques
Décret 898-87, 10 juin 1987

Règlement modifiant le Règlement sur les conditions d'emploi des administrateurs des commissions scolaires pour catholiques
Décret 950-87, 17 juin 1987

Règlement modifiant le Règlement sur les conditions d'emploi des directeurs généraux et des directeurs généraux adjoints des commissions scolaires pour catholiques
Décret 1459-88, 28 septembre 1988

Règlement modifiant le Règlement sur les conditions d'emploi des directeurs d'école et des directeurs adjoints d'écoles des commissions scolaires pour catholiques
Décret 1460-88, 28 septembre 1988

Règlement modifiant le Règlement sur les conditions d'emploi des administrateurs des commissions scolaires pour catholiques
Décret 1857-88, 14 décembre 1988

Règlement modifiant le Règlement sur les conditions d'emploi des directeurs généraux et des directeurs généraux adjoints des commissions scolaires pour catholiques
Décret 1858-88, 14 décembre 1988

Règlement modifiant le Règlement sur les conditions d'emploi des directeurs d'école et des directeurs adjoints d'école des commissions scolaires pour catholiques
Décret 1859-88, 14 décembre 1988

Règlement sur les normes et modalités de transfert et d'intégration au 1er juillet 1989 du personnel hors cadre, de cadre, de gérance et de direction des écoles des commissions scolaires pour catholiques
Décret 166-89, 15 février 1989

Décret concernant la rémunération et les autres bénéfices et avantages pouvant être accordés aux commissaires ou syndics d'écoles
Décret 167-89, 15 février 1989

* Les parenthèses indiquent une référence administrative identifiant un règlement postérieur à la refonte des règlements du Québec de 1981. Cette référence n'a pas de valeur officielle.

## 3. La structure

Le Ministère a, au cours des dernières années, recentré son action autour de l'essentiel de ses mandats, soit la planification, l'orientation, l'évaluation et le financement de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire.

En décembre 1988, la Direction des cours par correspondance est devenue la Direction de la formation à distance. Cette nouvelle appellation illustre mieux l'ensemble des moyens utilisés par cette unité administrative pour remplir sa mission auprès des personnes auxquelles elle s'adresse, puisqu'en plus des cours par correspondance, elle fait appel à d'autres moyens tels que la télévision, les vidéocassettes et audiocassettes, le téléphone, les ordinateurs et, bientôt, la télématique.

L'organigramme du Ministère en vigueur le 31 mars 1989 figure au tableau 5 (p. 38-39). Le mandat des secteurs et des unités administratives est décrit plus loin, dans la troisième partie du rapport.

## 4. Le personnel de direction

La liste qui suit a été établie le 31 mars 1989.

***Cabinet du ministre***

Ministre : Claude Ryan

Directeur de cabinet : James Maranda

***Bureau du sous-ministre***

Sous-ministre : Thomas J. Boudreau

Sous-ministre associé pour la foi catholique : Michel Stein

Sous-ministre associée pour la foi protestante : Ann Schlutz

Sous-ministres adjoints :
Jean-Claude Cadieux
Jean-Guy Gagnon
Michel Paquet
Jean-Claude Rondeau

Secrétaire général : Jacques Lamarche

Secrétaire administrative : Raymonde Mercier

**Unités rattachées au sous-ministre**

— Direction des relations extérieures

Directeur : Roger Haeberlé

— Direction de la vérification interne

Directeur : Jean-Marie Verreault

— Coordination des activités en milieux amérindien et inuit

Coordonnateur : Jean-Paul Olivier

— Direction de la comptabilité

Directeur : Roger Morin

— Service juridique

Directeur : Marcel Blanchet

**Unités rattachées aux sous-ministres associés**

— Direction de l'enseignement catholique

Directrice : Micheline Lavallée

— Direction de l'enseignement protestant

Directeur : John H. Ross Davidson

***Secteur de la planification et du développement pédagogique***

— Sous-ministre adjoint : Jean-Claude Cadieux

Adjoint : Michel Taquet

— Secrétaire administratif : Philippe Chabot

— Conseillère au développement pédagogique en langue anglaise : Marjorie D. Gawley

— COORDINATION À LA CONDITION FÉMININE

Coordonnatrice : Lisette Bédard

— DIRECTION GÉNÉRALE DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT

Directeur général : Jacques Babin

Direction des études économiques et démographiques

Directeur : Robert Maheu

Direction de la recherche

Directrice : Diane Gagnon

Direction des études sur l'emploi et les carrières

Directeur : Jean L'Hérault

Direction des formations extrascolaires

Directrice : Catherine Anne Devlin, par intérim

— DIRECTION GÉNÉRALE DES PROGRAMMES

Directeur général : Maurice Morand

Direction de la formation générale

Directeur : Guy Dion

Direction de la formation professionnelle

Directeur : Jacques Henry

Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires

Directeur : Jean-Yves Roberge

Direction de la formation du personnel scolaire

Directeur : Andréa Bouchard

— DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉVALUATION ET DES RESSOURCES DIDACTIQUES

Directeur général : Paul Vachon

Direction de la sanction des études

Directeur : Alain Mercier

Direction du développement de l'évaluation

Directeur : Michel Doré

Direction des ressources didactiques

Directeur : Michel De Celles

***Secteur des relations du travail (Réseaux)***

— Sous-ministre adjoint : Jean-Guy Gagnon

Adjoint : Gilles Pouliot

— Secrétaire administratif : Michel Bouchard

— GREFFE DES TRIBUNAUX D'ARBITRAGE

Directrice : Christiane Roy, par intérim

— DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES (RÉSEAUX)

Directeur général : Michel Bergeron

Service de la rémunération et des conditions de travail

Chef : Denis Champagne

Direction des relations professionnelles

Directeur : Pierre Fortier

Direction de la politique administrative et salariale des cadres

Directeur : Bertrand Vallée

Direction des permis et des brevets d'enseignement

Directeur : André Raymond

Direction de la classification

Directeur : Vacant

***Secteur des réseaux***

— Sous-ministre adjoint : Jean-Claude Rondeau

Adjoint : Gaston Dernier

— DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS AUX ANGLOPHONES

Directeur : Keith Fitzpatrick

— SECRÉTARIAT À L'ÉDUCATION DES ADULTES

Secrétaire : Robert Dépatie

— DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES ADMINISTRATIFS AUX RÉSEAUX

Directeur général : Henri Tardif

Direction des affaires financières

Directeur : Pierre Cloutier

Direction des équipements scolaires

Directeur : Raymond Mongrain

Direction de la gestion scolaire et des systèmes

Directeur : Michel Mailhot

— DIRECTION DE LA COORDINATION DES RÉSEAUX

Directrice : Alberte B. Décarie

Service de la gestion des opérations

Chef : Raymond-Marie Lefrançois

Services aux communautés culturelles

Responsable : Georges Latif

Services éducatifs

Chef : Claude Marin

— DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

Directeur général : Valmont Richard

Direction des programmes de formation

Directeur : Jacques Blouin

Direction de la gestion

Directeur : Jacques Couture

— DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Directrice générale : Pauline Champoux-Lesage

Direction de la reconnaissance des établissements

Directeur : Yvon Charbonneau

Direction des ressources financières

Responsable : Yves Drouin

— DIRECTIONS RÉGIONALES

- Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine

  Directrice régionale : Annette Thibault-Bélanger

  Directeur régional adjoint : Gaétan Loof

- Saguenay — Lac-Saint-Jean

  Directeur régional : Roch Laroche

  Directeur régional adjoint aux services éducatifs : Georges Fortin

  Directeur régional adjoint aux services administratifs : Jacques Tremblay

- Québec — Chaudière — Appalaches

  Directeur régional : Jeannot Bordeleau

  Directeur régional adjoint aux services éducatifs : Guy Lassonde

  Directeur régional adjoint aux services administratifs : Claude Nadeau

- Mauricie—Bois-Francs

  Directrice régionale : Nicole Rheault

  Directeur régional adjoint : Jean-Paul Bournival

- Estrie

  Directeur régional : Marcel Veillette

  Directeur régional adjoint : Claude Larose

- Laval-Laurentides-Lanaudière

  Directeur régional : Pierre-Paul Allaire

  Directeur régional adjoint aux services éducatifs : Michel Monfet

  Directeur régional adjoint aux services administratifs : vacant

- Montérégie

  Directrice régionale : France Goulet

  Directeur régional adjoint aux services éducatifs : Claude Fortier

Directeur régional adjoint aux services administratifs : André Pinard

- Montréal

Directeur régional : Claude Sabourin

Directrice régionale adjointe aux services éducatifs : Janyne-Marie Rahming

Directrice régionale adjointe aux services administratifs : Denise Pelletier

- Outaouais

Directeur régional : Denis Dugal

Directeur régional adjoint : Jacques Desrosiers

- Abitibi-Témiscamingue

Directeur régional : Denis Goudreault

Directeur régional adjoint aux services éducatifs : Oliva Carrier

Directeur régional adjoint aux services administratifs : Fernand Laplante

- Côte-Nord

Directeur régional : Roger Boudreau

Directeur régional adjoint : Roger Francœur

***Secteur de l'administration***

— Sous-ministre adjoint : Michel Paquet

Adjoint : Vacant

— Secrétaire administratif : Yves Leclerc

— DIRECTION GÉNÉRALE DU FINANCEMENT

Directeur général : Réjean Morel

Coordination de projets

Coordonnateur : William Lee

Direction de la programmation budgétaire

Directeur : Denis Chevarie

Direction des politiques budgétaires au réseau

Directeur : Jacques Fournier

— DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Directeur général : Michel Bédard

Direction de la planification et de l'ingénierie

Directeur : Gaston Mongeau

Direction des systèmes d'information

Directeur : Guy Morneau

Direction de l'aide aux usagers

Directeur : Bernard Thibault

Direction du traitement de l'information

Directeur : Constant Gravel

— DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Directrice : Carole Pelletier

Service du développement de programmes de gestion

Chef : Vacant

Service d'assistance-conseil

Chef : Carole Pelletier

— DIRECTION DES RESSOURCES MATÉRIELLES

Directeur : Marcel Therrien

Service des locaux et des télécommunications

Responsable : Richard Marceau

Service de l'approvisionnement et des opérations

Responsable : Jacques Lacroix

— DIRECTION DES COMMUNICATIONS

Directrice : Suzanne Beaulieu

Service de l'information et des relations publiques

Chef : Daniel Legault

Service de l'accès à l'information et Services linguistiques

Responsable : Huguette Doré

Service de l'édition et des publications

Responsable : Jacques Gauthier

— DIRECTION DE LA FORMATION À DISTANCE

Directeur : Ovila Gaudreault

Service de l'édition

Responsable : Arlene Lynch

Services pédagogiques de la formation générale

Responsable : Marie Bolduc

Services pédagogiques de la formation professionnelle

Responsable : Gaston Martel

Service à la clientèle étudiante

Chef : Luc Landreville

## 5. L'effectif

L'effectif permanent du Ministère compte 1 211 postes en 1988-1989. Le tableau 6 donne un aperçu de cet effectif selon les secteurs.

Tableau 6

**Effectif du Ministère par secteur**

| | 1988-1989 |
|---|---|
| Direction du Ministère | 61 |
| Planification et développement pédagogique | ... |
| Relations du travail | 80 |
| Administration des réseaux | 463 |
| Administration | 379 |
| **Total** | **1 211** |

## 6. Le budget

Le budget consacré à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire s'établit, en 1988-1989, à 5 297,8 millions de dollars ; 98,1 p. 100 de cette somme est affectée au paiement de subventions à des organismes.

Les crédits affectés à l'administration du Ministère et aux services s'établissent à 98,1 millions de dollars.

Les crédits affectés à l'enseignement atteignent 5 199,7 millions de dollars : 4 926,4 millions vont à l'enseignement primaire et secondaire public, 260,9 millions à l'enseignement privé et 12,4 millions à l'éducation populaire.

Le tableau 7 présente l'ensemble des crédits du ministère de l'Éducation pour l'année 1988-1989.

Tableau 7

**Crédits de 1988-1989**
**(en millions de dollars)**

| | $ | % |
|---|---|---|
| **Administration et services** | | |
| Administration | 96,0 | 1,9 |
| Conseil supérieur de l'éducation | 2,1 | |
| **Total :** | **98,1** | **1,9** |
| **Enseignement** | | |
| Enseignement primaire et secondaire public | 4 926,4 | 93 |
| Enseignement privé | 260,9 | 4,9 |
| Éducation populaire | 12,4 | 0,2 |
| **Total :** | **5 199,7** | **98,1** |
| **Total général :** | **5 297,8** | **100,0** |

# Deuxième partie
# Les réseaux

## 1. L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire public

### *Le réseau des commissions scolaires*

Le réseau scolaire public compte 207 commissions scolaires au 31 mars 1989 :

175 commissions scolaires catholiques ou pour catholiques ;
29 commissions scolaires protestantes ou pour protestants ;
3 commissions scolaires multiconfessionnelles.

De ce nombre,

69 dispensent l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire,
20 dispensent l'enseignement secondaire,
118 dispensent l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire.

Dans l'ensemble des commissions scolaires, 2 561 écoles accueillent, dans 3 214 bâtiments, 1 036 000 élèves.

De plus, quelque 178 000 élèves adultes, dont les activités sont financées par le ministère de l'Éducation, fréquentent 350 centres de formation répartis dans 82 commissions scolaires. Des activités d'éducation populaire touchent environ 150 000 personnes.

### *Les effectifs et le budget*

Les tableaux 8, 9 et 10 présentent l'effectif des élèves, l'effectif du personnel et les crédits alloués au programme de l'enseignement primaire et secondaire public.

Tableau 8

**Effectif scolaire**

| | 1988-1989 |
|---|---|
| Éducation préscolaire* | 90 641 |
| Enseignement primaire | 563 034 |
| Enseignement secondaire | 382 508 |
| **Total** | **1 036 183** |

* Y compris les enfants de 4 ans inscrits à la maternelle.

Tableau 9

**Effectif du personnel**

| | 1988-1989 |
|---|---|
| Personnel d'encadrement | 5 798 |
| Personnel enseignant | 60 106 |
| Personnel professionnel | 3 585 |
| Personnel de soutien | 17 316 |
| **Ensemble du personnel** | **86 805** |

Tableau 10

**Crédits alloués au programme de l'enseignement primaire et secondaire public (en milliers de dollars)**

| | 1988-1989 |
|---|---|
| Fonctionnement | 4 211 524,3 |
| Investissements | 17 000,0 |
| Service de la dette | 492 531,2 |
| Éducation des adultes | 205 302,6 |
| **Total** | **4 926 358,1** |

### *Les activités générales*

#### • La loi scolaire

L'Assemblée nationale a adopté, en décembre, la *Loi sur l'instruction publique* (projet de loi 107). Elle entre en vigueur le 1er juillet 1989, à l'exception de certains articles qui prendront effet aux dates ultérieures fixées par le gouvernement.

La nouvelle Loi sur l'instruction publique constitue une refonte complète de l'actuelle Loi afin de lui donner une structure nouvelle et plus cohérente, de la moderniser et de la rationaliser. Elle restructure les commissions scolaires selon une division fondée sur la langue plutôt que sur la religion et adapte le cadre législatif et administratif de l'enseignement primaire et secondaire aux consensus sociaux. Elle clarifie les compétences respectives du gouvernement, du ministre de l'Éducation et des commissions scolaires et

définit un nouveau régime juridique applicable à certaines personnes : les élèves handicapés, les adultes, etc.

La nouvelle Loi fait l'objet d'un plan de mise en œuvre, qui comprend deux chantiers principaux : l'information et l'adaptation de la réglementation afférente à la Loi.

Le Ministère a prévu une série d'activités d'information qui s'adressent aux associations d'éducation nationales et régionales, aux commissions scolaires et à leurs personnels ainsi qu'aux parents.

Le Ministère a préparé de nouveaux règlements qui doivent entrer en vigueur le 1er juillet 1989. Ces règlements portent sur les ressources matérielles et sur la consultation des parents en vue de la reconnaissance ou du retrait de la reconnaissance du caractère confessionnel de l'école.

— L'Assemblée nationale a aussi adopté en décembre la *Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Éducation (projet de loi 58)*.

Cette loi institue le Fonds de la formation à distance. Ainsi le ministre aura le pouvoir de fournir, dans les domaines de sa compétence et après considération, à toute personne ou organisme, des services liés à la formation à distance et, à la demande d'un autre ministre, dans les domaines de compétence de ce dernier et après considération, les mêmes services à toute personne ou organisme.

### • Le français à l'école, plan d'action

Le ministre a lancé, en avril 1988, le plan d'action sur le français à l'école. Le plan présente les caractéristiques suivantes :

- L'accent est mis sur l'action à la base, dans chaque établissement, public et privé, et dans chaque commission scolaire.
- Le français écrit est principalement visé.
- Les programmes d'études de français sont maintenus, mais des ajustements d'importance seront apportés en ce qui touche l'étude de la structure et des règles fondamentales de la langue.
- Les élèves auront davantage accès à des instruments didactiques et à du matériel de soutien, tels que grammaire, dictionnaire, manuel de base, livres de lecture.
- Les commissions scolaires sont appelées à jouer un rôle clé dans la mise en œuvre du plan.
- La réalisation du plan d'action s'étalera sur plusieurs années.

Le plan d'action comprend trois parties : l'action de l'école, l'action des commissions scolaires et l'action du ministère de l'Éducation.

### • L'intégration des commissions scolaires

À la lumière des expériences vécues en 1985-1986, le Ministère a révisé en 1986-1987 le processus administratif relié aux projets d'intégration.

En vue d'obtenir l'accord de principe du ministre, les commissions scolaires désireuses de procéder à l'intégration des ordres d'enseignement doivent démontrer la viabilité pédagogique et financière de chacune des commissions scolaires intégrées. Ce n'est qu'après en avoir reçu l'autorisation que les commissions scolaires en cause peuvent s'engager dans le processus formel d'intégration qui consiste à faire tous les gestes officiels requis (résolutions, avis publics, ententes avec les syndicats, etc.) et à signer un protocole d'entente qui soit à la satisfaction de toutes les parties.

Les commissions scolaires doivent, dans la préparation de leur protocole, respecter les critères régissant le processus d'intégration, à savoir :

- le respect de la Loi sur l'instruction publique ;
- le maintien du niveau de qualité des services éducatifs ;
- le respect du cadre budgétaire ;
- l'existence d'un seul protocole d'entente ;
- le maintien de certains services sur une base régionale.

En 1988-1989, 3 projets d'intégration ont été menés à terme pour le 1er juillet 1988. Ceux-ci ont entraîné la cessation d'existence de 3 commissions scolaires régionales, soit :

- Louis-Hémon : les cinq commissions scolaires locales se sont retirées de la régionale ;
- Lapointe : outre qu'elles se sont retirées de la régionale, les trois commissions scolaires locales ont procédé à une fusion ;
- Meilleur : deux commissions scolaires locales se sont retirées de la régionale et ont procédé à une fusion pour former une nouvelle commission scolaire intégrée alors que la troisième commission scolaire s'est retirée de la régionale.

De plus, deux projets d'intégration sont en voie de réalisation pour le 1er juillet 1989. Ces projets, s'ils se réalisent, se traduiront par la cessation d'existence de deux autres commissions scolaires régionales, soit :

- Pascal-Taché : les commissions scolaires Montmagny et Trois-Saumons envisagent une fusion alors que les commissions scolaires La Pocatière et L'Islet-Sud se retirent seules de la régionale.

— Vieilles-Forges : les commissions scolaires Cap-de-la-Madeleine et Des Chenaux envisagent une fusion alors que les commissions scolaires Trois-Rivières, Chavigny et Grandpré se retirent toutes de la régionale.

Enfin, conformément à l'article 716 de la Loi sur l'instruction publique (L.Q., 1988, chapitre 84), la commission scolaire dissidente de Greenfield Park deviendra une commission scolaire intégrée à compter du 1er juillet 1989 sans que le processus administratif relié à un projet d'intégration lui soit imposé.

### • Le régime pédagogique

Tel que prévu, les filières de formation conduisant au certificat d'études professionnelles et à une attestation de spécialisation professionnelle ont été implantées.

Au cours de l'année 1988-1989, le réseau scolaire a été consulté sur un projet de révision des régimes pédagogiques de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire rendu nécessaire par l'application prochaine de la nouvelle Loi sur l'instruction publique.

### • Dérogations à l'âge d'admission

Le Ministère a reçu 3 045 demandes de dérogation à l'âge d'admission en maternelle et en première année ainsi qu'à l'admission au secondaire. De ce nombre, 2 366 ont donné lieu à une recommandation favorable et 679 à une recommandation défavorable.

Des réponses favorables ont été rendues dans le cas de 1 415 élèves en maternelle et de 659 dossiers d'élèves de première année.

De plus, 292 élèves ont obtenu l'autorisation de poursuivre leurs études au primaire pour une huitième année.

### • Les nouveaux règlements des comités confessionnels

Un projet de révision des règlements du Comité catholique et du Comité protestant avait été soumis à la discussion au moment d'audiences publiques de la Commission parlementaire de l'éducation à l'automne 1987.

Les nouveaux règlements, approuvés par le gouvernement en décembre 1987, sont entrés en vigueur le 1er juillet 1988. Ils tiennent compte des consensus qui se sont dégagés à la suite de la présentation des mémoires des organismes à la Commission parlementaire. Ces règlements permettent aux écoles qui veulent être reconnues comme catholiques ou protestantes de mieux prendre en compte les choix des parents et les attentes des milieux dans un contexte de pluralité de valeurs et de croyances.

### • Les programmes d'études

#### *— Les programmes de formation générale en langue française*

Les nouveaux programmes d'études en langue française sont implantés dans presque toutes les disciplines.

**Au primaire**

En septembre 1988, tous les nouveaux programmes s'appliquaient de façon obligatoire dans les disciplines suivantes : français, langue maternelle ; mathématique ; enseignement moral et religieux catholique ou protestant ; éducation physique ; anglais, langue seconde (2e cycle) ; sciences de la nature ; arts ; français, classe d'accueil et de francisation ; formation personnelle et sociale.

**Au secondaire**

En septembre 1988, les nouveaux programmes s'appliquaient de façon obligatoire dans les matières suivantes : français, langue maternelle ; mathématique ; anglais, langue seconde ; enseignement moral et religieux catholique ou protestant ; géographie générale ; géographie du Québec et du Canada ; histoire générale ; histoire du Québec et du Canada ; initiation à la technologie ; biologie humaine ; éducation au choix de carrière ; formation personnelle et sociale ; économie familiale ; éducation physique ; art dramatique, arts plastiques, musique et danse ; écologie ; sciences physiques (2e secondaire).

Les programmes suivants ont fait, avec la collaboration des commissions scolaires, l'objet d'une évaluation en 1988-1989 : français, langue maternelle (secondaire) ; français, langue seconde (1er cycle du secondaire) ; musique (1er cycle du secondaire).

#### *— Les programmes de formation générale en langue anglaise*

L'implantation des nouveaux programmes se poursuit avec, en moyenne, un décalage de deux ans à cause des délais imputables à la traduction des documents et à la production du matériel didactique.

**Au primaire**

En septembre 1988, les programmes suivants s'appliquaient de façon obligatoire :

***Au premier cycle :***

English Language Arts ; French Second Language ; Protestant Moral and Religious Education (1re à 3e) ; Social Studies ; Mathematics ; Natural Science ; Physical Education.

*Au second cycle :*

English Language Arts ; Social Studies ; French Second Language.

**Au secondaire**

En septembre 1988, les programmes suivants s'appliquaient de façon obligatoire : Moral Instruction for Pupils Exempted from Religious (Catholic) Education (1re et 2e) ; Ecology Education ; Physical Science ; Mathematics (1re à 3e) ; Geography of Québec and Canada ; Physical Education (1re à 4e) ; Human Biology ; Introduction to Technology ; History of Québec and Canada ; English Language Arts (1re à 5e) ; French, Second Language (1re à 5e) ; Protestant Moral and Religious Education (1re à 5e) ; Catholic Religious and Moral Instruction (1re).

### — *Les programmes de formation professionnelle*

En conformité avec ce qui avait été annoncé, toutes les nouvelles filières de formation professionnelle sont maintenant implantées.

Ainsi, depuis septembre 1988, le répertoire des programmes d'études au secondaire est composé de 162 programmes d'études dont 54 ont été traduits en anglais. De ces 162 programmes d'études, 35 conduisent au certificat d'études professionnelles (CEP), 77 au diplôme d'études professionnelles (DEP) et 50 à l'attestation de spécialisation professionelle (ASP). La répartition des programmes traduits est de 12 au CEP, 32 au DEP et 10 à l'ASP.

Vingt-sept nouveaux programmes ont également été implantés en septembre 1988, soit les programmes de :

- sylviculture ;
- vente des produits de la pêche ;
- préparation des produits de la pêche ;
- charpenterie-menuiserie ;
- briquetage-maçonnerie ;
- peinture de bâtiment ;
- carrelage ;
- pose de revêtement de toiture ;
- plâtrage ;
- préparation et finition de béton ;
- pose de systèmes intérieurs ;
- électricité de construction ;
- électromécanique de systèmes automatisés ;
- soudage général ;
- pose d'appareils de chauffage ;
- plomberie ;
- mécanique de protection-incendie ;
- réfrigération ;
- mécanique automobile ;
- mécanique d'entretien de machines industrielles ;
- technique d'usinage ;
- secrétariat médical ;
- secrétariat juridique ;
- comptabilité informatisée en finance ;
- secrétariat bureautisé ;
- comptabilité ;
- secrétariat.

Tel que prévu, l'élaboration de 27 autres nouveaux programmes a également débuté dont 10 seront implantés en septembre 1989 et 17 en février 1990.

Ce sont les programmes de :

- horticulture ;
- conduite de machinerie lourde forestière ;
- santé, assistance et soins infirmiers ;
- dessin de bâtiment ;
- carrosserie ;
- cuisine d'établissement ;
- dessin de mode et de patron ;
- tenue de caisse ;
- commercialisation de voyages ;
- aménagement d'intérieur et étalage ;
- construction d'aménagements paysagers ;
- services de la restauration ;
- pâtisserie ;
- opération en informatique ;
- imprimerie ;
- mécanique de mines ;
- mécanique de scierie ;
- contrôles électromécaniques ;
- commande numérique ;
- outillage-matriçage ;
- appareils électroniques domestiques ;
- électricité d'entretien ;
- machines de bureau ;
- mécanique d'ascenseurs ;
- mécanique de chantiers ;
- réparation d'appareils de télécommunication ;
- photographie.

Concernant la formation générale à caractère technique, il y a eu approbation de deux des trois programmes d'éducation manuelle et technique proposés comme cours à option aux élèves inscrits dans des cheminements particuliers de 1er cycle du secondaire. Trois des quatre programmes à option d'Éducation technologique proposés aux élèves de 4e et 5e secondaire ont également été approuvés.

Enfin, la carte des enseignements préparée l'an dernier est en voie d'être mise à jour pour tenir compte de l'évolution de la situation dans le réseau scolaire à la suite des décisions de l'an dernier. Cette carte des enseignements est accompagnée d'un vaste programme d'immobilisations de 25,9 millions de dollars pour 1988-1989 afin d'appuyer l'implantation des 27 nouveaux programmes d'études par la modernisation des équipements et des ateliers.

### — *Les programmes reliés à l'adaptation scolaire et les services complémentaires*

Depuis deux ans, les commissions scolaires peuvent utiliser les programmes suivants à l'intention des élèves déficients mentaux moyens ou profonds : éveil au raisonnement mathématique ; langage et communication ; autonomie fonctionnelle ; initiation aux arts.

De plus, un bon nombre de commissions scolaires ont mis en œuvre, dès septembre 1988, l'implantation des cheminements particuliers de formation visant l'insertion sociale et professionnelle des élèves de 16 à 18 ans qui ne peuvent être admis à l'une ou l'autre des filières professionnelles. Le Ministère a conduit également six projets de recherche en collaboration avec des commissions scolaires dans ce domaine et il a mis en expérimentation les programmes d'études suivants : insertion sociale ; préparation au marché du travail.

Le réseau scolaire a pu aussi profiter d'activités de formation et de perfectionnement (cadres, enseignants et enseignantes) dans ce dossier.

Dans le domaine des *services complémentaires*, le Ministère a publié les instruments pédagogiques suivants à l'intention des commissions scolaires :

- prévenir et contrer la violence à l'école (document d'information) ;
- les services d'encadrement et de surveillance à l'école (guide d'orientation) ;
- vidéo : *Un complément essentiel* ;
- guide d'animation pour les services complémentaires ;
- l'école et les familles d'aujourd'hui ;
- recueil d'activités pour la classe de français ;
- recueil d'activités pour les services de garde en milieu scolaire ;
- guide d'élaboration des règles de fonctionnement d'un service de garde en milieu scolaire ;
- l'alimentation dans un service de garde en milieu scolaire ;
- bibliographie pour un service de garde en milieu scolaire.

### • L'éducation des adultes

L'année 1988-1989 correspond notamment à l'application du plan d'action en formation professionnelle, en ce qui concerne la carte des enseignements et la coordination d'activités harmonisées jeunes et adultes dans les commissions scolaires ; elle a aussi été l'occasion d'une validation du programme d'alphabétisation implanté dans le réseau des services d'éducation des adultes et d'une participation du Ministère au plan d'action interministériel préparé en ce domaine ; enfin, 1988-1989 a été l'aboutissement des travaux relatifs à la nouvelle Loi sur l'instruction publique, qui confirme les différents services auxquels ont droit les adultes, leur faisant ainsi une place importante.

Rappelons aussi que la politique d'accessibilité des adultes québécois aux services éducatifs de l'enseignement primaire et secondaire, par une enveloppe de financement ouverte, se poursuit.

### • Les interventions éducatives particulières

Afin de tenir compte des situations particulières de l'une ou l'autre des commissions scolaires et pour favoriser le développement de certaines activités découlant de priorités gouvernementales ou ministérielles, les commissions scolaires peuvent bénéficier d'allocations supplémentaires qui s'ajoutent aux allocations de base dans les domaines suivants :

- le développement de l'éducation chrétienne dans les écoles catholiques ou protestantes ;
- l'aide à la pension pour les jeunes devant étudier hors de leur territoire ;
- l'accueil et la francisation des allophones ;
- les services de garde en milieu scolaire ;
- l'implantation de la micro-informatique à des fins pédagogiques ;
- le plan d'action du français à l'école ;
- le perfectionnement des enseignants et des enseignantes.

Des allocations supplémentaires s'ajoutent également à l'éducation des adultes pour les domaines suivants :

- l'organisation de services pour les effectifs visés par l'alphabétisation et la formation destinée aux personnes handicapées ;
- la formation en milieu carcéral ;
- les activités de recherche et de développement reliées aux activités de formation de base et au développement des programmes et du matériel didactique ;
- le soutien et le développement concernant la formation sur mesure ;
- le soutien relié à la formation agricole et celui qui est accordé aux services de reconnaissance des acquis extrascolaires ;
- le développement pédagogique relié aux autochtones.

### • La micro-informatique

En 1988-1989, le ministère de l'Éducation a poursuivi son effort en matière de micro-informatique scolaire. En effet, en plus des 5,8 millions de dollars récurrents consacrés au perfectionnement des enseignants et des enseignantes, au soutien de la production, à l'évaluation et à l'acquisition de logiciels éducatifs de même qu'aux projets d'innova-

tion pédagogique, 2,3 millions de dollars ont été dépensés pour la création de 54 centres régionaux de micro-informatique scolaire et de 43 centres locaux. Ces centres ont pour principal objectif d'offrir une aide et des moyens à la fois techniques et pédagogiques aux commissions scolaires dans l'élaboration de leur plan de micro-informatique scolaire.

Ces sommes ont permis au ministère de l'Éducation et aux organismes scolaires de consolider les actions conjointes en matière d'implantation de la micro-informatique depuis la mise en œuvre du Plan de développement de la micro-informatique à des fins pédagogiques. Un souffle nouveau a ainsi été donné à ce dossier.

Quant à l'achat des équipements informatiques, le Ministère consacre en 1988-1989 une somme de près de 6 millions de dollars en immobilisations pour l'achat d'appareils spécialisés en formation professionnelle et de 3,5 millions de dollars pour la formation générale. À cette dernière somme s'ajoute une participation obligatoire des commissions scolaires de 3,5 millions de dollars.

Selon les projections qui ressortent de l'enquête menée par le Ministère avec la collaboration de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (GRICS) en 1987-1988, le parc informatique actuel des commissions scolaires se compose d'environ 35 000 appareils.

### • La gestion des ressources humaines

#### — *La gestion*

La gestion des ressources humaines dans les commissions scolaires s'effectue notamment selon les dispositions contenues dans les conventions collectives, la politique administrative et salariale des cadres, les règlements du Ministère concernant le classement des enseignants, le stage probatoire et la reconnaissance de l'aptitude à l'enseignement. Les changements introduits dans un contexte de recherche de stabilité par la plupart des agents d'éducation faisaient suite aux accords conclus avec les représentants syndicaux au cours de l'année 1987-1988.

Les pourparlers relatifs aux conditions d'intégration des personnels des commissions scolaires, qui intègreront l'enseignement primaire et secondaire le 1er juillet 1989, sont terminés pour l'ensemble des catégories de personnels en cause. Les opérations nécessaires au renouvellement des conventions collectives sont amorcées.

#### — *La sécurité d'emploi*

Dans le dossier de la gestion des ressources humaines dans le réseau scolaire public (primaire et secondaire), la gestion des effectifs en surnombre fait l'objet d'une étude particulière.

Dans le but de favoriser la résorption et l'utilisation du personnel enseignant en disponibilité, le ministère de l'Éducation a préconisé l'application d'un sixième plan d'action pour 1988-1989.

### • La gestion des équipements

#### — *Investissements*

Les autorisations accordées aux commissions scolaires en matière d'investissements l'ont été conformément au plan de conservation et de développement des équipements 1988-1991. Ce plan se subdivisait en deux grandes catégories : les parachèvements (161,7 millions de dollars) et les initiatives nouvelles (85 millions de dollars).

Les parachèvements comprenaient :

- l'enveloppe pour le maintien des actifs, c'est-à-dire les débours requis pour l'acquisition et le remplacement du mobilier, de l'appareillage et de l'outillage, le maintien en bon état des biens immobiliers et certaines mesures spéciales, telles l'adaptation scolaire, les barrières architecturales, etc. ;
- les débours pour les projets dits hors enveloppe reliés aux vices de construction, aux matériaux dommageables à la santé, aux règlements de litiges et au régime d'indemnisation ;
- les débours prévus en 1988-1989 pour les projets de toute nature autorisés avant le 1er juillet 1988.
- Sont également inclus dans l'enveloppe les montants pour l'achat d'équipements destinés à la formation professionnelle (au montant de 12,95 millions de dollars alloué pour 1987-1988, s'ajoute un montant de 12,95 millions pour 1988-1989) et pour la micro-informatique (3,5 millions).

Dans la catégorie des initiatives nouvelles, on trouve l'enveloppe réservée aux ajouts d'espace. Cette enveloppe comprend des engagements autorisés de 55 millions de dollars pour 1988-1989 et de 30 millions pour 1989-1990. Après analyse des besoins des commissions scolaires, les directions régionales ont fait des recommandations au ministre de l'Éducation qui a décidé des suites à donner à chaque projet.

Les immobilisations des commissions scolaires du Nord (Littoral, Crie, Kativik) et de l'École d'agriculture de Sainte-Croix-de-Lotbinière ont fait l'objet d'un autre plan de conservation et de développement des équipements. Celui-ci est également divisé en deux catégories : les parachèvements (15,3 millions de dollars) et les initiatives nouvelles (1,7 million de dollars).

### — *Politique d'aliénation des biens immeubles excédentaires*

La politique en vigueur a pour but de permettre aux commissions scolaires d'aliéner leurs immeubles excédentaires sous réserve des exigences légales et des conditions fixées par le ministre de l'Éducation.

La seule modification d'importance apportée en 1988-1989 à la politique d'aliénation des biens immeubles excédentaires a été le retrait de l'obligation d'avoir une clause de rétrocession dans un contrat de vente à un organisme à caractère régional sans but lucratif.

### — *Régime d'indemnisation*

La politique en vigueur vise à indemniser, sous certaines réserves, les commissions scolaires des dommages directs causés à leurs biens par suite d'un sinistre.

Trois modifications importantes ont été apportées au régime en 1988-1989 :

- l'élimination, dans le cas d'un projet conjoint, de l'assurance-incendie à prendre par les commissions scolaires pour couvrir les investissements d'une municipalité ou d'un autre organisme dans un tel projet ;
- l'introduction d'une section prévoyant que la partie d'un centre de formation professionnelle qu'une commission scolaire s'engage à louer pour 20 ans à une commission de formation professionnelle, par la signature d'un protocole de transfert, sera couverte par le régime d'indemnisation sans aucune restriction.

## • La gestion des ressources financières

### — *Le financement des dépenses de fonctionnement pour le secteur des jeunes*

Les dépenses de fonctionnement des commissions scolaires sont financées à partir de diverses sources. Le montant des dépenses admissibles aux subventions est pourvu par les subventions, notamment les revenus tenant lieu de taxes, la facturation des places garanties en vertu de l'entente du Ministère avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, etc. Le montant des dépenses non subventionnées est pourvu par l'impôt foncier local. De plus, certains services doivent s'autofinancer ou, comme le transport scolaire, sont subventionnés par d'autres ministères.

En 1988-1989, le Ministère, en concertation avec les associations représentant les milieux scolaires, a consolidé le nouveau mode d'allocation des ressources pour les dépenses autres que celles qui sont affectées à la rémunération des enseignants. Les améliorations apportées ont permis l'implantation d'un cadre budgétaire triennal qui a permis de fixer pour trois années scolaires certains éléments du mode d'allocation des ressources.

Par ailleurs, les travaux sur la révision de la politique de financement de l'éducation préscolaire, du primaire et du secondaire se sont poursuivis avec les partenaires du réseau.

### — *Le financement des dépenses d'immobilisations*

Les dépenses du fonds d'immobilisations des commissions scolaires sont financées par diverses sources. Le montant des dépenses admissibles aux subventions est pourvu soit par une subvention d'investissements dans le cas des commissions scolaires du Nord et de l'École d'agriculture de Sainte-Croix, soit par un emprunt à long terme auquel est rattaché une promesse de subvention, soit par les revenus déductibles des subventions, tels le produit de disposition d'actifs immobiliers, la taxe d'accise, etc. Par ailleurs, le montant non subventionné de dépenses est pourvu par le produit de disposition d'actifs mobiliers ou encore par un transfert de ressources du fonds d'opérations vers le fonds d'immobilisations.

Compte tenu des conditions du marché, il est prévu qu'au cours de l'exercice scolaire 1988-1989, 109 commissions scolaires auront réalisé des emprunts par titre de créance pour une valeur totale approximative de 364 millions de dollars.

Dans ces conditions, le solde de la dette à long terme des commissions scolaires passera de 2 300,7 millions de dollars au 30 juin 1988 à 2 501,3 millions de dollars au 30 juin 1989.

### — *Les dépenses de fonctionnement pour le secteur des adultes*

Les dépenses de fonctionnement de l'éducation des adultes faites par les commissions scolaires sont financées à partir de diverses sources. Les dépenses relatives à la politique d'ouverture des effectifs scolaires adultes à la formation de base sont pourvues par une subvention de fonctionnement du ministère de l'Éducation. À cette dernière subvention s'ajoutent d'autres revenus provenant principalement du ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu concernant le financement des activités de formation commanditées par ce ministère et non couvertes par le ministère de l'Éducation.

Compte tenu d'une croissance importante des inscriptions à l'éducation des adultes constatée depuis l'entrée en vigueur de la politique d'ouverture des effectifs scolaires adultes et afin de maintenir ce principe d'ouverture, le Ministère a introduit en

1988-1989, de concert avec les associations des commissions scolaires, des mesures de rationalisation dans les règles de financement de l'éducation des adultes.

## 2. L'enseignement privé

### *Les établissements privés*

Le réseau de l'enseignement privé comporte quatre types d'établissements: les établissements d'enseignement général, les établissements d'enseignement professionnel, les établissements pour l'enfance en difficulté et les établissements qui donnent des cours de culture personnelle. Aux fins de la reconnaissance des établissements, on leur attribue l'un des titres suivants: établissement déclaré d'intérêt public (DIP), établissement reconnu pour fins de subventions (RFS) et établissement sous permis.

Seuls les établissements DIP et RFS et les établissements internationaux pour lesquels une entente existe entre le Québec et le pays en cause peuvent recevoir des subventions gouvernementales, lesquelles sont accessibles à tous les ordres d'enseignement. Les subventions par élève varient en fonction du type de reconnaissance de l'établissement pour une population scolaire donnée. Elles sont composées de deux éléments: un montant de base et un montant au titre de la valeur locative.

Pour l'année scolaire 1988-1989, le réseau des établissements subventionnés comprend 188 établissements desservant 83 103 élèves.

### *L'effectif et le budget*

Les tableaux 11 et 12 présentent l'effectif scolaire du réseau de l'enseignement privé et le budget des subventions accordées aux établissements.

Tableau 11

**Effectif scolaire de l'enseignement privé subventionné**

| | 1988-1989 |
|---|---|
| Maternelle DIP | 786 |
| Maternelle RFS | 56 |
| Primaire DIP | 9 402 |
| Primaire RFS | 2 445 |
| Secondaire DIP | 67 895 |
| Secondaire RFS | 2 042 |
| Enfance en difficulté | 477 |
| **Total** | **83 103** |

Tableau 12

**Budget des subventions aux établissements (en milliers de dollars)**

| | 1988-1989 |
|---|---|
| Établissements privés subventionnés selon la Loi sur l'enseignement privé | 255 924,3 |
| Autres établissements privés | 4 996,4 |
| **Total** | **260 920,7** |

### *Les services offerts*

Les établissements privés dispensent l'éducation préscolaire ainsi que l'enseignement primaire et secondaire. La grande majorité des établissements qui sont subventionnés dispensent l'enseignement général, mais certains dispensent l'enseignement professionnel. Les établissements non subventionnés dispensent l'enseignement général, l'enseignement professionnel ou des cours de culture personnelle.

Les établissements d'enseignement général et ceux d'enseignement professionnel doivent suivre les programmes officiels, recruter des enseignants qualifiés, présenter leurs élèves aux examens officiels, disposer d'équipements comparables à ceux du secteur public et offrir des services complémentaires adéquats. Ils sont soumis au régime pédagogique en vigueur dans les écoles publiques et ceux qui possèdent un permis doivent, en outre, déposer un cautionnement destiné à servir de garantie en cas de non-respect des obligations qui leur incombent.

Les écoles de culture personnelle dispensent tous les autres types d'enseignement. Il s'agit habituellement d'organismes à but lucratif qui, pour obtenir un permis, doivent offrir un programme suffisamment structuré, employer des professeurs ayant une compétence reconnue dans la matière enseignée, posséder un certificat de sécurité et d'hygiène pour les locaux utilisés, faire approuver leur publicité et, enfin, déposer un cautionnement destiné à servir de garantie en cas de non-respect des obligations qui leur incombent. La délivrance d'un permis à ces écoles constitue d'abord et avant tout une protection pour ceux qui les fréquentent.

### *Les activités générales*

#### • La reconnaissance des établissements

Pour l'année scolaire 1988-1989, trois nouveaux établissements ont obtenu des subventions, trois ont vu leur reconnaissance améliorée et deux autres, leur autorisation élargie. Tous ces établissements étaient déjà titulaires d'un permis ou recevaient des subventions. Les changements pour l'année 1988-1989 se traduisent comme suit:

- Deux établissements ont obtenu une R.F.S. : l'un au primaire et l'autre au primaire — secondaire.
- Un établissement a obtenu une D.I.P. au secondaire seulement.
- Trois établissements sont passés d'une R.F.S. à une D.I.P. Deux de ceux-ci dispensent l'enseignement au secondaire et l'autre au primaire.
- Deux établissements ont vu leur reconnaissance élargie. L'un de ces établissements dispense l'enseignement au secondaire et l'autre aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

### • Le financement

Les établissements privés subventionnés reçoivent deux types d'allocation : une allocation selon un montant de base décrété et une allocation au titre de la valeur locative.

Les montants de base 1988-1989 décrétés ne tenaient pas compte des effets des conventions collectives à partir du 1er janvier 1989 et de la politique salariale des cadres au 1er juillet 1988 ainsi que de la révision du taux de contribution de l'employeur qui est un paramètre du secteur public applicable au secteur privé.

Les montants de base 1988-1989 décrétés seront donc révisés, une fois les conventions collectives signées, pour tenir compte des effets des conventions collectives à partir du 1er janvier 1989 et de la politique salariale des cadres à partir du 1er juillet 1988. Les effets de la révision du taux de contribution de l'employeur sont reportés sur les montants de base à décréter pour 1989-1990.

Pour ce qui est de la valeur locative, l'année scolaire 1988-1989 est la première année de l'application intégrale du nouveau mode d'allocation. Le Ministère a appliqué les paramètres définitifs approuvés par le Ministre.

Pour les établissements recevant des élèves en difficulté, le mode d'allocation détermine un montant de base unique pour huit établissements qui ont un profil comparable relativement à l'effectif scolaire et un montant de base pour chacun des quatre autres établissements.

### • Les subventions

Depuis l'année financière 1988-1989, les crédits du programme de l'enseignement privé comprennent les subventions versées à deux collèges français de Montréal, les collèges Marie-de-France et Stanislas. En effet, la responsabilité de subventionner ces établissements relève du ministère de l'Éducation à la suite des modifications qui furent apportée à la Loi sur l'enseignement privé, à la Loi sur le ministère de l'Éducation et à la structure des programmes du Ministère. Ces collèges étaient autrefois subventionnés par le ministère des Relations internationales.

Cependant, pour l'année scolaire 1989-1990, la responsabilité de subventionner les effectifs scolaires du collégial de ces établissements est transférée au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

#### *— Établissements subventionnés selon la Loi sur l'enseignement privé*

Les subventions de l'année scolaire 1988-1989 totalisent 223 844,0 k $, soit une hausse de 6,2 p. 100 par rapport à l'année scolaire 1987-1988. Cette augmentation est due à une hausse des effectifs scolaires en difficulté, à un ajustement des montants de base afférents à ces effectifs et aux paramètres du secteur public applicables au secteur privé, notamment à la prise en compte de la prévision de 4 p. 100 d'indexation des conventions collectives pour l'année 1989 et à certains autres facteurs comme les ressources additionnelles aux fins de la micro-informatique et celles inhérentes à l'attribution de nouveaux statuts.

#### *— Autres établissements privés*

Les subventions, pour les effectifs scolaires du secondaire des collèges Marie-de-France et Stanislas pour l'année scolaire 1988-1989 totalisent 4 736,8 k $, soit une hausse de 6,7 p. 100 par rapport à l'année solaire 1987-1988. Cette augmentation est due à la hausse des effectifs scolaires et aux paramètres du secteur public applicables au secteur privé, entre autres, à la politique salariale des cadres et à la prévision d'indexation de 4 p. 100 des personnels syndiqués pour l'année 1989.

### • Modalités de versement des subventions

Les subventions aux établissements privés sont versées en neuf tranches à compter de septembre, dont six sont des versements provisoires basés sur les effectifs scolaires de l'année précédente pour ces établissements, les autres étant basés sur les effectifs réels.

Depuis 1987-1988, la politique du dépôt direct est implantée pour tous les établissements privés, ce qui a pour effet de réduire les retards dus à l'envoi des chèques.

### • Autres mesures

Les montants de base 1988-1989 et la valeur locative continuent d'inclure des montants pour la micro-informatique et pour le droit d'auteur.

## 3. L'éducation populaire

### *Le programme*

Le programme d'éducation populaire vise à financer des services régionaux d'accueil et de référence, à encourager des initiatives de développement régional et à assurer la réalisation d'activités d'éducation populaire par divers organismes ou associations. Les commissions scolaires et les organismes en assument la responsabilité.

### *Le budget*

Le tableau 13 présente le budget du programme d'éducation populaire.

Tableau 13

**Budget (en milliers de dollars)**

| | 1988-1989 |
|---|---|
| Fonctionnement | 12 386,2 |

### *Les activités*

#### • Dans les commissions scolaires

Le Ministère a versé aux commissions scolaires des subventions de 2,6 millions de dollars pour l'année scolaire 1988-1989. Les activités financées comprennent les services d'accueil et de référence (1,9 million de dollars), le développement régional (300 000 $), la formation à distance (200 000 $) et le centre audiovisuel (100 000 $).

#### *— Services régionaux d'accueil et de référence*

Les services régionaux d'accueil et de référence regroupent, sous forme coopérative ou autrement, les principaux agents d'éducation des adultes (commissions scolaires, cégeps, commissions de formation professionnelle) et visent à permettre aux usagers d'obtenir l'information et les services d'aide et d'assistance personnalisés nécessaires pour leur permettre de définir leurs besoins et leurs objectifs, de connaître l'éventail des ressources disponibles et de choisir celles qui leur conviennent.

#### *— Développement régional*

Afin d'encourager les initiatives de développement régional proposées par les organismes scolaires et les partenaires socio-économiques des régions, le Ministère attribue des subventions aux commissions scolaires.

Les commissions scolaires, souvent de concert avec les cégeps, peuvent ainsi participer à des projets régionaux de développement socio-économique en rendant plus accessibles et mieux adaptées leurs ressources éducatives : savoir-faire, soutien technique, équipements et locaux, etc.

#### • Dans les organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP) et dans les syndicats

Le Ministère a versé à ces organismes des subventions de 10,3 millions de dollars pour l'année scolaire 1988-1989. Les activités financées comprennent le soutien à l'éducation populaire (9,3 millions de dollars) et les syndicats (950 000 $).

#### *— Le Programme de soutien à l'éducation populaire autonome (PSEPA)*

Le Programme de soutien à l'éducation populaire autonome prolonge le programme d'aide aux organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP). Le programme a bénéficié de crédits supplémentaires de 1,3 million de dollars pour l'année scolaire 1988-1989, ce qui s'est traduit principalement par l'accroissement du nombre d'organismes accrédités et par l'introduction d'un soutien financier particulier pour trois regroupements d'organismes accrédités. En effet, le Ministère a accrédité et subventionné une centaine de nouveaux organismes au cours de l'année 1988-1989.

On compte présentement 857 organismes volontaires accrédités. La plupart de ces organismes sont membres de différents regroupements dont le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire au Québec (MEPACQ) qui dit regrouper environ 400 organismes locaux et régionaux ainsi que le Regroupement des organismes volontaires d'éducation populaire (ROVEP) qui regroupe une cinquantaine d'organismes nationaux et régionaux préoccupés par la problématique de la famille notamment. Il existe aussi le Regroupement de groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ) qui représente 37 groupes. Ces organismes sont subventionnés dans le cadre du programme de soutien à l'éducation populaire. La répartition de l'enveloppe budgétaire du PSEPA en ce qui a trait aux activités éducatives s'établit comme suit :

| | En milliers de dollars |
|---|---|
| • pour l'alphabétisation | 1 951,7 |
| • pour l'aide aux personnes handicapées | 686,2 |
| • pour les autres activités liées à l'éducation populaire | 6 668,1 |
| | **9 306,0** |

***— Le programme d'aide aux organismes syndicaux***

Les cinq grandes centrales syndicales (CEQ, CSN, FTQ, UPA et CSD) et une quinzaine de petits syndicats reçoivent une aide financière annuelle pour la conduite d'activités éducatives. Le budget pour l'année 1988-1989 est déterminé en fonction d'une allocation de un dollar par membre. Les objectifs de ce programme permettent à tous les syndiqués d'acquérir des connaissances concernant les réalités auxquelles ils doivent faire face. Ainsi ils peuvent mieux assumer leurs responsabilités dans le développement de la collectivité.

# Troisième partie
# L'administration et les services

## 1. La direction

### — *Le mandat*

La Direction du Ministère est assurée par le ministre et le sous-ministre, assistés de deux sous-ministres associés; le sous-ministre est également assisté de quatre sous-ministres adjoints.

Le Conseil de direction est présidé par le ministre; il réunit, avec le directeur du Cabinet et les conseillers du ministre, les membres du Bureau du sous-ministre.

Le Bureau du sous-ministre est composé du sous-ministre, des sous-ministres associés, des sous-ministres adjoints et du secrétaire général. Le directeur du Cabinet du ministre, le directeur des Services éducatifs aux anglophones et la directrice des Communications participent également aux réunions.

Le *ministre de l'Éducation* est chargé de la direction et de l'administration du ministère de l'Éducation. Il exerce ses fonctions dans les domaines de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, à l'exception d'un enseignement relevant d'un autre ministre.

Le ministre prépare des politiques relatives aux domaines de sa compétence et les propose au gouvernement; il en dirige et en coordonne l'application. Il a également charge de l'application des lois confiées à sa responsabilité.

Dans les domaines de sa compétence, le ministre a la responsabilité de promouvoir l'éducation, d'assurer le développement des établissements d'enseignement et de veiller à la qualité des services éducatifs dispensés par ces institutions. (Voir Loi sur le ministère de l'Éducation)

Sous la direction du ministre, le *sous-ministre* a la surveillance des fonctionnaires et employés du Ministère et il administre les affaires courantes.

L'autorité du sous-ministre est celle du ministre; ses ordres doivent être exécutés de la même manière que ceux du ministre et sa signature officielle donne force et autorité à tout document du ressort du Ministère. (Voir Loi sur le ministère de l'Éducation)

Sous l'autorité du ministre et du sous-ministre, chaque sous-ministre associé a la responsabilité de veiller au caractère confessionnel des établissements d'enseignement reconnus comme catholiques ou comme protestants, selon le cas, et d'assurer l'exercice des droits confessionnels des catholiques ou des protestants, selon le cas, dans les autres établissements d'enseignement.

Dans l'exercice de ses responsabilités propres, les pouvoirs du sous-ministre associé sont ceux du ministre, ses ordres doivent être exécutés de la même manière que ceux du ministre et sa signature officielle donne force et autorité à tout document qui relève de son champ de compétence. Le sous-ministre associé exerce, en outre, les pouvoirs du sous-ministre dans les domaines que détermine le ministre.

Sous la responsabilité des sous- ministres associés, la Direction de l'enseignement catholique et la Direction de l'enseignement protestant sont responsables de la mise en œuvre des orientations et des règlements des comités confessionnels.

Ces unités administratives visent à satisfaire les besoins des établissements reconnus comme catholiques ou comme protestants, selon le cas.

Les *sous-ministres adjoints* coordonnent auprès du sous-ministre et du ministre les travaux du secteur dont chacun est responsable; ils assurent, pour les dossiers relevant de leur responsabilité, les relations avec les divers organismes en cause ainsi qu'avec les organismes gouvernementaux et paragouvernementaux; ils supervisent, pour leur secteur respectif, la gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

### — *L'effectif*

Tableau 14

**Effectif[a]**

| | 1988-1989 |
|---|---|
| Direction sous-ministérielle | 45 |
| Direction de l'enseignement catholique | 13 |
| Direction de l'enseignement protestant | 3 |
| **Total** | **61** |

[a] Le nombre de postes ne s'applique pas dans le cas du cabinet d'un ministre.

### — *Le budget*

Tableau 15

**Budget (en milliers de dollars)**

| | 1988-1989 |
|---|---|
| Cabinet du ministre | 704,8 |
| Direction sous-ministérielle | 2 599,0 |
| Direction de l'enseignement catholique | 939,6 |
| Direction de l'enseignement protestant | 151,8 |
| **Total** | **4 395,2** |

### — *Les activités*

40 Au cours de l'année 1988-1989, l'action de la Direction du Ministère a touché principalement les domaines généraux suivants.

#### — La nouvelle Loi sur l'instruction publique (projet de loi 107)

En décembre 1988, l'Assemblée nationale dotait le Québec d'une législation scolaire moderne et cohérente. En adoptant la nouvelle Loi sur l'instruction publique, le législateur a vu à ce qu'elle soit à la fois respectueuse des valeurs héritées d'un passé très riche et des nouvelles valeurs auxquelles adhère le Québec en cette fin de siècle. Il a vu à s'assurer que certains articles de la nouvelle Loi ne seront mis en vigueur qu'après que les assurances nécessaires sur le plan constitutionnel auront été obtenues des tribunaux compétents. L'essentiel du travail de modernisation de notre législation scolaire a néanmoins été accompli. Le Québec disposera désormais, en matière d'éducation, d'une loi-cadre claire, fonctionnelle et cohérente que réclamaient depuis longtemps les milieux de l'éducation.

#### — Le français à l'école, plan d'action

Le ministre a dévoilé en avril 1988 un plan d'action pour le redressement du français à l'école. Fruit d'un long travail de consultation auprès des milieux de l'éducation, ce plan faisait suite aux constatations inquiétantes que le Ministère avait dû faire après l'implantation, en 1986, de l'épreuve obligatoire de français à l'intention des élèves de 5e secondaire. La qualité du français écrit laissait beaucoup à désirer chez ces élèves. Un programme de redressement s'imposait de toute urgence. Le Ministère ne disposera que dans quelques mois de données objectives indiquant l'ampleur et la qualité de l'accueil réservé au plan d'action pour les milieux de l'éducation. D'ores et déjà, cependant, le Ministère sait que la très grande majorité des commissions scolaires ont fait de l'amélioration de l'apprentissage du français, langue maternelle, l'une de leurs priorités pour la dernière année et que des centaines d'écoles ont spontanément emboîté le pas. Le plan est simple et concret. Il fait appel à la responsabilité et au sens de l'initiative de chaque milieu, de chaque personne. Il a été conçu pour durer au moins quelques années. Il a donné lieu à une adhésion générale dont la qualité témoigne de l'esprit de collaboration et de dévouement qui règne dans les milieux scolaires.

#### — Enquête internationale sur les apprentissages en mathématique et en sciences des élèves de 13 ans

Le Québec a participé à une épreuve internationale de mathématique et de sciences préparée sous la direction d'un organisme américain de haute réputation, le *National Assessment of Educational Progress*, à l'intention d'élèves âgés de 13 ans choisis dans une dizaine de provinces canadiennes et de pays étrangers. À l'épreuve de mathématique, les élèves du Québec se classèrent au deuxième rang; à l'épreuve de sciences, ils se classèrent au quatrième rang, mais avec des résultats sensiblement supérieurs à la moyenne. Fait intéressant : les élèves qui reçoivent l'enseignement en langue anglaise ont obtenu des résultats pratiquement comparables à ceux des élèves qui reçoivent l'enseignement en langue française. Le Ministère entend promouvoir davantage la participation du Québec à des épreuves semblables, aussi bien canadiennes qu'internationales.

#### — Services de garde en milieu scolaire

En 1985-1986, 19 374 enfants furent accueillis par des services de garde organisés dans 388 écoles; les subventions versées aux commissions scolaires à cette fin furent, pour la même année, de 2,1 millions de dollars. En 1988-1989, le nombre des enfants accueillis dans les garderies scolaires s'élève à 37 255, soit presque deux fois plus qu'en 1985-1986. Le budget consacré à ce poste par le ministère de l'Éducation est de 4,8 millions de dollars, soit 2,3 fois plus qu'il y a quatre ans. L'Énoncé de politique gouvernementale sur les garderies prévoit en outre que, dans les nouvelles écoles qui seront construites à l'avenir, un espace devra être spécialement réservé à l'intention du service de garde.

#### — Éducation des adultes

Depuis quelques années, surtout depuis l'instauration en 1985-1986 d'un régime d'enveloppe ouverte à l'intention des adultes qui s'inscrivent

à des cours de formation en vue de l'obtention d'un diplôme, le volume des inscriptions a connu dans ce secteur une progression remarquable. De quelque 50 000 qu'il était il y a 10 ans, le nombre d'adultes inscrits à des cours sanctionnés par le ministère de l'Éducation est passé en 1987-1988 à 183 474. De ce nombre, 104 332 adultes étaient inscrits à des cours de formation générale, dont 34 083 à temps plein et 70 249 à temps partiel; 79 142 étaient inscrits à des cours de formation professionnelle, dont 11 565 à temps plein et 67 577 à temps partiel. Depuis quelques années, le nombre de diplômes délivrés à des élèves adultes n'a cessé d'augmenter; de 1981 à 1987, le nombre de diplômes est passé de 8 930 à 12 316.

En plus des cours dispensés par les commissions scolaires, le Ministère a accordé une attention accrue au cours de la dernière année aux initiatives des commissions scolaires et des groupes bénévoles en matière d'alphabétisation et d'éducation populaire. L'augmentation des crédits alloués à l'éducation populaire a permis d'accueillir plusieurs groupes nouveaux dans la liste des organismes bénévoles subventionnés au titre du programme de soutien aux organismes d'éducation populaire; ce programme a d'ailleurs été refait en conformité avec les principales orientations recommandées par le rapport Charbonneau.

### — Réaménagement de la formation professionnelle du secondaire

Le gouvernement s'engageait en décembre 1986 à consacrer plus de 100 millions de dollars sur trois ans au redressement de ce secteur trop longtemps négligé. Une première année d'implantation eut lieu en 1987-1988 dans des conditions plutôt laborieuses, étant donné les délais trop brefs qui s'écoulèrent entre la décision gouvernementale et la première phase de mise en œuvre du plan. Au terme d'une deuxième année d'implantation, le Ministère est en mesure d'affirmer que la réforme se réalise dans des conditions de plus en plus prometteuses. Les grandes filières définies dans le Régime pédagogique sont désormais implantées. Le renouvellement des programmes se poursuit à un rythme très satisfaisant : 27 nouveaux programmes se sont ajoutés en 1988-1989 aux 27 programmes implantés l'année précédente. Les programmes sont désormais les mêmes pour les jeunes et les adultes. Le nombre des inscriptions s'est élevé en 1988-1989 à près de 20 000 élèves au secteur de l'enseignement destiné aux jeunes, dont environ 3 000 adultes, et à près de 10 000 élèves au secteur de l'enseignement destiné aux adultes. Une carte des enseignements professionnels répartissant quelque 1 800 autorisations différentes dans 118 commissions scolaires a été mise au point.

### — Autres dossiers importants

Parmi les autres faits saillants de 1988-1989, il faut mentionner les travaux qui devraient permettre la conclusion d'un accord souhaité depuis longtemps entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Éducation concernant les services qui doivent être fournis aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage; l'assouplissement des critères relatifs à l'âge d'admission à l'école, qui a permis à 2 100 enfants n'ayant pas l'âge réglementaire d'y entrer; la création d'un fonds distinct pour la formation à distance; l'implantation d'un réseau de centres d'excellence dans le domaine de la micro-informatique scolaire; l'enseignement de la mathématique et des sciences en 4e et 5e secondaire; la gestion administrative des commissions scolaires (plan de conservation et de développement des équipements, règles budgétaires) ainsi que l'observation et l'analyse de l'application des régimes pédagogiques.

Les réalisations dans ces domaines sont décrites dans les autres sections du présent rapport.

b) L'action de la Direction sous-ministérielle s'exerce, en outre, dans trois domaines particuliers : les milieux autochtones, les relations extérieures, la vérification interne.

*Milieux autochtones.* La Coordination des activités en milieux amérindien et inuit a maintenu ses interventions. Les comités établis avec les commissions scolaires Crie et Kativik afin de passer en revue les obligations gouvernementales en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, ont déposé leurs recommandations qui ont été acceptées par le Bureau du sous-ministre et le ministre et soumises au Conseil du trésor. Des propositions concrètes ont été formulées aux deux commissions scolaires. Le projet de déménagement du centre administratif de la commission scolaire Crie a été réalisé et celui de la commission scolaire Kativik demeure à l'étude. Deux écoles neuves ont ouvert leurs portes aux Cris de Mistassini et de Waswanipi et une à Inukjuak pour les Inuit. Les discussions avec le gouvernement fédéral en vue d'en venir à une entente administrative sur les modalités de paiement des sommes versées au Québec au regard du financement de ces deux commissions scolaires se poursuivent et devraient se terminer bientôt. Les projets de développement pédagogique avec les bandes de Betsiamites, Wendake

et de Lac-Simon se sont poursuivis. Un document pédagogique, accompagné d'un guide d'activités pour les élèves du second cycle du primaire, a été publié et distribué dans toutes les écoles du Québec pour sensibiliser les jeunes Québécois au mode de vie des Inuit.

*Relations extérieures*. Le Ministère a maintenu des relations suivies avec des partenaires au Canada et à l'étranger.

Dans le domaine international, un programme de coopération a été réalisé avec la France, la Grande-Bretagne et la Belgique. Une entente a été conclue avec la France concernant le statut des collèges Stanislas et Marie-de-France. Aux États-Unis, des liens de coopération ont été établis avec le programme Fulbright d'échange d'enseignants. Le Ministère a par ailleurs participé aux travaux d'organismes internationaux, tels que l'UNESCO, l'OCDE, la Conférence des ministres de l'Éducation nationale des pays ayant en commun l'usage du français (CONFEMEN).

Sur le plan des affaires canadiennes, le Ministère a administré l'entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde et négocié une nouvelle entente-cadre entre le Secrétariat d'État et les provinces en vigueur de 1988 à 1993; il a conclu un arrangement avec le Secrétariat d'État concernant les contributions versées au Québec conformément au programme fédéral d'aide à l'alphabétisation. Il a également participé aux travaux du Conseil des ministres de l'éducation, Canada et poursuivi la coopération bilatérale avec les autres provinces canadiennes, notamment par un programme d'échange d'élèves avec sept provinces; il a conclu une entente portant sur la reconnaissance mutuelle des brevets d'enseignement avec deux autres provinces.

*Vérification interne*. La Direction de la vérification interne a notamment terminé la vérification de quatre systèmes informatiques, entrepris l'examen d'un autre et analysé les plans d'action soumis à la suite des rapports de vérification.

Les vérifications effectuées ont porté sur les pratiques du Ministère en matière de gestion et d'exécution d'activités liées à l'utilisation de la micro-informatique et aux revenus découlant des examens spéciaux et des tests d'équivalence administrés par la Direction régionale de Québec-Chaudière-Appalaches. Les systèmes informatiques vérifiés furent le système de déclaration de fréquentation scolaire (DCS), le système d'admissibilité à l'enseignement en anglais (ADAN), le système d'information sur les organismes, les écoles et les immeubles (SIOPLUS) et le système de gestion des allocations-fonds d'opérations courantes.

La Direction a aussi agi à titre de Commissaire aux comptes pour deux organismes internationaux, soit la Conférence des ministres de l'éducation des États d'expression française (CONFEMEN) et la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports (CONFEJES).

c) Sous la responsabilité du sous-ministre associé, la *Direction de l'enseignement catholique* a élaboré des documents relatifs à l'enseignement moral et religieux catholique : le programme d'études et les guides pédagogiques de 5e secondaire, le guide pédagogique pour les élèves handicapés par une déficience moyenne, au primaire, ainsi que des banques d'items en évaluation des apprentissages. Deux cours d'enseignement religieux catholique à l'intention des élèves adultes ont été préparés. Une instrumentation pour l'évaluation du vécu confessionnel a été mis à la disposition des écoles. Du matériel pédagogique, adapté aux exigences des programmes d'études et aux orientations définies pour l'animation pastorale, a été publié en langue anglaise.

Des journées de perfectionnement ont été organisées à l'intention des enseignants et des enseignantes en enseignement moral et religieux catholique, des animateurs et des animatrices de pastorale, des conseillers et des conseillères en éducation chrétienne. À l'été 1988, des journées de recyclage pour les enseignants et pour les enseignantes du primaire et du secondaire ont été réalisées. Enfin, des ateliers d'information sur les règlements du Comité catholique et des journées de formation sur le projet éducatif d'une école reconnue comme catholique ont été tenus.

d) Sous la responsabilité de la sous-ministre associée, la *Direction de l'enseignement protestant* a poursuivi l'implantation du programme dans le secteur anglo-protestant où les guides pédagogiques sont tous disponibles. Dans le secteur franco-protestant, diverses sessions d'implantation ont été tenues et l'adaptation des guides pédagogiques a été effectuée jusqu'à la 5e année du primaire et à la 5e année du secondaire. Elle a terminé des documents en français et en anglais concernant l'animation religieuse dans les écoles protestantes, ainsi que des documents touchant l'intégration du cours d'enseignement moral et religieux dans les autres matières de l'école primaire et secondaire. Enfin, elle a tenu des concours pour combler les quatre postes constituant l'équipe de la Direction et a terminé les préparatifs en vue de l'installation de l'unité à Québec au sein du Ministère.

## 2. Le Secteur de la planification et du développement pédagogique

### • Le secteur

#### — *Le mandat*

Le Secteur de la planification et du développement pédagogique, qui est sous l'autorité d'un sous-ministre adjoint, comprend les unités administratives suivantes : la Direction générale de la recherche et du développement, la Direction générale des programmes, la Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques et la Coordination à la condition féminine.

Le Secteur de la planification et du développement pédagogique et les unités qui le composent visent les objectifs suivants :

- préparer et faire approuver les politiques et les plans de développement pédagogique, les programmes d'études, les guides et autres instruments pédagogiques ;
- assurer, en concertation avec le Secteur des réseaux, la réalisation des objectifs du Ministère et la mise en œuvre des nouveaux programmes et plans de développement pédagogique ;
- préparer les orientations ministérielles relativement aux régimes pédagogiques et à l'organisation scolaire et les traduire en instructions annuelles ;
- coordonner la recherche au sein du Ministère, les études économiques et démographiques, les études relatives à l'emploi et aux carrières, de même que les actions liées à la formation du personnel scolaire ;
- développer et gérer l'évaluation des apprentissages, notamment la sanction des études secondaires ;
- coordonner les actions relatives aux ressources didactiques, notamment en ce qui touche l'évaluation et l'approbation du matériel didactique imprimé, la documentation audiovisuelle ainsi que les aspects pédagogiques du plan de développement de la micro-informatique à l'école.

#### — *L'effectif*

Tableau 16

**Effectif**

| | 1988-1989 |
|---|---|
| Direction générale de la recherche et du développement | 60 |
| Direction générale des programmes | 64 |
| Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques | 73 |
| Coordination à la condition féminine | 5 |
| Direction et secrétariat | 20 |
| **Total** | **222** |

#### — *Le budget*

Tableau 17

**Budget (en milliers de dollars)**

| | 1988-1989 |
|---|---|
| Direction générale de la recherche et du développement | 2 984,7 |
| Direction générale des programmes | 3 895,8 |
| Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques | 4 058,8 |
| Coordination à la condition féminine | 446,7 |
| Direction et secrétariat | 1 618,0 |
| **Total** | **13 004,0** |

### • La Direction générale de la recherche et du développement

#### — *Le mandat*

Cette direction fait des études et des recherches sur les divers aspects du système éducatif en vue d'en soutenir la gestion courante et le développement. Ses travaux portent sur les ressources mises en œuvre, sur les services éducatifs accessibles aux jeunes et aux adultes et sur la transition entre l'école et la vie active. Cette direction est aussi chargée de coordonner et de réaliser divers travaux liés à l'élaboration de la position du Ministère sur toute question concernant les orientations et le développement du système.

*— Les activités*

En 1988-1989, la Direction a poursuivi le développement des indicateurs de performance, participé dans ce domaine à des efforts de concertation sur les scènes canadienne et internationale et effectué des travaux d'analyse sur les dépenses par élève au public et au privé, sur les personnels de l'enseignement ainsi que sur les élèves. Se sont ajoutés les travaux récurrents, tels que la publication des statistiques officielles.

En outre, la Direction a fait des études sur les suites à donner au plan d'action du français, sur la comparaison des programmes de mathématique et de sciences du Québec et de l'Ontario, sur les services de garde, sur l'accès au diplôme d'études secondaires ainsi que sur les communautés culturelles et la formation des enseignants.

De plus, la Direction a apporté des améliorations aux systèmes REPÈRES et AREF consacrés à l'information scolaire et professionnelle et publié différents documents d'information, tels que deux rapports RELANCE et le portrait de trois champs d'activités professionnelles.

Enfin, plusieurs travaux ont été menés dans la perspective de l'éducation des adultes (alphabétisation et développement régional), de la technologie éducative et de la formation extrascolaire.

**• La Direction générale des programmes**

*— Le mandat*

Cette direction élabore les politiques régissant l'organisation des cours de formation générale, de formation professionnelle, des services d'adaptation scolaire et des autres services particuliers. Elle prépare les programmes d'études, les guides pédagogiques et les politiques du Ministère relatives à son secteur d'activités et est responsable de leur implantation dans le réseau scolaire. Elle collabore à l'évaluation des apprentissages des élèves et des programmes d'études. Elle est aussi responsable de la planification et de l'administration du plan de perfectionnement du Ministère à l'intention des enseignants ainsi que du développement et de la planification du perfectionnement des autres personnels scolaires.

*— Les activités*

En 1988-1989, la Direction a produit ou mis en chantier une trentaine de programmes et de guides dans l'un des domaines suivants : éducation préscolaire ; enseignement moral ; sciences de la nature ; English Language Arts ; anglais, langue seconde ; français, langue maternelle ; sciences humaines ; mathématique ; éducation physique. Elle a précisé les orientations et les objectifs des programmes de français, recueilli les réalisations les plus prometteuses pour le redressement du français à l'école, produit des modules d'enseignement enrichi en anglais, langue seconde, terminé les programmes de sciences physiques (4e secondaire), rédigé et expérimenté les programmes de chimie et de physique (5e secondaire), préparé le plan de refonte des programmes de mathématique au secondaire et une description de la situation de l'enseignement des langues secondes et élaboré un projet de programme d'enseignement moral pour le primaire et le 1er cycle du secondaire.

Elle a participé à la préparation de l'évaluation de trois programmes (français, langue maternelle, secondaire ; français, langue seconde, 1er cycle du secondaire ; musique, 1er cycle du secondaire), à l'évaluation de trois programmes (français, langue maternelle, primaire ; anglais, langue maternelle, 2e secondaire ; mathématique, de la 2e à la 5e secondaire) et au suivi de l'évaluation de trois programmes (anglais, langue seconde, primaire ; histoire générale, 2e secondaire ; histoire du Québec et du Canada, 4e secondaire). Elle a également collaboré à l'élaboration d'un guide d'aménagement des locaux d'arts plastiques au primaire et à la mise à jour du catalogue des équipements en éducation physique.

Dans le dossier de la formation professionnelle, la Direction a réalisé 19 analyses sectorielles, qui font actuellement l'objet d'une consultation dans le monde du travail et de l'éducation, implanté 27 nouveaux programmes d'études et amorcé l'élaboration de 27 autres programmes. Elle a prévu un nouveau mode d'organisation scolaire qui touche le calendrier scolaire, l'horaire des élèves et la durée de la période de formation requise pour voir un programme d'études. L'harmonisation de l'enseignement destiné aux jeunes et celui destiné aux adultes est terminée en ce qui concerne le régime pédagogique, les programmes d'études et l'évaluation des apprentissages.

Dans le dossier des services aux élèves en difficulté, la Direction a assuré la préparation d'un plan d'action de relance à partir des résultats de l'évaluation de la politique de l'adaptation scolaire. Les travaux de la mission MSSS-MEQ (phase II) se sont poursuivis et devraient déboucher sur une entente imminente entre les deux ministères.

Dans le dossier des cheminements particuliers de formation pour les élèves de 16 à 18 ans, les activités ont davantage porté sur l'élaboration des derniers documents pédagogiques et le perfectionnement des cadres scolaires et des enseignants touchés par ce projet de développement pédagogique. Des travaux d'expérimentation ont aussi été menés dans ce domaine en collaboration avec les commissions scolaires.

Dans le dossier des services complémentaires, la Direction a travaillé à l'élaboration de documents de soutien à la prise en charge de ces services par le réseau scolaire (Guide sur la recherche d'emploi, Guide sur les services d'encadrement et de surveillance à l'école, Guide pour prévenir et contrer la violence à l'école). Elle a également entrepris et réalisé des travaux avec le MESS sur la redéfinition et la dispensation des services sociaux et des services de santé en milieu scolaire.

Dans le dossier portant sur la famille, la Direction a continué à assurer le suivi et l'évaluation de la réalisation du plan mis au point par le Ministère dans ce domaine. Dans le dossier des services de garde en milieu scolaire, elle a terminé une série de documents et d'outils pédagogiques en guise de soutien aux personnes qui travaillent dans ce domaine.

En ce qui concerne la formation du personnel scolaire, la Direction a assuré la préparation et la réalisation du plan annuel 1988-1989 des activités de perfectionnement des enseignants, en assurant un meilleur encadrement pour le choix et la préparation des activités, pour leur gestion et pour leur évaluation.

Elle a aussi réalisé, en concertation avec les associations en cause, les travaux nécessaires à la conception et à l'administration du plan de perfectionnement à l'intention des administrateurs des commissions scolaires. Dans ce contexte, elle a procédé à une évaluation des besoins de perfectionnement, à moyen et à long terme, afin d'ajuster en conséquence les plans de perfectionnement qui leur sont destinés.

Enfin, elle a poursuivi la recherche et la réflexion visant l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action en matière de formation et de perfectionnement des enseignants. C'est ainsi qu'elle a effectué, avec la collaboration des directions régionales, une tournée des universités québécoises pour se donner une vision claire de la façon dont la problématique de la formation et du perfectionnement des enseignants est vécue dans les diverses régions et pour recueillir les expériences intéressantes entreprises par les universités et les milieux scolaires dans ce domaine. Enfin, elle participe étroitement à un projet-pilote conçu par l'université Laval et la commission des écoles catholiques de Québec et subventionné par le Ministère, visant la création d'une école associée pour la formation pratique des enseignants.

En ce qui a trait à l'organisation scolaire, les travaux ont principalement porté sur la révision des régimes pédagogiques de l'éducation préscolaire ainsi que de l'enseignement primaire et secondaire conformément à la mise en œuvre de la nouvelle Loi sur l'instruction publique, de même que sur la préparation de l'Instruction annuelle relative à l'organisation des activités éducatives pour 1989-1990.

Les activités ont été aussi intenses dans la mise en œuvre du programme de perfectionnement en matière de supervision pédagogique.

### • La Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques

#### — *Le mandat*

Cette direction est responsable du développement de l'évaluation pédagogique, de la qualité des apprentissages et de l'évaluation des programmes d'études. Elle voit à l'évaluation et à l'approbation du matériel didactique. Elle assure la gestion du système de sanction des études secondaires. Elle est aussi responsable du développement des perspectives en matière de technologie éducative et particulièrement de la micro-informatique à des fins pédagogiques. Enfin, elle assure la publication de la revue *Vie pédagogique*.

#### — *Les activités*

En 1988-1989, la Direction a assuré la gestion des examens, soit la préparation des épreuves, le traitement des résultats et la délivrance des relevés de notes et des diplômes; elle a diffusé, pour une troisième année consécutive, un rapport de type « grand public » sur les résultats des épreuves de juin 1987 et conduit les actions particulières suivantes :

- modifications au système SESAME en vue de la mise en application du plan d'action en formation professionnelle ;
- harmonisation de l'enseignement destiné aux jeunes et de celui destiné aux adultes (équivalence d'études secondaires) ;
- modifications au système SESAME en vue de la mise en application du nouveau modèle de sanction des études en français, langue maternelle.

La Direction a aussi assuré l'administration et la correction centralisée d'une épreuve de français écrit pour les élèves de 5e secondaire. Le rapport a été publié en février 1989 et chaque organisme scolaire a reçu des résultats par école et par groupe d'élèves. Elle a préparé des épreuves de sanction des études pour les « nouveaux » programmes et des épreuves d'appoint pour le primaire et le secondaire.

Du côté de l'évaluation des programmes d'études, les programmes suivants avaient été retenus cette année : français, langue maternelle (secondaire), musique (secondaire) et français, langue seconde (2e secondaire).

Le Ministère a participé à une étude internationale comparative des apprentissages réalisés chez les jeunes de 13 ans en mathématique et en sciences. Le Ministère a également publié un rapport de cette étude en langue française. Participaient à cette étude

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

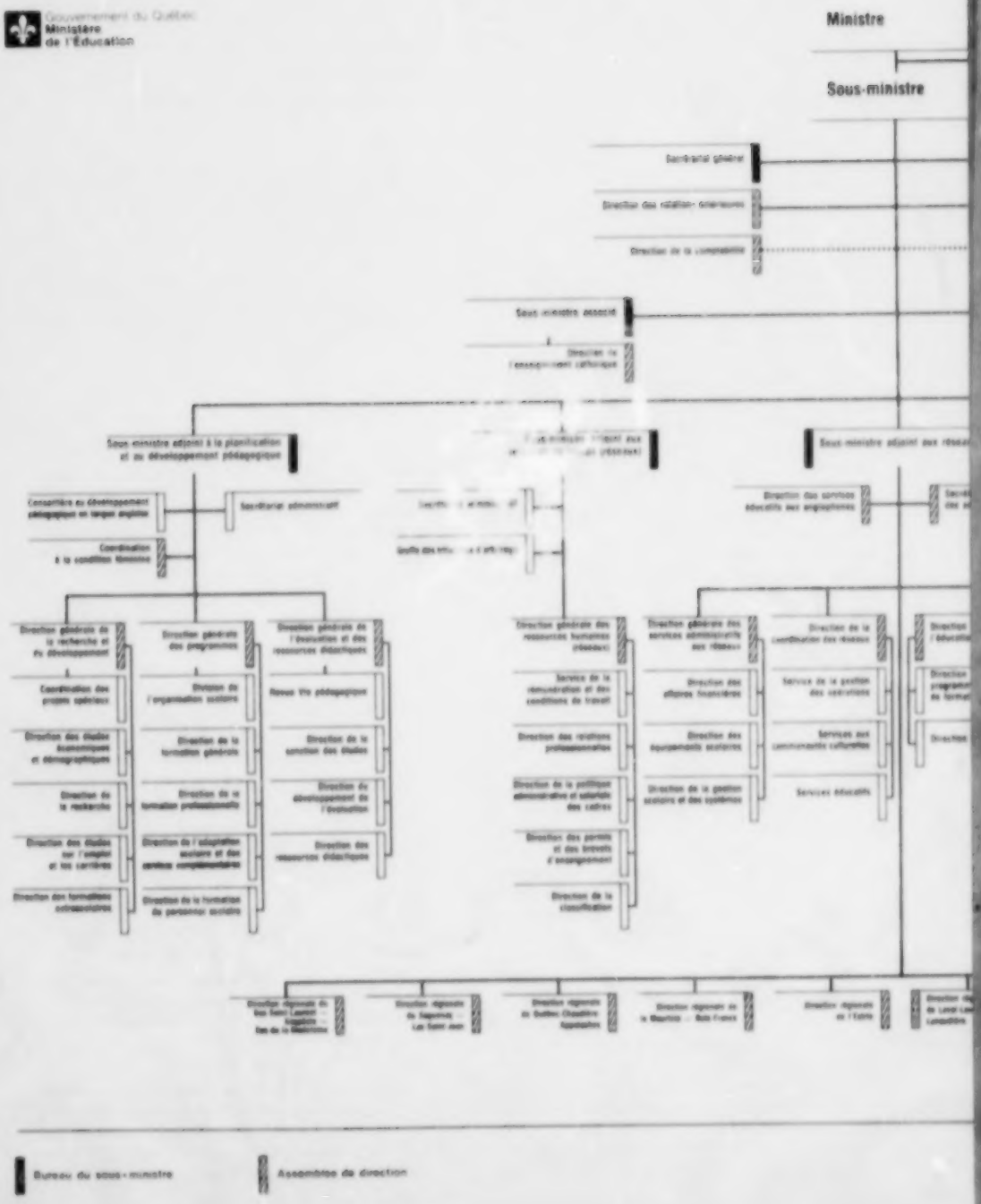

## Les faits saillants des 25 ans d'histoire du ministère de l'Éducation

Le 13 mai 1989 marque le vingt-cinquième anniversaire de la promulgation de la Loi sur le ministère de l'Éducation et de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation. L'année 1989 rappelle donc ces vingt-cinq années d'éducation au Québec lancées par le Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec.

Cet anniversaire invite à la participation des personnels du ministère de l'Éducation, du Conseil supérieur de l'éducation, des autres ministères et organismes gouvernementaux, des réseaux de l'enseignement, des associations liées à l'éducation ainsi que de la population québécoise en général pour qui l'éducation a été un projet de société.

Il faut situer cette tranche de l'histoire de l'éducation dans l'évolution du Québec. Il faut également prendre en compte les dimensions de l'éducation que sont la continuité et la prospective : comprendre le passé pour engager l'avenir, rappeler les objectifs initiaux pour mesurer le travail accompli et déterminer les efforts à poursuivre.

Les années 60 peuvent être caractérisées par la mise sur pied d'un système universel d'éducation ; les années 70, par la consolidation de ce système et les années 80, par la réalisation d'efforts particuliers en vue d'accroître la qualité de l'éducation.

Le présent encart vise à rappeler les faits saillants qui ont marqué ces 25 ans et à mieux faire connaître le rôle et les objectifs du ministère de l'Éducation.

### 1964

— La promulgation des lois instituant le ministère de l'Éducation et le Conseil supérieur de l'éducation a lieu le 13 mai.

- Le ministre de l'Éducation, M. Paul Gérin-Lajoie, est assermenté.
- Le gouvernement nomme le sous-ministre de l'Éducation, M. Arthur Tremblay.

— Le 21 mai, le ministre présente les objectifs, les moyens d'action et le style de travail du ministère de l'Éducation :

- deux objectifs
  - scolarisation maximale de tous ceux à qui l'école peut servir ;
  - préparation à la vie réelle.

- quatre moyens d'action
  - des programmes d'études fonctionnels;
  - une organisation scolaire adéquate;
  - l'existence de services d'orientation;
  - la qualification toujours plus poussée des maîtres.
- deux caractéristiques du style de travail
  - une planification réaliste;
  - la consultation démocratique.

— En juin, le ministre dépose à la Chambre le Livre blanc sur le développement de l'équipement scolaire régional au Québec.

— Le Cours préparatoire aux études supérieures est créé.

— Le Ministère met sur pied les comités

- du plan de développement scolaire;
- de la formation des maîtres;
- d'étude sur l'accessibilité à l'enseignement universitaire;
- d'étude des relations de travail entre instituteurs et commissions scolaires.

— Au cours de la session qui a pris fin le 31 juillet, le Parlement a adopté cinq projets de loi qui concernent particulièrement l'éducation:

- Le Bill 6, *Loi modifiant la Loi instituant une commission royale d'enquête sur l'enseignement*;

. Le Bill 22, *Loi concernant certaines subventions à l'université Laval*;

- Le Bill 43, *Loi du financement des investissements universitaires*;
- Le Bill 52, *Loi modifiant la Loi concernant les écoles d'architecture et des beaux-arts*;
- Le Bill 60, *Loi instituant le ministère de l'Éducation et Loi instituant le Conseil supérieur de l'éducation*.

— Le ministre lance, en septembre, l'opération 55: 55 commissions scolaires régionales; 55 plans régionaux d'organisation scolaire; 55 réseaux d'équipement scolaire regional.

— Le gouvernement accepte intégralement les recommandations du Comité du plan de développement scolaire.

— Pour marquer les six mois d'existence du Ministère, le ministre lance l'Opération ENSEIGNEMENT, qui vise deux objectifs: la formation des maîtres et la rénovation des programmes.

— La Commission Parent remet la deuxième partie de son rapport, laquelle porte sur les structures pédagogiques.

— Le premier numéro d'*Hebdo-éducation*, un organe de liaison permanente, paraît le 15 mai.

**1965**

— Un comité de planification de l'enseignement pré-universitaire et professionnel est mis sur pied.

— Le Comité d'étude sur les relations de travail des instituteurs recommande que le Code du travail s'applique aux enseignants au même titre qu'aux autres salariés des services publics.

— Une entente intervient entre la France et le Québec sur un programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation.

— Le ministre promulgue le Règlement numéro 1 relatif au cours élémentaire et au cours secondaire.

— Le ministre lance l'expérience d'action sociale étudiante.

— Le ministre ouvre l'étude des crédits du Ministère pour 1965-1966 par un exposé général qui fait le bilan de l'an I du Ministère.

— Les écoles d'agriculture passent sous la juridiction du ministère de l'Éducation.

— Le gouvernement accrédite le Syndicat des professeurs de l'État du Québec comme représentant des professeurs fonctionnaires salariés.

— À l'occasion du congrès de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, le sous-ministre annonce que le Ministère décentralisera son administration et précisera les relations entre les commissions scolaires régionales et locales.

— L'Assemblée législative adopte le Bill 12, *Loi modifiant la Loi du ministère de l'Éducation*. Cette loi concerne les subventions du gouvernement du Canada relatives à la formation technique et professionnelle.

**1966**

— M. Jean-Jacques Bertrand est nommé ministre de l'Éducation et ministre de la Justice en juin.

— Le ministre promulgue

- le Règlement numéro 2 relatif aux examens du ministère de l'Éducation aux cours élémentaire et secondaire;

- le Règlement numéro 3 relatif aux études préuniversitaires et professionnelles;
- le Règlement numéro 4 relatif au permis et au brevet d'enseignement.

— Le Ministère met sur pied neuf bureaux régionaux dont les activités sont coordonnées par la Direction générale des bureaux régionaux.

— Le Comité d'étude de l'enseignement professionnel agricole remet son rapport au ministre de l'Éducation et au ministre de l'Agriculture et de la Colonisation.

— La Commission Parent remet la troisième partie de son rapport, laquelle porte sur l'administration de l'enseignement.

— L'Assemblée législative adopte:

- Le Bill 2, *Loi des prêts et bourses aux étudiants*;
- Le Bill 15, *Loi modifiant la charte de la Commission des écoles catholiques de Montréal et certaines lois concernant le Bureau des écoles protestantes du Grand Montréal et d'autres commissions scolaires de l'Île de Montréal.*

— Le Ministère fait paraître:

- Document d'éducation n° 1: *Institutions associées et institutions privées*;
- Document d'éducation n° 2: *L'école coopérative, polyvalence et progrès continu*;
- le premier numéro de la revue *L'École coopérative* (octobre).

**1967**

— M. Jean-Guy Cardinal est nommé ministre de l'Éducation en octobre.

— Le Centre de diffusion de la documentation scientifique et technique française au Québec est inauguré.

— Les règlements 1, 2 et 3 des Comités catholique et protestant du Conseil supérieur de l'éducation sont publiés.

— Six collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP) sont ouverts en septembre.

— Le projet de télévision communautaire éducative pour les adultes du Saguenay—Lac-Saint-Jean (TEVEC) est lancé.

— Ottawa et Québec concluent deux ententes sur la formation professionnelle des adultes.

— L'Assemblée législative adopte:

- le Bill 25, *Loi assurant le droit de l'enfant à l'éducation et instituant un nouveau régime de convention collective dans le secteur scolaire*;
- le Bill 21, *Loi des collèges d'enseignement général et professionnel*;
- le Bill 37, *Loi autorisant des ententes entre commissions scolaires et institutions d'enseignement privées*;
- le Bill 39, *Loi des subventions aux institutions d'enseignement privées*;
- le Bill 43, *Loi du financement des investissements universitaires*;
- le Bill 77, *Loi modifiant le régime de retraite des enseignants.*

— Le Ministère publie le document d'éducation n° 3 relatif à *l'enseignement collégial et aux collèges d'enseignement général et professionnel.*

**1968**

— Le ministre promulgue le Règlement n° 5, qui fixe les critères d'évaluation de la scolarité du personnel enseignant.

— L'enseignement des métiers dispensé par les écoles de métiers est intégré aux commissions scolaires régionales.

— Les étudiants contestent dans les cégeps et dans les universités.

— Le Ministère fait paraître:

- *Les structures fonctionnelles des commissions scolaires*;
- de nouveaux programmes d'études pour l'enseignement professionnel dans les écoles secondaires polyvalentes.

— L'Assemblée législative adopte les lois suivantes:

- Le Bill 56, *Loi de l'enseignement privé*;
- Le Bill 57, *Loi du Conseil des universités*;
- Le Bill 88, *Loi de l'Université du Québec.*

**1969**

— M. Yves Martin est nommé sous-ministre de l'Éducation en juillet.

— Le Ministère organise un colloque sur l'avenir de la formation des maîtres.

— M. Alphonse Riverin est nommé au poste de président de l'Université du Québec.

— Les neuf premiers membres de la Commission consultative de l'enseignement privé sont nommés.

— La Commission d'enquête sur le transport scolaire remet son rapport.

— Le rapport de la Commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec, le *Rapport Rioux*, est rendu public.

— Un accord de coopération et d'échanges en matière d'éducation et de culture est conclu entre le Québec et l'Ontario.

— L'École nationale d'administration publique (ENAP) est créée.

— Les règlements de la Loi sur l'enseignement privé entrent en vigueur.

— Le Québec et la Louisiane entreprennent une collaboration dans le domaine de l'éducation.

— Une entente de travail est signée entre le gouvernement, les commissions scolaires et les enseignants.

— L'Institut national de la recherche scientifique (INRS) voit le jour.

— Le Ministère publie les documents suivants:

- *L'école élémentaire renouvelée;*
- *Les politiques du sport scolaire au Québec.*

— L'Assemblée nationale adopte le Bill 63, *Loi pour promouvoir la langue française au Québec*. Le chapitre 9 porte sur la langue d'enseignement.

**1970**

— M. Guy Saint-Pierre est nommé ministre de l'Éducation, en mai.

— Le Québec et le Nouveau-Brunswick signent un accord de coopération et d'échanges en matière d'éducation, de culture et de communications.

— Le *Guide de procédures pour les ententes entre commissions scolaires de différentes confessions* est publié.

— La coopération entre le Québec et la Grande-Bretagne s'amorce en décembre.

— Le Ministère publie:

- le dernier numéro du bulletin *Hebdo-Éducation*, le 30 juin;
- le premier numéro du *Bulletin officiel du ministère de l'Éducation*, le 8 juillet;
- le premier numéro de la revue *Éducation-Québec*.

— L'Assemblée nationale adopte le Bill 26, *Loi concernant les délégués aux commissions scolaires régionales;*

**1971**

— *Le règlement n° 6* relatif à l'enseignement du français à certains élèves de l'élémentaire et du secondaire est adopté.

— À la suite de TEVEC, le projet MULTI-MÉDIA s'adresse aux adultes de milieux populaires.

— Par *le règlement n° 7*, le Ministère institue un cadre général d'organisation de l'enseignement en maternelle, à l'élémentaire et au secondaire.

— Le Ministère met en œuvre la mission 27, une campagne d'information sur la Loi concernant le regroupement et la gestion des commissions scolaires.

— L'Assemblée adopte la Loi 27, *Loi concernant le regroupement et la gestion des commissions scolaires*:

- 800 commissions scolaires sont regroupées en 188, dont 167 catholiques et 21 protestantes;
- le *tôlé* des parents est institutionnalisé par la création des *comités d'école* et des *comités de parents*.

**1972**

— M. François Cloutier est nommé ministre de l'Éducation en février.

— Un accord intervient entre le ministère de l'Éducation et le ministère du Travail et de la Main-d'œuvre sur la formation professionnelle des adultes.

— La juridiction du transport scolaire est transférée du ministère de l'Éducation au ministère des Transports.

— Le Conseil d'orientation franco-québécois pour la prospective et l'innovation en éducation (COPIE) est créé.

— Le ministère publie le nouveau règlement n° 2 relatif aux examens et aux tests du ministère de l'Éducation à la maternelle, à l'élémentaire et au secondaire ainsi que le premier annuaire des cours du niveau secondaire.

— Les lois suivantes sont adoptées:

- Loi 71, *Loi pour favoriser le développement scolaire dans l'île de Montréal*.

— les 33 commissions scolaires de l'Île de Montréal sont réduites à 8, soit 6 catholiques et 2 protestantes;

— le Conseil scolaire de l'Île de Montréal est créé.

- Loi 22, *Loi modifiant la Loi concernant le regroupement et la gestion des commissions scolaires*.

**1973**

- M. Pierre Martin devient sous-ministre en septembre.
- Les commissaires d'école de l'Île de Montréal sont élus pour la première fois au suffrage universel.
- Le Rapport COMMEL fait état des fonctions d'encadrement et des tâches administratives et techniques requises pour l'administration des commissions scolaires de moins de 3 000 élèves.

**1974**

- Le groupe POLY présente son rapport: *L'organisation et le fonctionnement des écoles secondaires au Québec*.
- Le Ministère établit une mission spéciale conjointe ministère de l'Éducation-ministère des Affaires sociales pour mettre sur pied des services d'éducation à l'enfance inadaptée.
- L'Assemblée nationale adopte:
  - La Loi 22, *Loi sur la langue officielle*.

**1975**

- M. Jérôme Choquette est nommé ministre de l'Éducation en juillet.
- Il est remplacé, en septembre, par M. Raymond Garneau.
- À la suite de la publication du *Rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial (Rapport Nadeau)*, de nouvelles orientations sont proposées.
- Le Ministère rend public le rapport *Éducation physique et sport scolaire* et lance une vaste consultation.
- Le ministre dépose à l'Assemblée nationale le rapport *Vers un nouveau mode de fonctionnement du système d'enseignement élémentaire et secondaire au Québec* portant sur la décentralisation.
- Le rapport de la Commission d'enquête sur la classification des enseignants est rendu public.
- C'est en 1975 que débute le Programme de perfectionnement des maîtres de français, langue maternelle (PPMF).
- Un accord signé entre les Cris, les Inuit, le Québec, le Canada et la Société d'énergie de la Baie-James prévoit la création de deux commissions scolaires au Nouveau-Québec.
- M. Bernard Lachapelle, ministre d'État, est chargé des fonctions de ministre responsable de l'enseignement supérieur, de l'enseignement collégial, de l'éducation des adultes et des prêts et bourses aux étudiants.
- Le Ministère fait paraître:
  - *L'école, milieu de vie (2)*. Élémentaire;
  - *Organisation pédagogique de l'enseignement élémentaire*;
  - le premier numéro de la revue *Informeq* en octobre.
- L'Assemblée nationale adopte la Loi 70, *Loi modifiant la Loi permettant aux municipalités d'imposer certaines maisons d'enseignement*.

**1976**

- M. Jean Bienvenue devient ministre de l'Éducation en janvier.
- M. Jacques-Yvan Morin lui succède en novembre.
- Le rapport du comité provincial de l'enfance inadaptée paraît sous le titre: *L'éducation de l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (Rapport COPEX)*.
- Le Ministère met sur pied:
  - un centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois, rattaché à l'Université du Québec;
  - SOPPEC (Soutien pédagogique aux petites écoles), qui offre à la fois des instruments de travail et des services de consultation, d'animation et de savoir-faire.
- Le Ministère fait paraître le dernier numéro du *Bulletin officiel*.
- L'Assemblée nationale adopte la Loi 42, *Loi concernant l'élection des commissaires d'école dans l'Île de Montréal et modifiant la Loi de l'instruction publique et d'autres dispositions législatives*.

**1977**

- La première émission de *Passe-Partout*, destinée, en particulier, aux enfants de 4 ans de milieux défavorisés, est diffusée le 14 novembre.
- Le ministre lance le Livre vert intitulé: *L'enseignement primaire et secondaire au Québec*. Une vaste consultation s'ensuit dans toutes les régions du Québec où le ministre entreprend une tournée.
- Une conférence Québec-commissions scolaires étudie un nouveau mode de partage des responsabilités.
- Le ministre annonce en conférence de presse une politique destinée à favoriser « le maintien de la dernière école de quartier ».
- Le ministre relance le Programme de formation de chercheurs et d'action concertée (FCAC).
- Le Ministère met en place une commission d'étude sur les universités (Commission Angers).

**1978**

- M. Jacques Girard est nommé sous-ministre de l'Éducation en août.
- Un projet d'enseignement des langues d'origine (PELO) est expérimenté auprès des enfants portugais et italiens de 1re année du primaire.
- Le Ministère fait paraître :
  - *L'École québécoise — Énoncé de politique et plan d'action — L'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage* ;
  - *Politique générale d'évaluation pédagogique, secteur du préscolaire, du primaire et du secondaire* ;
  - *Projet du gouvernement à l'endroit des cégeps — Nouvelle étape*.
- Le dernier numéro de la revue *L'École coopérative* paraît en juin.

**1979**

- La 32e session de la conférence des ministres de l'Éducation des pays de langue française (CONFEMEN) se tient à Québec en avril.
- Le ministre procède au lancement du Livre orange : *L'école québécoise — Énoncé de politique et plan d'action*, qui fait suite à la consultation sur le Livre vert de 1977.
- Le premier numéro de la revue *Vie pédagogique* paraît en février. Elle remplace la revue *L'école coopérative*.
- Un nouveau conseil consultatif est créé : le Conseil des collèges.
- L'Assemblée nationale adopte les lois suivantes :
  - la Loi 24, *Loi sur le Conseil des collèges* ;
  - La Loi 77, *Loi sur les services de garde à l'enfance*.

**1980**

- M. Camille Laurin est nommé ministre de l'Éducation en novembre.
- Le ministre réaffirme l'importance du *projet éducatif* dans les écoles.
- Le Ministère fait paraître *L'école s'adapte à son milieu — Énoncé de politique sur l'école en milieu économiquement faible*.
- Le dernier numéro de la revue *Éducation-Québec* paraît en septembre.

**1981**

- Le ministre rend public les nouveaux régimes pédagogiques qui définissent le cadre général de l'organisation pour l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire.
- Une campagne de sensibilisation à la réalité multi-ethnique du Québec, *Mes amis de partout*, est lancée à l'intention des élèves de la maternelle et du primaire.
- Le ministre fait paraître :
  - le rapport du Conseil d'orientation franco-québécois pour la recherche et l'innovation en éducation (COPIE) intitulé : *L'inadaptation scolaire* ;
  - le rapport d'observation de projets innovateurs dans les écoles primaires intitulé : *J'innove*. Cette publication s'inscrit dans le cadre de l'opération *Inventaire, analyse et diffusion des innovations*.

**1982**

- Le Rapport Jean, rapport de la commission d'étude sur la formation des adultes, paraît sous le titre : *Apprendre, une action volontaire et responsable*. Il préconise de reconnaître à tous le droit à l'éducation permanente.
- Le ministre procède au lancement du Livre blanc : *L'École — Une école communautaire et responsable*. Projet du gouvernement pour une réforme du réseau primaire et secondaire.
- Le ministre présente des propositions de relance et de renouveau dans le document *La formation professionnelle des jeunes*. Des colloques régionaux sont organisés pour faire suite à ces propositions. Un colloque national les clôture.
- La série d'émissions *Octo-Puce*, cours d'initiation au micro-ordinateur, débute en août.
- Le Ministère lance le programme *Transition-Travail* à l'intention des femmes qui veulent réintégrer le marché du travail après une absence prolongée.

**1983**

- M. Pierre Lucier assure l'intérim comme sous-ministre de l'Éducation en décembre 1983.
- Des audiences nationales sur la formation professionnelle des jeunes se tiennent les 28 février et 1er mars. 65 organismes remettent un mémoire.
- Pour la première fois, six collèges québécois se dotent d'un centre spécialisé.

— Le Ministère fait paraître :

- *Éducation technologique — Des orientations vers l'action.*
- *Un projet d'éducation permanente — Énoncé de politique et plan d'action en éducation des adultes.*

**1984**

— M. Yves Bérubé est nommé ministre de l'Éducation en mars. M. François Gendron le remplace en décembre. À la même date, M. Yves Bérubé devient titulaire du nouveau ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie.

— M. Thomas J. Boudreau devient sous-ministre en mai.

— L'Assemblée nationale adopte le Règlement sur le régime pédagogique du collégial.

— Un plan national de formation en métiers d'art est mis en œuvre avec la collaboration des ministères des Affaires culturelles et de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu.

— Le Ministère fait paraître les documents suivants :

- *L'évaluation dans le système éducatif. Cadre général et perspectives de développement* ;
- *Guide d'attribution des équivalences*. Ce guide permet de connaître la valeur de plus de 9 000 diplômes délivrés par les établissements de 130 pays ;
- le premier numéro du bulletin *Éducation Express*.

— L'Assemblée nationale adopte la Loi 3, *Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public*. Cette Loi vient sanctionner la vaste réforme entreprise avec la parution des Livres vert, orange et blanc.

**1985**

— En décembre, M. Claude Ryan devient titulaire à la fois du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

— Un jugement de la Cour supérieure déclare inconstitutionnelle la Loi 3.

— La série de 12 émissions *Octo-Giciel* fait suite à *Octo-Puce*.

— Le Ministère fait paraître les documents suivants :

- *L'école québécoise et les communautés culturelles* ;
- *L'adaptation de l'enseignement* ;
- *Les élèves doués et talentueux à l'école — État et développement* ;
- la brochure et la vidéo : *Explorons de nouveaux espaces*, pour inciter les filles à choisir des carrières non traditionnelles.

— Le Ministère lance un plan de développement de la micro-informatique dans les établissements primaires et secondaires du Québec. Le plan traite aussi de la télécommunication dans le domaine scolaire.

**1986**

— Le Ministère administre pour la première fois des épreuves de français écrit aux élèves de 6e primaire et de 5e secondaire.

— Le Ministère lance *La formation professionnelle au secondaire — Plan d'action* et entreprend une vaste consultation.

— *Les États généraux sur la qualité de l'éducation, Objectif 100 %* se tiennent en avril au Palais des congrès de Montréal.

— Le gouvernement approuve un plan d'action donnant un nouveau cadre d'organisation à la formation professionnelle, qui, entre autres choses, prévoit 3 filières de formation : le diplôme d'études professionnelles (DEP), le certificat d'études professionnelles (CEP) et l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP).

— Pour coordonner le travail de plusieurs ministères à la mise en œuvre d'une politique relative à l'éducation des adultes, le gouvernement crée le Secrétariat à l'éducation des adultes, rattaché au ministère de l'Éducation.

— Le Ministère fait paraître *Vivre à l'école*. Ce document est destiné à favoriser l'organisation et le développement des services complémentaires à l'élève.

— L'Assemblée nationale adopte la Loi 58, *Loi sur l'admissibilité à l'enseignement en anglais de certains enfants*.

**1987**

— Le Ministère participe au programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes dans les établissements d'enseignement.

— Le ministre lance une vaste consultation — mobilisation sur la qualité du français écrit et parlé dans les écoles afin de renforcer l'apprentissage du français, langue maternelle.

— La Cour d'appel confirme le pouvoir du gouvernement d'adopter des régimes pédagogiques.

— Les membres du Comité mixte pour la gestion des droits d'auteur au préscolaire, au primaire et au secondaire présentent un projet de convention.

— La mise en œuvre du plan de la formation professionnelle se fait à la rentrée 87 ; la nouvelle filière du diplôme d'études professionnelles est implantée.

— L'Assemblée nationale adopte la Loi 13, *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique en matière d'élections scolaires*.

**1988**

— Des audiences publiques sont organisées sur les projets de loi 106, Loi sur les élections scolaires, et 107, Loi sur l'instruction publique.

— Des modifications sont apportées au régime pédagogique du secondaire. Le nouveau règlement précise les conditions d'admission au certificat d'études professionnelles (CEP) et à l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP). Une commission scolaire peut également préparer des programmes d'études menant à une attestation de capacité.

— Le ministre tient deux rencontres sur la formation professionnelle, l'une avec des partenaires du monde de l'éducation, l'autre avec des partenaires d'organismes sociaux et économiques.

— Le ministre lance le plan d'action sur le français à l'école.

— Le sous-ministre de l'Éducation et le président de l'Office de la langue française lancent le document intitulé : *Vocabulaire de l'éducation au Québec*.

— L'Assemblée nationale adopte

- la Loi 107, *Loi sur l'instruction publique*, qui définit les principes, les objectifs, les structures et les articulations principales du système d'éducation primaire et secondaire ;
- la Loi 58, *Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Éducation*. Cette Loi institue le Fonds de formation à distance.

**1989 (jusqu'au 31 mars)**

— L'implantation de la Loi sur l'instruction publique est placée sous la responsabilité du *Comité de mise en œuvre de l'implantation de la loi (COMOL)*.

— En mars, un jugement de la Cour suprême du Canada reconnaît le droit du gouvernement du Québec de légiférer en matière de régime pédagogique.

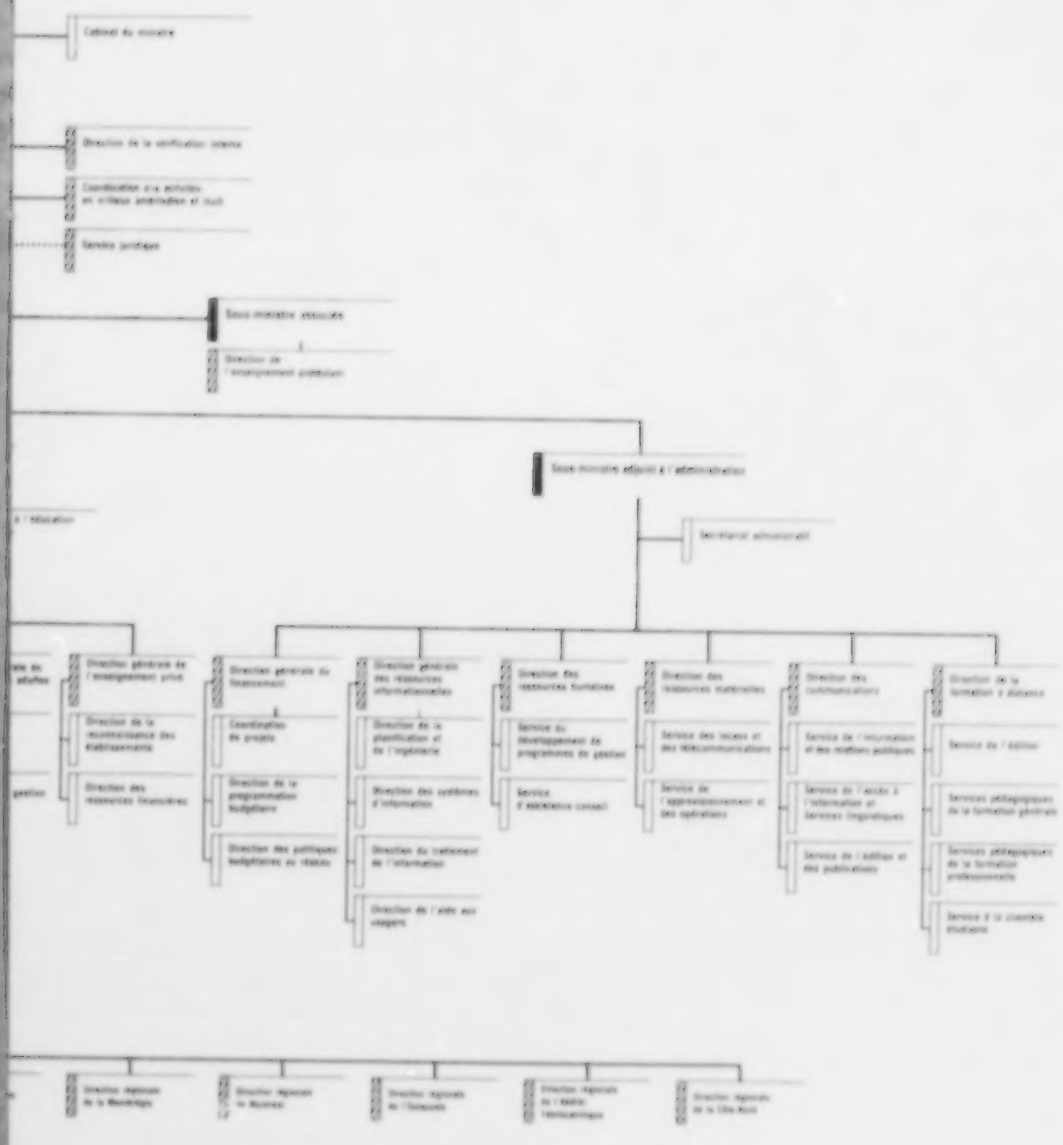
Cabinet du ministre
Direction de la vérification interne
Coordination des activités en matière d'arbitrage et recours
Services juridiques
Sous-ministre associé
Direction de l'enseignement postsecondaire
Sous-ministre adjoint à l'administration
Secrétariat administratif
Direction générale de l'enseignement privé
Direction de la reconnaissance des établissements
Direction des ressources financières
Direction générale du financement
Coordination de projets
Direction de la programmation budgétaire
Direction des politiques budgétaires au réseau
Direction générale des ressources informationnelles
Direction de la planification et de l'ingénierie
Direction des systèmes d'information
Direction du traitement de l'information
Direction de l'aide aux usagers
Direction des ressources humaines
Service du développement de programmes de gestion
Service d'assistance conseil
Direction des ressources matérielles
Service des locaux et des télécommunications
Service de l'approvisionnement et des opérations
Direction des communications
Service de l'information et des relations publiques
Service de l'accès à l'information et services linguistiques
Service de l'édition et des publications
Direction de la formation à distance
Service de l'édition
Services pédagogiques de la formation générale
Services pédagogiques de la formation professionnelle
Service à la clientèle étudiante

les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Irlande, l'Espagne, la Corée, l'Ontario, la Colombie-Britannique et le Nouveau-Brunswick. Les élèves québécois se sont avantageusement classés.

Pour ce qui concerne la formation professionnelle, les activités relatives à la production de guides d'évaluation et au perfectionnement du personnel des commissions scolaires ont été conduites. En outre, la production de quelque 500 épreuves de responsabilité ministérielle et locale a été amorcée. La moitié d'entre elles sera disponible à la fin de la présente année. Ces épreuves portent sur 15 nouveaux programmes.

De plus, la Direction a préparé un document d'information sur le matériel didactique relativement à la nouvelle Loi et entrepris les travaux pour dégager les conséquences de cette loi sur l'approbation des manuels scolaires. Elle a organisé une première opération de perfectionnement de certains personnels scolaires en matière d'évaluation des manuels. Des discussions se sont poursuivies avec la Société des éditeurs de manuels scolaires visant l'amélioration du processus d'approbation.

Elle a mis sur pied un comité d'étude sur les bibliothèques scolaires à la demande du Ministre et en a soutenu les travaux.

Dans le domaine du droit d'auteur, l'entente financière avec l'Union des écrivains du Québec a été renouvelée pour une durée de trois ans. La Direction, par l'intermédiaire du Conseil des ministres de l'éducation, Canada, a participé à la révision de la Loi sur le droit d'auteur. Le Comité mixte pour la gestion du droit d'auteur a encadré des enquêtes et des négociations préliminaires dans le dossier des œuvres musicales.

Les travaux de détermination des besoins, de repérage et de production de matériel didactique adapté à la formation professionnelle, notamment grâce à l'édition dite électronique, ont été mis en marche de façon systématique. La Direction a aussi mis en œuvre les programmes de traduction, d'adaptation et de publication de manuels pour les anglophones dans les matières générales et pour l'enseignement religieux catholique.

Dans le domaine de la micro-informatique, 25 logiciels sont venus s'ajouter aux 40 déjà parus dans le programme de soutien à la production. La constitution d'une banque d'évaluation des didacticiels existants est réalisée à 80 p. 100. Un bilan évaluatif des divers volets du plan de développement de la micro-informatique scolaire a été préparé. Une opération de négociation de licences mixtes pour les logiciels éducatifs a été terminée, après consultation des réseaux scolaires.

### • La Coordination à la condition féminine

#### — *Le mandat*

Cette unité coordonne la mise en œuvre des éléments de la politique gouvernementale de la condition féminine relatifs à l'éducation et fournit à la direction du Ministère le savoir-faire nécessaire pour assurer le développement de cette politique.

#### — *Les activités*

En 1988-1989, la Coordination à la condition féminine a mis l'accent sur différents dossiers, tels :

- la désexisation du matériel pédagogique et des pratiques éducatives ;
- l'orientation et les choix scolaires et professionnels des filles ;
- les programmes d'accès à l'égalité.

Elle a conçu et expérimenté une session de sensibilisation à l'égalité des sexes, à l'intention des enseignantes et enseignants du second cycle du primaire. Un guide d'activités pour les élèves du second cycle du primaire a été produit afin de faciliter la démarche entreprise par le personnel enseignant à l'occasion de la session de sensibilisation.

Un guide pédagogique sur le sexisme pour les élèves de sixième année et une vidéo intitulée *D'amour et d'argent* sur l'autonomie financière des filles, ont été rédigés dans le cadre du programme Éducation économique.

Un guide pour la rédaction de textes non sexistes *Pour un genre à part entière* a été produit. Une bibliographie descriptive et commentée de la littérature québécoise a été élaborée. Une banque de modèles féminins à l'intention des maisons d'édition de matériel scolaire a également été constituée.

Un rapport de recherche intitulé : « *Au-delà des mythes : les hauts et les bas des travailleuses non traditionnelles* » a été produit.

La Coordination à la condition féminine a participé aux travaux du comité interministériel sur la participation des femmes en science et technologie. Elle a constitué une banque de conférencières travaillant dans des emplois non traditionnels et disponibles pour donner des conférences dans les écoles secondaires. Une mise à jour de cette banque a été effectuée en 1988-1989 ; ce sont les directions régionales qui en assureront dorénavant la gestion.

De plus, des sessions de perfectionnement sur la situation des filles au regard des carrières non traditionnelles ont été offertes aux différentes catégories de personnels scolaires. Elles se sont déroulées d'octobre 1986 à mai 1988.

Le Ministère a accordé une subvention de démarrage de programmes d'accès à l'égalité à six autres commissions scolaires. La Coordination à la condition féminine a fourni un soutien professionnel à ces six commissions scolaires et aux treize autres déjà engagées dans un programme d'accès à l'égalité. Des outils de sensibilisation et d'intervention pour tout le personnel des commissions scolaires ont été mis au point.

Par ailleurs, afin de promouvoir une nécessaire concertation avec ses divers partenaires, la Coordination à la condition féminine a participé à une tournée de sensibilisation aux programmes d'accès à l'égalité, tournée organisée par la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec. Enfin, le colloque *Carrefour Égalité* a permis aux commissions scolaires déjà engagées dans cette démarche de discuter avec d'autres commissions scolaires sur l'expérience vécue. Ce colloque constitue l'amorce de l'évaluation de ces programmes.

La Coordination à la condition féminine a participé au plan d'action élaboré par le Conseil du statut de la femme dans le dossier du sexisme et de la violence dans les vidéoclips en s'engageant à collaborer à une campagne de sensibilisation auprès des jeunes et du public. Dans cette optique, elle a réalisé une première version d'un outil pédagogique destiné au personnel enseignant du secondaire.

Un dépliant annonçant les productions écrites et audiovisuelles de la Coordination à la condition féminine a été produit en mars.

## 3. Le Secteur des relations du travail (Réseaux)

### • Le secteur

#### — *Le mandat*

Le Secteur des relations du travail (réseaux), qui est sous l'autorité d'un sous-ministre adjoint, regroupe la Direction générale des ressources humaines et le Greffe des tribunaux d'arbitrage.

Ce secteur :

- assure la représentation du Ministère aux tables de négociation des personnels syndiqués et aux tables de concertation des personnels non syndiqués ;
- assure le maintien des rapports requis avec les associations de cadres, les fédérations de commissions scolaires et les différentes instances du réseau des commissions scolaires ;
- assure l'application des règlements du ministre relatifs à l'évaluation de la scolarité des enseignants et à la délivrance des permis et brevets d'enseignement ;
- assure la gestion du Greffe des tribunaux d'arbitrage pour ce qui concerne le règlement des griefs des employés des commissions scolaires et des collèges.

#### — *L'effectif*

Tableau 18

**Effectif**

| | 1988-1989 |
|---|---|
| Direction générale des ressources humaines | 74 |
| Greffe des tribunaux d'arbitrage | 12 |
| **Total** | **86** |

#### — *Le budget*

Tableau 19

**Budget (en milliers de dollars)**

| | 1988-1989 |
|---|---|
| Direction générale des ressources humaines | 5 336,9 |
| Greffe des tribunaux d'arbitrage | 1 395,0 |
| **Total** | **6 731,9** |

### • La Direction générale des ressources humaines

#### — *Le mandat*

Cette direction participe à la préparation et à la négociation des conditions de travail des personnels des commissions scolaires. Elle assure l'application des règles relatives à l'évaluation de la scolarité des enseignants des commissions scolaires et des collèges ; elle assiste les directions régionales et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles relativement à l'établissement de l'équivalence des diplômes délivrés au Québec, dans les autres provinces et dans les pays étrangers. Elle assure également l'étude des dossiers des candidats à l'enseignement pour la délivrance d'un permis ou d'un brevet d'enseignement.

#### — *Les activités*

En 1988-1989, la Direction des relations du travail a surtout mis l'accent sur la participation aux comités conjoints prévus par les conventions collectives, la gestion de l'arbitrage et la préparation des négociations.

L'analyse des demandes syndicales, les requêtes de mandats et les dépôts des offres patronales résument l'activité principale de cette Direction : les premiers résultats sont les ententes sur les protocoles de libérations syndicales, sur les normes de transfert

et d'intégration des personnels pour 1989, et sur plusieurs articles de convention après quelques mois de négociations.

La Direction de la politique administrative et salariale a distribué un guide d'interprétation des règlements et entrepris différentes études relatives à la responsabilité des cadres des écoles concernant les services de garde et la mise en œuvre de la politique de formation professionnelle. Elle a recueilli auprès de l'ensemble des commissions scolaires les données relatives à l'évaluation du rendement et effectué plusieurs interventions en vue d'assurer le respect des règlements sur les conditions de travail.

La Direction des permis et brevets d'enseignement a participé à l'étude des demandes des universités en vue de l'approbation, aux fins de la reconnaissance d'aptitude à l'enseignement, de 25 programmes de formation des enseignants, analysé les dossiers des candidats et des candidates pour la délivrance d'environ 3 500 permis d'enseigner et 2 000 brevets d'enseignement; elle a, dans les directions régionales, coordonné les activités relatives à la délivrance d'autorisations provisoires d'enseigner et de rétablissements de permis d'enseigner.

Elle a produit un rapport annuel sur les autorisations d'enseigner délivrées en 1987-1988 ainsi qu'une étude visant à déterminer les motifs expliquant les écarts entre les qualifications officielles des enseignantes et des enseignants des commissions scolaires et leur affectation; elle a aussi terminé une étude visant à connaître l'état des qualifications des enseignantes et des enseignants à temps partiel, suppléants occasionnels ou à taux horaire à l'éducation des adultes.

La Direction de la classification des enseignants a assuré l'analyse des dossiers soumis par les commissions scolaires et les cégeps et délivré, dans des délais moyens de quinze jours, des attestations officielles de scolarité (14 000) aux fins de la rémunération des enseignantes et des enseignants; elle a mis à jour le Manuel d'évaluation de la scolarité et le Guide d'attribution des équivalences et aidé les directions régionales du Ministère et le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration dans l'administration des attributions d'équivalence au bénéfice des citoyens et des citoyennes du Québec.

Elle a tenu à jour des banques d'information sur la formation continue des enseignantes et des enseignants du réseau scolaire et procédé à la vérification du respect par les commissions scolaires des dispositions des conventions collectives relatives à la suppléance.

Enfin, le Service de la rémunération et des conditions de travail a préparé un rapport sur la rémunération et les avantages sociaux des personnels des commissions scolaires, sur la tâche des enseignantes et enseignants pour l'année scolaire 1987-1988; il a mis en place un système informatique et bureautique pour le traitement des textes relatifs aux négociations des conventions collectives du secteur de l'éducation et effectué plusieurs autres travaux du plan directeur sur la bureautique et l'informatique.

### • Le Greffe des tribunaux d'arbitrage

#### — *Le mandat*

Le Greffe assume les fonctions de greffe des tribunaux d'arbitrage pour les secteurs du primaire, du secondaire et du collégial, et fournit les services administratifs requis pour leur bon fonctionnement.

#### — *Les activités*

En 1988-1989, le Greffe a assuré le suivi de 2 931 nouveaux dossiers et a fermé 3 108 dossiers; 776 journées d'audition ont été fixées pour l'ensemble des secteurs et 346 sentences arbitrales ont été déposées au Bureau du commissaire général du travail. Le Greffe a publié 215 sentences d'interprétation et 13 sentences de classification. Ses banques informatisées de sentences sont maintenant complètes et il a commencé une étude des données relatives à celles-ci.

## 4. Le Secteur des réseaux

### • Le secteur

#### — *Le mandat*

Le Secteur des réseaux, qui est sous l'autorité d'un sous-ministre adjoint, comprend les unités administratives suivantes: la Direction des services éducatifs aux anglophones, la Direction générale des services administratifs aux réseaux, le Secrétariat à l'éducation des adultes, la Direction générale de l'éducation des adultes, la Direction générale de l'enseignement privé, la Direction de la coordination des réseaux et les directions régionales.

Le Secteur des réseaux et les unités qui le composent visent les objectifs suivants:

- assurer l'application de la Loi sur l'instruction publique, de la Loi sur l'enseignement privé et du chapitre VIII de la Charte de la langue française, de même que des règlements, des règles et des instructions qui en découlent;
- assurer l'application et le fonctionnement des politiques et programmes du Ministère dans les organismes et les établissements qui forment les réseaux;

— contribuer à la mise en œuvre des nouvelles politiques, des nouveaux programmes et plans du Ministère;

— établir les programmes et les décisions normatives en matière de financement et d'équipements scolaires avec les organismes centraux du Ministère, collaborer à la préparation des règles budgétaires, assurer le suivi de la gestion des ressources financières et matérielles dans les réseaux;

— coordonner et gérer l'activité du Ministère dans le champ de l'éducation des adultes en liaison avec les autres secteurs du Ministère, avec les autres ministères et avec les organismes d'éducation;

— étudier les besoins particuliers de la communauté anglophone et collaborer au développement des services appropriés;

— assurer la présence du Ministère dans les régions en étant responsable de l'activité des directions régionales;

— maintenir les relations courantes du Ministère avec les commissions scolaires, les établissements d'enseignement privés et les organismes volontaires d'éducation populaire.

### — *L'effectif*

Tableau 20

**Effectif**

| | 1988-1989 |
|---|---|
| Direction des services éducatifs aux anglophones | 11 |
| Direction générale des services administratifs aux réseaux | 82 |
| Direction générale de l'éducation des adultes | 51 |
| Direction générale de l'enseignement privé | 21 |
| Direction de la coordination des réseaux et directions régionales | 298 |
| **Total** | **463** |

### — *Le budget*

Tableau 21

**Budget (en milliers de dollars)**

| | 1988-1989 |
|---|---|
| Direction des services éducatifs aux anglophones | 595,3 |
| Direction générale des services administratifs aux réseaux | 3 305,8 |
| Direction générale de l'éducation des adultes | 2 028,8 |
| Direction générale de l'enseignement privé | 913,8 |
| Direction de la coordination des réseaux et directions régionales | 12 843,3 |
| **Total** | **19 687,0** |

## • La Direction des services éducatifs aux anglophones

### — *Le mandat*

Cette direction a pour fonction de veiller à ce que les orientations du Ministère relativement aux services éducatifs et leur mise en œuvre répondent aux besoins du milieu scolaire anglophone. Elle assure la mise en place et le fonctionnement des mécanismes de concertation entre les diverses unités administratives du Ministère et le milieu scolaire anglophone. Elle participe à l'élaboration, à l'adaptation et à l'implantation des orientations du Ministère relativement aux services éducatifs destinés au milieu scolaire anglophone.

### — *Les activités*

En 1988-1989, la Direction a continué de mettre au point des mécanismes de collaboration avec diverses unités administratives du Ministère afin de permettre à ce dernier de mieux répondre aux besoins de la communauté anglophone ainsi que de créer de meilleurs liens avec la communauté anglophone afin de mieux déterminer les besoins particuliers de cette communauté. Elle a aussi continué d'aider les directions régionales dans la mise en œuvre des mesures pédagogiques en milieu anglophone.

Elle a implanté des nouveaux programmes d'études dans le secteur anglophone, préparé du matériel et organisé des sessions de perfectionnement pour les enseignants travaillant dans les cheminements particuliers de formation de base, organisé des projets de perfectionnement pour le personnel enseignant anglophone et préparé un rapport sur les services pédagogiques dans les petites écoles anglophones.

De plus, la Direction a collaboré à plusieurs dossiers : formation professionnelle, adaptation scolaire, évaluation des adultes, matériel didactique, enseignement du français, langue seconde, communications, mise en œuvre de la nouvelle Loi sur l'instruction publique et enquête internationale sur les apprentissages en sciences et en mathématique.

### • La Direction générale des services administratifs aux réseaux

#### — *Le mandat*

Cette direction établit les programmes et les décisions normatives en matière de financement et d'équipements scolaires. Elle assure le suivi (analyses et contrôles) de la gestion des ressources financières et matérielles dans les réseaux en concertation avec les directions régionales. Elle conduit les opérations relatives à l'organisation administrative, territoriale et politique du réseau des commissions scolaires en matière d'intégration des enseignements, d'évolution des territoires, de greffe, de cartographie et d'élections. Elle régularise et harmonise la mise en œuvre et le contrôle de l'application des lois, des règlements et des politiques en matière de services administratifs. Elle gère les allocations de ressources supplémentaires destinées, d'une part, à soutenir les commissions scolaires en difficulté et, d'autre part, à financer les projets non prévus dans les plans de conservation et de développement des équipements. Elle assure l'exécution de mandats de vérification et d'enquête confiés par le Ministre ou le Bureau du sous-ministre. Elle assure la coordination des activités en matière de transport scolaire. Elle contribue à la préparation des règles budgétaires des commissions scolaires et à la réalisation du plan triennal de conservation et de développement des équipements.

#### — *Les activités*

En 1988-1989, la Direction a préparé les formulaires et guides en vue d'établir la programmation relative aux ajouts d'espace du plan triennal de conservation et de développement des équipements scolaires 1988-1991 à partir des recommandations des Directions régionales, selon les décisions du Ministre et à l'intérieur du cadre fixé par le Conseil du trésor, soit une autorisation d'engager jusqu'à concurrence de 65 millions de dollars de nouveaux projets, dont 55 millions en 1988-1989 et 30 millions en 1989-1990. C'est ainsi que 55 nouveaux projets ont été autorisés jusqu'à maintenant pour des engagements de près de 52 millions de dollars en 1988-1989. Pour onze de ces projets, l'autorisation de préparer les plans et devis seulement a été donnée en 1988-1989. La réalisation de ces projets, représentant des engagements de près de 33 millions de dollars, ne sera autorisée qu'en 1989-1990.

La Direction a rédigé un guide portant sur le calcul de la capacité d'accueil pour le secondaire et administré un questionnaire sur l'évaluation de l'état des immeubles des commissions scolaires. Au 1er mai 1989, 99 p. 100 des commissions scolaires avaient rempli le questionnaire. L'analyse des résultats devrait être terminée le 1er juin prochain.

De plus, la Direction a implanté le système informatique TRAFICS dans le réseau des commissions scolaires. Elle a réalisé le financement par obligations des investissements des commissions scolaires pour un montant d'environ 364 millions de dollars et procédé à l'engagement de 4,9 milliards de dollars en subventions directes ainsi qu'à l'autorisation de marges d'emprunt mensuelles d'environ 1,5 milliard de dollars pour couvrir les liquidités des commissions scolaires.

Elle a collaboré au transfert aux commissions scolaires de six centres de formation professionnelle relevant du ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, procédé à plusieurs analyses sur l'évolution de la situation financière des commissions scolaires, accordé une attention particulière à une quarantaine de commissions scolaires en difficulté financière et publié les statistiques financières des commissions scolaires pour 1986-1987. Elle a continué de définir les orientations du Ministère régissant le plan comptable et le système d'information financière des commissions scolaires.

La Direction a procédé à la production d'un plan de contrôle des effectifs jeunes et adultes, à la mise en place d'un nouveau processus administratif relatif à la gestion de l'admissibilité à l'enseignement en anglais et à l'élaboration d'un plan d'action concernant la résorption et l'utilisation du personnel enseignant en surnombre dans les commissions scolaires en conformité avec la gestion du programme de sécurité d'emploi.

Elle a également poursuivi des travaux relativement aux demandes d'intégration des enseignements formulées par les commissions scolaires. Elle a produit deux cartes à l'échelle, une pour les commissions scolaires catholiques et l'autre pour les commissions scolaires protestantes, illustrant pour l'ensemble du Québec les limites scolaires, municipales et les régions administratives. Elle a amorcé une révision globale du greffe scolaire tout en accentuant la mise à jour des descriptions de territoires pour les commissions scolaires intégrées.

### • Le Secrétariat à l'éducation des adultes

#### — *Le mandat*

Le Secrétariat assiste le Comité interministériel de l'éducation des adultes dans ses fonctions de coordination et de concertation gouvernementales sous la

présidence du sous-ministre adjoint aux Réseaux. Le comité interministériel regroupe des représentants des ministères de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, des Communautés culturelles et de l'Immigration, de l'Enseignement supérieur et de la Science, de l'Industrie et du Commerce, de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, ainsi que du Secrétariat à la condition féminine. Le Secrétariat est responsable de la préparation des réunions du comité et assure le suivi des décisions. Il prépare le plan d'action du Comité interministériel ainsi que le bilan de ses activités et coordonne, avec la collaboration des ministères intéressés, le développement des dossiers retenus par le Comité.

*— Les activités*

En 1988-1989, le Comité interministériel de l'éducation des adultes a tenu neuf rencontres au cours desquelles les membres se sont penchés sur différents dossiers touchant, notamment, l'étude de propositions relatives à un plan d'action interministériel de lutte contre l'analphabétisme ; le développement et la coordination des activités en matière de reconnaissance des acquis ; les activités des services régionaux d'accueil et de référence et des tables régionales de concertation éducation — main-d'œuvre ainsi que le soutien des effectifs scolaires dans leur participation à ces mécanismes régionaux de concertation ; l'adoption et la reconduction d'un plan de soutien à la formation agricole ; l'accord Canada-Québec sur la formation des adultes. Le Comité a également entrepris, avec la collaboration de la région de l'Estrie, une évaluation de l'activité des services régionaux d'accueil et de référence.

Outre qu'il a assuré la préparation des réunions de même que celle des rencontres du Comité interministériel avec les représentants des tables régionales éducation — main-d'œuvre et avec ceux de différents organismes des milieux de l'éducation et de la main-d'œuvre, le Secrétariat à l'éducation des adultes a organisé un colloque restreint sur la reconnaissance des acquis auquel ont participé plus de 100 représentants de différents organismes et coordonné les activités de groupes de travail mandatés par le Comité interministériel de l'éducation des adultes, notamment dans les domaines de l'alphabétisation et des services régionaux d'accueil et de référence.

- **La Direction générale de l'éducation des adultes**

*— Le mandat*

Cette direction assure, avec la collaboration des unités intéressées, l'élaboration et la mise en œuvre des orientations du Ministère concernant les adultes en matière de formation générale, de formation professionnelle et d'éducation populaire. Elle est également responsable de la participation du ministère de l'Éducation à la planification et à la gestion des programmes de formation des adultes conformément à l'Accord Canada-Québec ou aux ententes ministérielles québécoises.

*— Les activités*

En 1988-1989, la Direction a réalisé l'ensemble des activités liées à ses mandats en formation générale et professionnelle, en évaluation et en reconnaissance des acquis, en formation sur mesure, en alphabétisation et en éducation populaire, et ce, pour les différents effectifs auxquels sont destinées les activités menées par les services d'éducation des adultes dans les commissions scolaires et les organismes populaires autonomes.

Elle a participé à la gestion de l'Accord Canada-Québec, réalisé des ententes de collaboration avec divers ministères québécois et assuré les activités de concertation avec le ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu pour les programmes de formation de la main-d'œuvre.

Elle a élaboré l'Instruction sur l'organisation des activités d'éducation des adultes, des politiques et des cadres généraux d'organisation pour 1989-1990. Elle a géré les plans d'intervention en alphabétisation, donné suite aux orientations du programme des organismes volontaires d'éducation populaire, participé à la révision des règles budgétaires 1989-1990 pour l'éducation des adultes et géré l'application des règles budgétaires 1988-1989 en ce qui a trait aux allocations supplémentaires.

Elle a assuré le financement des activités des organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP), celui d'activités d'éducation populaire dans les commissions scolaires et des activités des syndicats, administré les « contingentements » prévus dans l'Instruction 1988-1989 et réalisé des activités de contrôle et des vérifications relatives aux subventions accordées aux organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP).

De plus, la Direction a produit les rapports relatifs à la gestion et à l'organisation de la gestion, effectué des analyses relatives à la situation financière des services d'éducation des adultes des commissions scolaires et préparé les dossiers et les rapports relatifs aux réclamations du Québec au gouvernement fédéral conformément aux ententes Canada-Québec.

En outre, la Direction a analysé les programmes d'études provenant du secteur des jeunes et établi des modalités d'harmonisation, particulièrement en formation professionnelle, mis en œuvre le nouveau programme de formation en alphabétisation et élaboré de nouveaux programmes et du matériel

d'apprentissage en sciences humaines, en développement personnel et social, en éducation technologique, en informatique, en mathématique et en sciences (4e secondaire), en français, langue maternelle et langue seconde, et en anglais, langue seconde.

Enfin, pour ce qui concerne la formation professionnelle, la Direction a procédé à l'harmonisation de l'enseignement destiné aux jeunes et de celui destiné aux adultes, produit ou révisé le matériel pédagogique dans une dizaine de champs de formation professionnelle, traduit une partie du matériel pédagogique, révisé les pratiques d'équivalences de cours, utilisé les instruments d'évaluation des acquis extrascolaires dans six plans de formation, élaboré les instruments pour cinq autres plans et révisé le guide de gestion de la sanction des acquis.

### • La Direction générale de l'enseignement privé

#### — *Le mandat*

Cette direction administre la Loi sur l'enseignement privé. Elle met en place les mécanismes d'application de la Loi, ainsi que ceux des règlements. Elle assure le versement des subventions aux établissements titulaires d'une reconnaissance à cette fin. Elle fournit un soutien technique aux établissements privés et à la Commission consultative de l'enseignement privé. Elle assure la mise à jour de la législation et des politiques du Ministère qui régissent l'enseignement privé.

#### — *Les activités*

En 1988-1989, la Direction a traité au delà de 700 dossiers en culture personnelle, renouvelé plus de 550 permis et fermé une centaine de dossiers.

Elle a également analysé les demandes d'ouverture d'école en formation générale ou professionnelle et en adaptation scolaire, les demandes de renouvellement d'autorisation dans ces mêmes secteurs, de même que les demandes de permis d'enseignement de culture personnelle en formation d'appoint.

Pour donner suite à la modification législative touchant les collèges Marie-de-France et Stanislas, la Direction a convenu d'un protocole d'entente. Les conventions régissant ce protocole seront signées d'ici le 1er juillet 1989.

### • La Direction de la coordination des réseaux

#### — *Le mandat*

Cette direction assiste le sous-ministre adjoint du Secteur dans ses responsabilités de direction et de coordination centrales des activités des directions régionales, sauf en ce qui concerne les responsabilités de la Direction générale des services administratifs aux réseaux relatives aux activités administratives.

#### — *Les activités*

En 1988-1989, la Direction a consacré la majeure partie de ses efforts aux dossiers suivants :

- la gestion des communications administratives du Ministère avec les réseaux scolaires ;
- l'harmonisation des territoires administratifs et des productions statistiques avec la nouvelle carte des régions administratives ;
- la préparation des interventions ministérielles à l'occasion des conférences socio-économiques ;
- le fonctionnement des mécanismes de liaison entre les directions régionales et les unités centrales ;
- la planification et l'organisation des activités de mise en œuvre de la nouvelle Loi sur l'instruction publique (Projet de Loi 107) ;
- la concertation éducation — main-d'œuvre et le programme de formation sur mesure en entreprise ;
- l'implantation des centres d'enrichissement en micro-informatique en milieu scolaire ;
- les dérogations à l'âge d'admission à l'enseignement ;
- la coopération avec l'extérieur ;
- la mise en œuvre de la carte des enseignements professionnels et la planification des mêmes enseignements pour l'année 1989-1990 ;
- la révision des orientations et du plan d'action en adaptation scolaire, la préparation d'un cadre d'organisation des services éducatifs à l'intention des élèves ayant une déficience auditive et la mise en œuvre du cadre d'organisation des services éducatifs à l'intention des élèves ayant une déficience visuelle ;
- la mise en œuvre des orientations ministérielles en matière de cheminements particuliers pour les élèves de 16 à 18 ans et la préparation d'un état de la situation relativement à l'application d'orientations analogues pour les élèves de 13 à 15 ans ;
- la mise en œuvre des orientations ministérielles en matière d'alimentation en milieu scolaire ;
- la préparation d'un état de la situation relativement à l'éducation des adultes ;
- la planification et l'organisation des activités de vérification de l'application et de l'applicabilité du régime pédagogique ;

- la mise en œuvre du plan d'action relatif à l'amélioration de la qualité du français, et la rétro-information relative aux mesures d'amélioration prévues par les commissions scolaires;
- la révision de l'énoncé de politique gouvernementale relativement aux services de garde en milieu scolaire;
- le développement de l'éducation interculturelle et la rétro-information relative à l'efficacité des mesures spéciales d'accueil et de francisation;
- la mise à jour des directives relatives à l'application du droit d'auteur dans le milieu scolaire;
- le développement de la rétro-information.

### • Les directions régionales

#### — *Le mandat*

Les directions régionales sont responsables des activités déconcentrées découlant de l'exécution des différents mandats ministériels. Dans cette perspective, elles contribuent à la mise en œuvre des orientations ministérielles dans les réseaux d'enseignement et s'assurent de leur application par l'exercice du contrôle et l'apport du soutien requis.

#### — *Les activités*

En 1988-1989, les directions régionales ont consacré la majeure partie de leurs efforts aux dossiers suivants:

- la mise en œuvre des nouveaux programmes d'études dans le secteur anglophone;
- la mise en œuvre de la nouvelle Loi sur l'instruction publique (Projet de loi 107);
- la mise en œuvre de la carte des enseignements et la planification régionale des mêmes enseignements pour l'année 1989-1990;
- la concertation éducation — main-d'œuvre et la mise en œuvre du programme de formation sur mesure en entreprise;
- le perfectionnement en enseignement moral et religieux catholique;
- l'implantation des centres d'enrichissement en micro-informatique en milieu scolaire;
- les dérogations à l'âge d'admission à l'enseignement;
- l'admissibilité à l'enseignement en langue anglaise;
- la mise en œuvre des orientations ministérielles en matière de cheminements particuliers pour les élèves de 16 à 18 ans et la production d'un état de la situation relativement à l'application d'orientations analogues pour les élèves de 13 à 15 ans;
- la production d'un état de la situation relatif à l'éducation des adultes;
- la mise en œuvre des orientations du Ministère en matière d'alimentation en milieu scolaire;
- la mise en œuvre et le suivi du plan d'action relatif à l'amélioration de la qualité du français;
- la vérification de l'application et de l'applicabilité du régime pédagogique;
- l'intégration de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire;
- le contrôle des effectifs scolaires, avec une attention particulière accordée au secteur des adultes;
- la résorption des personnels enseignants;
- les ajouts d'espace;
- le traitement des demandes d'allocations supplémentaires et spécifiques déconcentrées;
- l'analyse des prévisions budgétaires et des rapports financiers annuels des commissions scolaires, ainsi que le suivi de la situation financière des mêmes commissions;
- la mise en œuvre du système TRAFICS relatif à la communication des informations financières par les commissions scolaires.

## 5. Le Secteur de l'administration

### • Le secteur

#### — *Le mandat*

Le Secteur de l'administration, qui est placé sous l'autorité d'un sous-ministre adjoint, regroupe les unités suivantes: la Direction générale du financement, la Direction des ressources humaines, la Direction des communications, la Direction des ressources matérielles, la Direction générale des ressources informationnelles et la Direction de la formation à distance, unité administrative offrant des services éducatifs aux organismes et à la population.

Le Secteur de l'administration et les unités qui le composent poursuivent les objectifs suivants:

- administrer les ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles du Ministère;
- conduire les opérations relatives au cycle budgétaire de tous les programmes ministériels;
- préparer la planification et la programmation budgétaire des réseaux en matière de financement et d'équipement, et les traduire en règles annuelles d'allocations financières;
- définir et mettre en œuvre les programmes de communication;

— assurer le développement de l'évaluation de programmes;

— produire des cours pour la formation à distance et en assurer la diffusion.

### — *L'effectif*

Tableau 22

**Effectif**

| | 1988-1989 |
|---|---|
| Direction des ressources humaines | 31 |
| Direction générale du financement | 35 |
| Direction des communications | 44 |
| Direction des ressources matérielles | 32 |
| Direction générale des ressources informationnelles | 175 |
| Secrétariat administratif | 25 |
| Direction de la formation à distance | 37 |
| **Total** | **379** |

### — *Le budget*

Tableau 23

**Budget (en milliers de dollars)**

| | 1988-1989 |
|---|---|
| Direction des ressources humaines | 1 536,9 |
| Direction générale du financement | 1 868,4 |
| Direction des communications | 6 811,4 |
| Direction des ressources matérielles | 14 758,4 |
| Direction générale des ressources informationnelles | 12 701,0 |
| Secrétariat administratif | 1 240,9 |
| Direction de la formation à distance | 3 513,3 |
| **Total** | **42 430,3** |

## • La Direction des ressources humaines

### — *Le mandat*

Cette direction conseille et assiste la Direction et les unités administratives du Ministère en matière de dotation des emplois, d'organisation administrative, de relations de travail, de formation et de perfectionnement du personnel. Elle établit également des politiques et des programmes permettant aux gestionnaires de gérer leurs ressources humaines en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans la fonction publique, et ce dans une perspective d'utilisation optimale des ressources humaines. La rémunération du personnel et l'application des avantages sociaux prévus aux conventions collectives de travail sont par ailleurs des activités importantes de cette unité.

### — *Les activités*

En 1988-1989, en plus de réaliser les activités que requièrent habituellement les services aux gestionnaires et aux employés, les travaux de la Direction ont principalement porté sur la connaissance de l'organisation et sur le développement de mécanismes et d'outils de gestion.

C'est ainsi qu'un questionnaire sur le climat de travail a été administré à l'ensemble du personnel du Ministère et qu'un document de réflexion sur la mobilité du personnel a été élaboré aux fins de consultation. L'implantation d'un mécanisme de gestion et de suivi des emplois de niveau de complexité supérieur, l'élaboration et l'implantation d'un guide d'accueil des nouveaux employés et des nouvelles employées ainsi que l'élaboration d'un plan d'information en gestion à l'intention des gestionnaires s'inscrivent également au chapitre des réalisations de cette unité. Un plan de développement des ressources humaines axé, entre autres choses, sur la formation à la gestion du rendement, l'évaluation de programmes et la sécurité informatique a par ailleurs été réalisé. Enfin, plusieurs travaux de consolidation du programme d'aide aux employés ont été amorcés.

## • La Direction générale du financement

### — *Le mandat*

Cette direction coordonne les opérations annuelles du cycle budgétaire de tous les programmes ministériels, assure le suivi budgétaire et effectue les contrôles financiers requis. Elle coordonne les mécanismes de concertation avec le réseau scolaire en matière de politique financière et d'allocation des ressources. Elle prépare la planification et la programmation budgétaire des réseaux, les traduit en règles annuelles d'allocations financières et établit les paramètres de financement. Elle participe aux travaux de conception des diverses politiques en ce qui a trait aux incidences financières. Elle coordonne l'application de la Loi sur la santé et la sécurité du travail et de la politique d'achat du gouvernement.

### — *Les activités*

En 1988-1989, la Direction a réalisé, dans le cadre des politiques budgétaires touchant les réseaux, des analyses sur différents dossiers et proposé lorsqu'il y avait lieu, des modifications aux règles budgétaires. Ces dossiers touchaient, entre autres choses, l'harmonisation du financement de la formation professionnelle destinée aux jeunes et aux adultes, le financement des superficies excédentaires, l'éducation des adultes, la sécurité d'emploi et la formation en milieu pluri-ethnique.

Cette démarche a conduit à l'établissement des paramètres de financement pour chaque commission scolaire et à la mise à jour des textes des règles budgétaires pour l'année scolaire 1989-1990.

Une analyse particulière de l'évolution des dépenses à l'éducation des adultes a été réalisée afin de démontrer que les personnes qui ont reçu une formation donnée par les commissions scolaires et financée par le Ministère étaient admissibles en vertu de la politique gouvernementale adoptée et du mandat dévolu au ministère de l'Éducation en cette matière.

Le financement de l'enseignement privé n'a pas connu de changements significatifs au cours de 1988-1989.

Dans le cadre de la programmation budgétaire, plusieurs travaux ont été menés, notamment en relation avec la politique financière et les ressources destinées au réseau des commissions scolaires. Des analyses ont été menées conjointement avec le ministère des Finances sur la proposition de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec relativement à la taxation et la péréquation. De même, une analyse a été produite à l'intention des organismes centraux sur la situation financière globale des commissions scolaires en relation avec les droits et les obligations qu'elles doivent assumer.

Dans le cadre de la planification budgétaire du Ministère pour l'année 1989-1990, un fonds ministériel a été constitué afin de financer des activités prioritaires. Le plan de gestion financière du Ministère a été revu et approuvé par le Conseil du Trésor, lequel prévoit une plus grande responsabilisation des gestionnaires du Ministère.

Quant à la coordination des projets réseaux, la Direction a réalisé l'implantation des orientations approuvées par le Bureau du sous-ministre concernant les aspects administratifs et éducatifs du dossier de la santé et de la sécurité au travail (sessions d'information régionales); elle a également coordonné l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement dans les réseaux ainsi que de la politique d'achat du gouvernement en éducation, y compris les travaux demandés relatifs au libre-échange, et ce, en collaboration avec les ministères touchés.

### • La Direction des communications

#### — *Le mandat*

Cette direction prépare et met en œuvre des programmes de communication liés aux dossiers majeurs et aux activités du Ministère. Elle est responsable du processus de réalisation des publications ministérielles. Elle soutient les unités administratives dans l'accomplissement de leur mandat et assure pour elles des services centraux dans le domaine de l'accès à l'information, de l'accueil, du renseignement et de la rétro-information.

#### — *Les activités*

En 1988-1989, en plus des activités ordinaires liées aux domaines des communications et des publications ministérielles, la Direction a mis en application la première phase du programme de communication destiné à soutenir l'implantation du plan d'action sur *Le français à l'école*, poursuivi le programme de communication sur la formation professionnelle, produit divers documents d'information et de sensibilisation sur la mise en œuvre de la nouvelle Loi sur l'instruction publique, participé activement à l'organisation du Salon de l'éducation, de la science et de la technologie et publié, avec la collaboration des Publications du Québec, le *Vocabulaire de l'éducation au Québec*, qui présente les résultats des travaux de la Commission de terminologie de l'éducation.

### • La Direction des ressources matérielles

#### — *Le mandat*

Cette direction coordonne les activités se rapportant à la gestion des locaux et des services de télécommunications, à la sécurité des personnes et des biens, à l'approvisionnement en biens et services, au courrier et à la messagerie ainsi qu'à la diffusion des publications du Ministère.

#### — *Les activités*

En 1988-1989, la Direction a réalisé, en concertation avec la Société immobilière du Québec, des travaux d'aménagement dans les divers locaux en vue d'améliorer la qualité de vie au travail des employés du Ministère et de rendre plus fonctionnelles les unités administratives. Des travaux d'aménagement ont été entrepris à l'édifice du 600, rue Fullum, Montréal. La Direction a participé, dans le cadre du dossier de la santé et de la sécurité du travail, à la mise sur pied d'un comité interministériel au centre administratif G, conformément à l'entente intervenue entre le gouvernement du Québec et les diverses associations syndicales concernées. Elle a aussi donné suite aux correctifs demandés par le comité de santé et de sécurité de l'édifice, mis en place un système d'inventaire des publications ministérielles afin de donner accès aux directions régionales et aux unités intéressées à l'inventaire des publications entreposées au centre de distribution. Elle a également développé un système visant la décentralisation de l'inventaire des équipements de bureau dans les unités administratives. Enfin, elle a mis en place un système informatique de gestion des services de télécommunications.

### • La Direction générale des ressources informationnelles

*— Le mandat*

Cette direction a pour rôle de conseiller le Ministère sur les orientations et les politiques relatives aux données, aux systèmes et aux technologies de l'information. Elle fournit aux unités administratives des services de développement, de réalisation et d'exploitation des systèmes informatiques et bureautiques. Elle assure les relations avec le réseau des commissions scolaires en matière de systèmes informationnels et représente le Ministère auprès de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires.

*— Les activités*

En 1988-1989, conformément au plan d'action retenu, la Direction a terminé la refonte et l'implantation du système de gestion du code d'identification des élèves. Tant à l'enseignement destiné aux jeunes qu'à l'éducation des adultes, les systèmes de sanction des études ont été adaptés à la nouvelle politique de l'enseignement professionnel. Le système informatique de collecte des états financiers des commissions scolaires est maintenant largement utilisé.

Elle a amorcé le projet de refonte des systèmes de collecte de données sur les personnels des commissions scolaires, tant le personnel de l'enseignement destiné aux jeunes que celui de l'éducation des adultes.

Des mesures de rationalisation de l'utilisation des ressources informatiques ont été prises pour assurer le service à l'ordinateur central sans ajout de puissance de traitement et de capacité d'emmagasinage sur disques magnétiques. Le logiciel de sécurité régissant l'accès aux ressources de l'ordinateur central est maintenant opérationnel.

Sur le plan de la gestion documentaire, les deux premiers volets du calendrier de conservation ont été élaborés et déposés aux Archives nationales. À la suite de l'acceptation du calendrier de conservation des documents administratifs, la mise en application a été entreprise.

### • La Direction de la formation à distance

*— Le mandat*

Cette direction permet aux Québécoises et aux Québécois qui le désirent de terminer leurs études secondaires, d'amorcer des études collégiales, de se perfectionner dans leur métier ou de parfaire leurs connaissances.

*— Les activités*

En 1988-1989, la Direction a desservi plus de 52 000 élèves, amorcé un projet d'intervention auprès du grand public visant l'amélioration du français écrit : *Du français sans faute* et continué à faire appel à la technologie pour faire l'évaluation et assurer le suivi des apprentissages, et pour personnaliser de plus en plus la formation.

Elle a commencé ou continué le développement de cours du secondaire dans diverses disciplines de la formation générale (français, langue maternelle ; anglais, langue seconde ; mathématique, sciences et sciences humaines) et dans divers secteurs de la formation professionnelle (électrotechnique, traitement des eaux, secrétariat et commerce, santé). Elle a également produit des cours de français, de techniques administratives et d'agriculture pour le collégial.

L'implantation d'un nouveau mode de financement se traduira par la création du Fonds de la formation à distance.

# Quatrième partie
# Les organismes gouvernementaux

## 1. Le Conseil supérieur de l'éducation

### — *Le mandat du Conseil*

Le Conseil supérieur de l'éducation est un organisme consultatif gouvernemental autonome créé par une loi de 1964 (L.R.Q., c. C-60). Son mandat se résume comme suit :

- donner son avis au ministre de l'Éducation sur les règlements que celui-ci est tenu de lui soumettre ;
- donner son avis au ministre de l'Éducation ou au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur toute question relevant de leur compétence qu'ils lui soumettent ;
- transmettre au ministre de l'Éducation, qui le communique à l'Assemblée nationale, un rapport annuel sur ses activités et sur l'état et les besoins de l'éducation ;
- solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et suggestions du public en matière d'éducation ;
- soumettre au ministre de l'Éducation ou au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science des recommandations sur toute question relevant de leur compétence concernant l'éducation ;
- faire effectuer les études et recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à la poursuite de ses fins ;
- édicter les règlements relatifs à sa régie interne, lesquels sont soumis à l'approbation du gouvernement.

Selon la Loi sur l'instruction publique, les membres du Conseil supérieur de l'éducation, de ses comités et de ses commissions sont visiteurs de toutes les écoles du Québec et, à ce titre, « ont droit d'avoir communication des règlements et autres documents relatifs à chaque école et d'obtenir les renseignements qui peuvent la concerner ».

La Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation institue, outre le Conseil même, deux comités confessionnels : le Comité catholique et le Comité protestant, ainsi que quatre commissions : les commissions de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire, de l'enseignement supérieur et de l'éducation des adultes.

### — *Le mandat des comités confessionnels*

Le Comité catholique et le Comité protestant ont le mandat suivant :

- faire des règlements relatifs à la reconnaissance des établissements d'enseignement confessionnels comme catholiques ou protestants et visant à assurer leur caractère confessionnel ;
- reconnaître comme catholiques ou protestants les établissements d'enseignement confessionnels et révoquer, s'il y a lieu, cette reconnaissance ;
- faire des règlements relatifs à l'éducation chrétienne, à l'enseignement religieux et moral et au service religieux dans les établissements d'enseignement reconnus comme catholiques ou protestants ;
- faire des règlements sur la qualification, du point de vue religieux et moral, du personnel d'encadrement et du personnel enseignant dans ces établissements d'enseignement ;
- approuver, du point de vue religieux et moral, les programmes, les manuels et le matériel didactique utilisés dans ces établissements d'enseignement ;
- approuver, pour l'enseignement religieux catholique ou protestant, les programmes, les manuels et le matériel didactique, et édicter des règlements sur la qualification des professeurs chargés de cet enseignement dans les écoles autres que les écoles reconnues comme catholiques ou protestantes ;
- faire au Conseil, au ministre de l'Éducation ou au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, des recommandations sur toute question relevant de leur compétence ;
- recevoir et entendre les requêtes et suggestions des associations, des établissements et des particuliers sur toute question relevant de leur compétence ;
- faire effectuer les études et les recherches qu'ils jugent nécessaires ou utiles à la poursuite de leurs fins ;

— édicter les règlements relatifs à leur régie interne, lesquels sont soumis à l'approbation du gouvernement.

*— Le mandat des commissions*

Les commissions sont chargées de présenter au Conseil des suggestions concernant leur secteur particulier.

Elles assistent le Conseil dans ses travaux, notamment dans la préparation du rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation ainsi que dans la préparation des avis et des recommandations au ministre de l'Éducation et au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

*— L'effectif*

Tableau 24

**Effectif**

| | 1988-1989 |
|---|---|
| Conseil supérieur de l'éducation | 33 |

*— Le budget*

Tableau 25

**Budget (en milliers de dollars)**

| | 1988-1989 |
|---|---|
| Conseil supérieur de l'éducation | 2 117,9 |

*— Le personnel de direction, du 1er avril 1988 au 31 mars 1989*

- Président : *Pierre Lucier*
  Vice-président : *Lucien Rioux*
  (jusqu'au 31 août 1988)
  *Marcel R. Fox*
  (depuis le 2 février 1989)
  Secrétaires conjoints :
  *Alain Durand*
  *Jean Proulx*
- Direction des communications
  Directeur : *Jean-R. Derosier*
- Direction des études et recherches
  Directeur : *Arthur Marsolais*

*— Le rapport annuel*

En tant qu'organisme gouvernemental autonome, le Conseil supérieur de l'éducation est tenu de présenter annuellement un rapport de ses activités. Ce rapport contient des renseignements sur son organisation, son fonctionnement et ses activités. De plus, il contient un résumé de tous les avis adoptés durant l'année par le Conseil et par les comités confessionnels.

Le Conseil établit également, chaque année, un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation. Le rapport 1987-1988 sur l'état et les besoins de l'éducation s'intitule : *Le rapport Parent : vingt-cinq ans après*.

C'est le ministre de l'Éducation qui est chargé d'appliquer la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation. C'est donc à lui que le Conseil supérieur doit transmettre son rapport annuel sur ses activités et sur l'état et les besoins de l'éducation afin qu'il le dépose à l'Assemblée nationale.

## 2. La Commission consultative de l'enseignement privé

*— Le mandat*

La Commission consultative de l'enseignement privé est un organisme gouvernemental qui a été créé par la Loi sur l'enseignement privé de 1968 (L.R.Q., c. E-9). Les principaux éléments de son mandat se résument ainsi :

— donner un avis au ministre de l'Éducation ou au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur l'octroi et le renouvellement des autorisations ;

— donner un avis au ministre de l'Éducation ou au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur l'annulation ou la suspension d'une autorisation ;

— donner un avis au gouvernement sur le montant des subventions accordées aux établissements privés donnant l'enseignement aux enfants ayant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage ;

— donner un avis au ministre de l'Éducation ou au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur la reconnaissance d'équivalence entre un programme officiel d'enseignement professionnel et un programme dispensé par un établissement privé ;

— donner un avis au ministre de l'Éducation ou au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur tout projet de règlement soumis à l'approbation du gouvernement en vertu des articles 29 et 68 de la Loi sur l'enseignement privé.

*— La composition*

La Commission est composée de neuf membres nommés par le gouvernement pour un mandat de deux ans. Son secrétaire est un fonctionnaire affecté à cette fonction à temps plein.

Président : *Paul-Aimé Paiement*

Secrétaire : *Jacques Marois*

*— Les activités*

Au cours de l'année, la Commission consultative de l'enseignement privé a tenu onze réunions réparties sur 21 jours de travail. En plus des avis qu'elle a été amenée à formuler sur les 550 demandes d'ouverture ou de renouvellement d'autorisation, dont près de 100 en enseignement général ou professionnel, la Commission a également transmis au ministre de l'Éducation deux avis généraux dont le premier portant sur l'enseignement religieux de type culturel et le second sur les modifications qu'il pourrait être utile d'apporter à la Loi sur l'enseignement privé en ce qui concerne l'enseignement de culture personnelle.

*— Le rapport annuel*

La Commission doit, au plus tard le premier décembre de chaque année, présenter au ministre de l'Éducation et au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, un rapport sur ses activités pour l'année scolaire précédente. Ce rapport est déposé à l'Assemblée nationale par le ministre de l'Éducation. Le dix-neuvième rapport annuel est daté du 1er décembre 1988 et a été déposé à l'Assemblée nationale le 6 décembre 1988.

## 3. La Commission d'appel sur la langue d'enseignement

L'article 82 de la Charte de la langue française prévoit qu'il y a appel des décisions des organismes scolaires chargés d'appliquer les dispositions de l'article 72 du chapitre VIII de ladite Charte, de celles des personnes désignées par le ministre de l'Éducation portant sur l'application de l'article 73, ainsi que de celles du ministre de l'Éducation prises en vertu de l'article 78.

La Charte prévoit également l'institution d'une commission chargée d'entendre les appels logés en vertu de l'article 82. Le mandat de cette commission est décrit à l'article 83. De plus, l'article 85.1 de la Charte prévoit que lorsque cette commission ne peut faire droit à un appel portant sur une demande d'admissibilité d'un enfant à l'enseignement en anglais mais qu'elle estime que la preuve révèle une situation grave d'ordre familial ou humanitaire, elle fait rapport au ministre de l'Éducation et lui transmet le dossier de cet enfant.

Au cours de la période comprise entre le 1er avril 1988 et le 31 mars 1989, la Commission a été saisie de 172 dossiers (202 enfants). De ce nombre, 141 ont donné lieu à des décisions de la Commission, soit 26 décisions favorables et 115 décisions défavorables. Au regard des 115 dossiers ayant donné lieu à des décisions défavorables, 45 d'entre eux ont fait l'objet d'un rapport* au ministre de l'Éducation en vertu de l'article 85.1 de la Charte. Par ailleurs, la Commission s'est déclarée sans juridiction à huit occasions et l'on dénombre 12 dossiers où les appelants ont retiré leur appel. De plus, 10 dossiers qui n'avaient pas été soumis au préalable à l'organisme de première instance (personne désignée) ont été transmis à cette instance. Enfin, un seul dossier est pendant devant la Commission.

La Commission compte trois membres nommés par le gouvernement. La composition de la Commission, le 31 mars 1989, est la suivante :

Membres : *Jean-Marie Beauchemin, président*
*Russell Wheaton Breen*
*Jean-François Buffoni*

Secrétaire : *Arthur Gamache*

* Voir application de l'article 85.1 de la Charte de la langue française en annexe.

# Cinquième partie
# Faits saillants, statistiques et publications

## 1. Faits saillants

### Avril 1988

14

— Le ministre présente les crédits du ministère de l'Éducation pour 1988-1989 devant la Commission parlementaire de l'éducation.

18

— Le ministre lance *Le français à l'école, plan d'action*.

19

— Le ministre donne une conférence sur *La supervision pédagogique, une préoccupation d'actualité* dans le cadre du colloque de la Fédération québécoise des directrices et directeurs d'école, à Montréal.

27-28

— Le ministre donne la conférence d'ouverture sur *Les APO, tendances et orientations*, lors du colloque de l'Association québécoise des utilisateurs de l'ordinateur au primaire et au secondaire, à Québec.

### Mai 1988

3

— Le ministre prononce une allocution intitulée *Pour un système scolaire à l'heure d'aujourd'hui* devant la Commission parlementaire de l'éducation à l'occasion du début des auditions publiques sur le projet de loi 106, Loi sur les élections scolaires, et le projet de loi 107, Loi sur l'instruction publique.

3-26

— La Commission parlementaire de l'éducation entend des mémoires sur les projets de loi 106, Loi sur les élections scolaires, et 107, Loi sur l'instruction publique.

5-6

— Le Ministère est l'hôte de la réunion annuelle des directeurs de programmes des provinces et territoires canadiens, à Québec.

14

— Le ministre préside la remise des prix aux lauréats et lauréates du concours *Le français au pluriel*, organisé par le Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec, à Montréal.

26

— Le sous-ministre donne une allocution sur *L'éducation des adultes d'hier, d'aujourd'hui et de demain*, à l'assemblée générale de la Table des responsables des services d'éducation des adultes des commissions scolaires du Québec.

31

— Le sous-ministre donne une allocution lors de la réunion annuelle du Secrétariat de l'enseignement professionnel, à Montréal.

### Juin 1988

14

— L'Assemblée nationale adopte le projet de loi 19, Loi sur l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, qui le constitue en corporation, administrée par un conseil d'administration dont l'un des membres est nommé sur la recommandation du ministre de l'Éducation.

### Août 1988

18

— Le directeur de la Formation générale, représentant le ministre, donne la conférence d'ouverture du congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française, à Winnipeg, sous le titre : *Au Canada, la vitalité de l'école française passe nécessairement par la maîtrise de notre langue*.

23-31

— La Commission parlementaire de l'éducation entend des mémoires sur les projets de loi 106, Loi sur les élections scolaires, et 107, Loi sur l'instruction publique.

29

— Le ministre prononce une allocution à l'ouverture du collège Saint-Louis, école secondaire d'éducation internationale de la commission scolaire du Sault-Saint-Louis.

30

— Le ministre donne une conférence de presse sur le dossier des dérogations à l'âge d'admission en maternelle et en première année.

### Septembre 1988

1

— La Commission parlementaire de l'éducation termine les auditions publiques sur les projets de loi 106, Loi sur les élections scolaires, et 107, Loi sur l'instruction publique.

4

— Le ministre donne une allocution à Cap-de-la-Madeleine sur *L'avenir des valeurs religieuses en éducation* à l'occasion des fêtes du 100e anniversaire de la venue au Canada des frères de Saint-Gabriel.

6

— Le ministre accueille Mme Angela Rumbold, ministre d'État à l'Éducation et à la Science de l'Angleterre et du pays de Galles.

8

— Le ministre donne une conférence de presse à l'occasion de la rentrée scolaire 1988-1989.

15

— Le sous-ministre tient une réunion de tout le personnel pour lui faire part des orientations du Ministère pour 1988-1989.

### Octobre 1988

3

— Le ministre rend public un rapport sur l'état de la situation des écoles françaises de la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal.

6

— Le ministre donne l'allocution de clôture du colloque organisé par l'Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées du Québec, sur le système scolaire et les minorités invisibles, à Montréal.

13

— Le ministre donne l'allocution d'ouverture du Salon de l'éducation, de la science et de la technologie, à Montréal.

14

— Les membres du Bureau du sous-ministre de l'Éducation du Québec rencontrent les membres du Bureau du sous-ministre de l'Éducation de l'Ontario, à Québec.

24-28

— Les sous-ministres adjoints à la Planification et au développement pédagogique et aux Réseaux participent au séminaire sur la *Stratégie de développement de l'éducation*, organisé dans le cadre de la coopération franco-québécoise en éducation.

25

— L'Assemblée nationale entreprend le débat sur l'adoption du principe du projet de loi 107, Loi sur l'instruction publique.

### Novembre 1988

3

— Le ministre rencontre les membres du conseil d'administration de l'Association francophone internationale des directeurs d'établissements scolaires.

4

— Le Bureau du sous-ministre effectue une visite dans la région de la Côte-Nord sur le thème de *l'organisation pédagogique et administrative des petites écoles tant dans le secteur francophone qu'anglophone*.

8

— Le ministre donne la conférence de clôture des journées d'étude de l'Association québécoise des conseillers au service de l'éducation chrétienne, à Québec.

18

— Le ministre participe au Sommet sur l'avenir de la formation musicale au Québec, à Québec.

19

— Le ministre donne la conférence de clôture du colloque sur la formation professionnelle, organisé par la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, à Montréal.

30

— Le Bureau du sous-ministre effectue une visite dans la région de Montréal sur le thème des services éducatifs aux communautés culturelles.

### Décembre 1988

5

— Le ministre dépose à l'Assemblée nationale le rapport annuel 1987-1988 du ministère de l'Éducation.

6

— Le ministre dépose à l'Assemblée nationale le rapport annuel 1987-1988 de la Commission consultative de l'enseignement privé.

7

— Le Bureau du sous-ministre tient une rencontre avec les directrices et les directeurs généraux des commissions scolaires, à Québec.

23

— L'Assemblée nationale adopte le projet de loi 107, Loi sur l'instruction publique.

23

— L'Assemblée nationale adopte le projet de loi 58, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Éducation, qui institue le Fonds de la formation à distance.

## Janvier 1989

17

— Le ministre prononce une allocution intitulée *Un joyau précieux de notre héritage collectif*, à l'occasion du lancement des fêtes du 350e anniversaire de la fondation de l'école des Ursulines de Québec.

26

— Le ministre rencontre les représentants des principaux organismes concernés par l'éducation pour leur parler de la mise en œuvre de la nouvelle Loi sur l'instruction publique (projet de loi 107).

31

— Le ministre rend publics les résultats d'une enquête internationale sur les apprentissages en mathématique et en sciences des élèves de 13 ans, à laquelle ont participé cinq pays et quatre provinces canadiennes, dont le Québec.

## Février 1989

6-7-8-9

— Le Ministère tient deux réunions d'information, l'une à Québec et l'autre à Montréal, à l'intention des directrices et des directeurs généraux des commissions scolaires sur la nouvelle Loi sur l'instruction publique.

9

— Le Bureau du sous-ministre effectue une visite dans la région de Trois-Rivières sous le thème *Le français à l'école*.

20-21

— Le ministre et le sous-ministre participent à la réunion du Conseil des ministres de l'Éducation, Canada, qui se tient à Toronto.

22

— Le ministre rend publics les résultats des élèves à l'examen officiel de mai et juin 1988.

23

— Le sous-ministre prononce une allocution sur *Le système scolaire : ressources et résultats* devant les membres de l'Institut d'administration publique du Canada, région de Québec.

## Mars 1989

10

— Le ministre préside au lancement des activités devant marquer le vingt-cinquième anniversaire de la promulgation des lois sur le ministère de l'Éducation et sur le Conseil supérieur de l'éducation.

16

— Le ministre prononce une allocution à l'occasion du colloque sur les programmes d'accès à l'égalité dans le réseau de l'éducation.

31

— Le Bureau du sous-ministre effectue une visite dans la région de Laval-Laurentides-Lanaudière sous le thème *L'éducation des adultes*.

## 2. Principales statistiques de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire

### Secteur des jeunes

| | 1983-1984 | 1987-1988 | 1988-1989 |
|---|---|---|---|
| **EFFECTIFS SCOLAIRES DES RÉSEAUX PUBLIC ET PRIVÉ (à temps plein)** | 1 149 449 | 1 137 797 | 1 139 584 |
| **Selon le réseau d'enseignement** | | | |
| — Commissions scolaires | 1 054 557 | 1 034 665 | 1 032 904 |
| — Établissements privés[1] | 90 655 | 99 167 | 98 944 |
| — Établissements publics hors réseau | 4 237 | 3 965 | 3 736 |
| **Selon l'ordre d'enseignement** | | | |
| — Maternelle 4 ans | 5 252 | 6 220 | 6 554 |
| — Maternelle 5 ans | 91 882 | 90 041 | 87 466 |
| — Primaire | 551 046 | 585 170 | 587 075 |
| — Secondaire général | 432 108 | 428 695 | 435 814 |
| — Secondaire professionnel | 68 151 | 27 671 | 18 675 |
| **Selon la langue d'enseignement** | | | |
| — Français | 1 012 805 | 1 020 121 | 1 021 401 |
| — Anglais | 135 608 | 117 039 | 113 835 |
| — Langues amérindiennes ou inuktitut[2] | 1 026 | 637 | 348 |
| **Selon le type d'enseignement** | | | |
| — Enseignement ordinaire | 1 051 572 | 999 601 | 986 158 |
| — Difficulté d'adaptation et d'apprentissage | 93 442 | 132 153 | 142 165 |
| — Accueil et francisation | 4 425 | 6 043 | 7 261 |
| **Selon le sexe** | | | |
| — Garçons | 593 867 | 586 006 | 584 297 |
| — Filles | 555 572 | 551 791 | 551 287 |
| **Selon la langue maternelle** | | | |
| — Français | 967 414 | 958 706 | 956 687 |
| — Anglais | 108 603 | 99 454 | 98 170 |
| — Autres | 73 422 | 79 637 | 80 727 |

1. Ces données comprennent les élèves des établissements subventionnés et non subventionnés.
2. En 1987-1988 et 1988-1989, sont classés selon les langues amérindiennes ou l'inuktitut, seulement les élèves qui suivent le cours de base dans ces langues.

| | 1985-1986 | 1986-1987 | 1987-1988 |
|---|---|---|---|
| **DIPLÔMÉS DU SECONDAIRE DES RÉSEAUX PUBLIC ET PRIVÉ[1]** | **85 404** | **67 166** | **63 417** |
| **Diplôme de 5e secondaire** | | | |
| — En formation générale | 59 068 | 53 115 | 55 597 |
| — Avec mention professionnelle | 21 318 | 11 520 | 5 505 |
| **Diplôme d'enseignement professionnel court** | 4 178 | 2 731 | 2 315 |
| **PERSONNEL DES COMMISSIONS SCOLAIRES effectifs selon l'équivalence temps plein** | **90 800** | **86 569** | **86 787** |
| **Selon la catégorie d'emploi** | | | |
| — Enseignants | 63 593 | 60 017 | 60 101 |
| — Cadres et gérants | 5 860 | 5 843 | 5 801 |
| — Professionnels | 3 343 | 3 495 | 3 585 |
| — Personnel de soutien | 17 987 | 17 216 | 17 930 |
| **Selon le sexe** | | | |
| — Hommes | 39 076 | 36 277 | 36 413 |
| — Femmes | 51 724 | 50 292 | 50 376 |
| **L'âge moyen** | | | |
| — Enseignants | 40.6 | 43.6 | 44.2 |
| — Cadres et gérants | 45,2 | 46.5 | 46.8 |
| — Professionnels | 40.1 | 43.4 | 43.9 |
| — Personnel de soutien | 42.0 | 43.7 | 43.9 |
| **L'expérience moyenne** | | | |
| — Enseignants | 18.5 | 21.4 | 22.0 |
| — Cadres et gérants | 23.2 | 24.4 | 24.6 |
| — Professionnels | 17.2 | 19.6 | 20.1 |
| — Personnel de soutien | 15.9 | 18.5 | 18.8 |

1. Les élèves ayant obtenu un diplôme de formation générale et une mention professionnelle la même année sont comptés seulement en formation générale. En 1987-1988, les diplômes d'études professionnelles (DEP) et les attestations de spécialisation professionnelle (ASP), sont comptés avec les diplômes de 5e secondaire.

| | 1983-1984 | 1987-1988 | 1988-1989 |
|---|---|---|---|
| **NOMBRE D'ÉCOLES PUBLIQUES ET PRIVÉES[1]** | **2 867** | **2 876** | **2 878** |
| **Selon la catégorie** | | | |
| — Écoles des commissions scolaires | 2 553 | 2 550 | 2 558 |
| — Établissements privés | 253 | 284 | 280 |
| — Établissements publics hors réseau relevant du gouvernement du Québec | 32 | 7 | 10 |
| — Établissements publics hors réseau relevant du gouvernement du Canada | 29 | 35 | 30 |
| **Selon l'ordre d'enseignement** | | | |
| — Primaire | 1 926 | 1 972 | 1 985 |
| — Secondaire | 709 | 657 | 651 |
| — Primaire-secondaire | 232 | 247 | 242 |
| **Selon la langue d'enseignement** | | | |
| — Français | 2 366 | 2 432 | 2 454 |
| — Anglais | 366 | 337 | 327 |
| — Français-anglais[2] | 135 | 107 | 97 |
| **NOMBRE DE COMMISSIONS SCOLAIRES** | **246** | **213** | **207** |
| **Selon le statut confessionnel** | | | |
| — Catholique | 211 | 181 | 175 |
| — Protestant | 31 | 29 | 29 |
| — Multiconfessionnel | 4 | 3 | 3 |
| **Selon l'ordre d'enseignement** | | | |
| — Primaire | 155 | 80 | 69 |
| — Secondaire | 45 | 23 | 20 |
| — Primaire-secondaire | 46 | 110 | 118 |
| **Selon la langue d'enseignement** | | | |
| — Français | 151 | 135 | 132 |
| — Anglais | 18 | 14 | 15 |
| — Français-anglais[2] | 77 | 64 | 60 |

1. Entité administrative sous l'autorité d'un directeur; des élèves sont regroupés dans un ou plusieurs bâtiments.
2. La rubrique « Français-anglais » comprend les langues amérindiennes et l'inuktitut en tant que langues d'enseignement.

| | 1983-1984 | 1987-1988 | 1988-1989 |
|---|---|---|---|
| **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT** (en millions de dollars) | **4 753,8** | **5 349,8e** | **5 641,9e** |
| **Commissions scolaires** | | | |
| — Enseignement | 3 731,8 | 4 249,5e | 4 478,4e |
| — Transport scolaire | 284,5 | 331,0e | 337,9e |
| — Service de la dette | 447,0 | 382,7e | 404,4e |
| **Établissements privés subventionnés** | 290,2 | 386,6e | 421,2e |

**COURS PAR CORRESPONDANCE**

| | 1986-1987 | 1987-1988 |
|---|---|---|
| **Inscription-cours**[1] | | |
| — En formation générale | 22 400 | 23 695 |
| — En formation professionnelle | 10 949 | 13 714 |
| **Répartition selon le sexe** (en %) | | |
| — Hommes | 50,9 | 51,3 |
| — Femmes | 49,1 | 48,7 |
| **Âge moyen** | 35 | 34 |
| **Budget de la Direction des cours par correspondance** (en milliers de dollars) | 3 600,1 | 3 448,4 |

**SECTEUR DE L'ÉDUCATION DES ADULTES**

| | 1983-1984 | 1986-1987 | 1987-1988 |
|---|---|---|---|
| **PERSONNES INSCRITES DANS LES RÉSEAUX PUBLIC ET PRIVÉ** (cours donnant lieu à la sanction du ministère de l'Éducation) | **116 656** | **219 044** | **247 678** |
| **Selon le type de formation**[2] | | | |
| — Formation générale | 67 381 | 126 587 | 123 690 |
| — Formation professionnelle | 49 275 | 92 457 | 123 988 |

e estimation.

1 Incluant des inscriptions à l'enseignement collégial : 1986-1987 : [illegible] personnes; 1987-1988 : [illegible] personnes.

2 Les personnes ayant suivi des cours à la fois en formation générale et en formation professionnelle ont été classées dans la formation où elles ont reçu le plus grand nombre d'heures de cours.

| | 1983-1984 | 1986-1987 | 1987-1988 |
|---|---|---|---|
| Selon la langue d'enseignement[1] | | | |
| — Français | 105 345 | 198 757 | 222 947 |
| — Anglais | 17 311 | 20 287 | 24 731 |
| **INSCRIPTIONS À L'ÉDUCATION POPULAIRE DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES[2]** | **156 078** | **171 644** | **N.D.** |
| **À des activités financées par le ministère de l'Éducation** | 92 169 | 121 528 | N.D. |
| **À des activités autofinancées** | 63 909 | 50 116 | N.D. |
| **DIPLÔMÉS DES RÉSEAUX PUBLIC ET PRIVÉ** | **8 206** | **12 316** | **N.D.** |
| **Diplôme de 5e secondaire** | | | |
| — En formation générale | 4 110 | 7 966 | N.D. |
| — Avec mention professionnelle | 935 | 1 242 | N.D. |
| **Bulletin cumulatif[3]** | | | |
| — Avec mention professionnelle | 3 161 | 3 108 | N.D. |
| **PERSONNEL DES COMMISSIONS SCOLAIRES (effectif selon l'équivalence temps plein)** | **5 831** | **5 872** | **N.D.** |
| **Selon la catégorie d'emploi** | | | |
| — Enseignants | 2 428 | 3 909 | N.D. |
| — Cadres et gérants | 276 | 155 | N.D. |
| — Professionnels | 355 | 383 | N.D. |
| — Personnel de soutien | 772 | 1 155 | N.D. |
| **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS SCOLAIRES (en millions de dollars)** | **143,0** | **259,8** | **261,3e** |

e : estimation

1. Les personnes ayant suivi des cours à la fois en français et en anglais ont été classées dans la langue d'enseignement où elles ont reçu le plus grand nombre d'heures de cours.

2. Le nombre d'inscriptions n'égale pas le nombre de personnes inscrites à des activités d'éducation populaire, une même personne pouvant s'inscrire annuellement à plus d'un cours.

3. Ces élèves ont obtenu l'ensemble des unités (crédits) faisant partie d'un programme de formation professionnelle, sans y avoir suivi nécessairement les cours de formation générale nécessaires à l'obtention d'un diplôme de 5e secondaire.

| QUELQUES INDICATEURS | 1983-1984 | 1987-1988 | 1988-1989 |
|---|---|---|---|
| **RÉPARTITION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE DU SECTEUR DES JEUNES (EN %)** | | | |
| **Selon le réseau d'enseignement** | | | |
| — Public | 92,1 | 91,3 | 91,3 |
| — Privé | 7,9 | 8,7 | 8,7 |
| **Selon la langue d'enseignement** | | | |
| — Français | 89,1 | 89,6 | 90,0 |
| — Anglais | 10,8 | 10,3 | 10,0 |
| — Langues amérindiennes ou inuktitut | 0,1 | 0,1 | – |
| **Selon la langue maternelle** | | | |
| — Français | 84,2 | 84,3 | 84,3 |
| — Anglais | 8,4 | 8,7 | 8,6 |
| — Autres | 6,4 | 7,0 | 7,1 |
| **Selon le type d'enseignement** | | | |
| — Enseignement ordinaire | 91,5 | 87,9 | 86,9 |
| — Difficulté d'adaptation et d'apprentissage | 8,1 | 11,6 | 12,5 |
| — Accueil et francisation | 0,4 | 0,5 | 0,6 |
| **ÉTAPES DU CHEMINEMENT SCOLAIRE** | | | |
| **Probabilité d'accéder au secteur des jeunes (en %)** | | | |
| — En 1re secondaire | 98,5 | 99,3 | 99,7 |
| — En 4e secondaire | 87,2 | 83,8 | 85,7 |
| — En 5e secondaire | 78,1 | 76,5 | 74,7 |
| **Probabilité d'accéder au diplôme du secondaire (en %)** | **78,6** | **75,8** | **N.D.** |
| — Par la voie du secteur des jeunes | 72,1 | 64,6 | N.D. |
| — Par la voie du secteur des adultes | 6,5 | 11,2 | N.D. |
| **Probabilité d'accéder au collégial à temps plein ou à temps partiel (en %)** | **53,6** | **60,2** | **60,6** |
| — Au général | 32,7 | 39,8 | 41,0 |
| — Au professionnel | 20,9 | 20,4 | 19,5 |

| | 1976 | 1981 | 1986 |
|---|---|---|---|
| **ÉTAT DE LA SCOLARISATION DE LA POPULATION QUÉBÉCOISE** | | | |
| **Proportion de la population ayant atteint la 9e année d'études (en %)** | 67,0 | 71,6 | 76,1 |
| — Chez les 15 ans et plus | 92,0 | 94,2 | 94,1 |
| — Chez les 15-24 ans | 72,9 | 82,9 | 88,5 |
| — Chez les 25-44 ans | 41,5 | 48,5 | 55,8 |
| — Chez les 45 ans et plus | | | |
| **Proportion de la population ayant obtenu le diplôme du secondaire (en %)** | 40,9 | 53,9 | 56,3 |
| — Chez les 15 ans et plus | 52,0 | 59,2 | 62,8 |
| — Chez les 15-24 ans | 49,1 | 67,8 | 69,8 |
| — Chez les 25-44 ans | 22,9 | 34,0 | 37,1 |
| — Chez les 45 ans et plus | | | |

| | 1983-1984 | 1987-1988[e] | 1988-1989[e] |
|---|---|---|---|
| **EFFORT FINANCIER** | | | |
| **Dépenses globales d'enseignement[1] (en millions de dollars)** | 5 444,0 | 7 058,0 | 6 746,1 |
| **Dépenses par rapport au PIB (en %)** | 6,1 | 5,4[2] | 4,8 |
| **BUDGET DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION** | | | |
| **Dépenses du ministère de l'Éducation (en millions de dollars)** | **4 178,4** | **5 055,8** | **5 288,0** |
| — Pour la gestion du ministère de l'Éducation[3] | 80,5 | 92,3 | 98,7 |
| — Pour les organismes d'enseignement | 4 097,9 | 4 963,5 | 5 189,3 |

e : estimation.

1. Ces dépenses comprennent les dépenses de fonctionnement des commissions scolaires et des établissements privés au secteur de l'éducation destinée aux jeunes et au secteur de l'éducation des adultes, les dépenses pour la gestion du ministère de l'Éducation et les dépenses pour les régimes de retraite des employés des commissions scolaires et des établissements privés subventionnés.
2. Y compris un déboursé anticipé pour le régime de retraite des [illegible] d'un montant de 217 millions de dollars, soit 0,2 p. 100 du PIB.
3. Y compris les dépenses du Conseil supérieur de l'éducation et le coût de location des immeubles. En 1983-1984, le coût de location des immeubles, évalué à 11,5 millions de dollars, n'était pas inclus dans la dépense pour la gestion du Ministère.

| | 1983-1984 | 1987-1988[e] | 1988-1989[e] |
|---|---|---|---|
| **Dépenses du ministère de l'Éducation par rapport à celles de l'ensemble des ministères (en %)** | 17,6 | 16,6 | 17,0 |
| **DÉPENSE PAR ÉLÈVE DES COMMISSIONS SCOLAIRES[1]** | | | |
| **Dépenses en dollars courants** | 4 405 | 5 012 | 5 271 |
| **Dépenses en dollars constants de 1983-1984[2]** | 4 405 | 4 428 | 4 471 |
| **RÉPARTITION DES REVENUS DES ORGANISMES D'ENSEIGNEMENT (en %)** | | | |
| **Commissions scolaires[3]** | | | |
| — Subventions du gouvernement du Québec | 92,7 | 91,4 | 91,4 |
| — Autres sources de revenus[4] | 7,3 | 8,6 | 8,6 |
| **Établissements privés subventionnés** | | | |
| — Subventions du gouvernement du Québec | 56,9 | 54,5 | 53,1 |
| — Autres sources de revenus[4] | 43,1 | 45,5 | 46,9 |

e : estimation.

1. Ces données excluent le secteur de l'éducation des adultes; la clientèle scolaire selon l'équivalence temps plein a servi au calcul du coût moyen.
2. Pour exprimer les dépenses en dollars constants, on utilise l'indice des prix des intrants des commissions scolaires.
3. Ces données excluent le secteur de l'éducation des adultes.
4. Y compris les revenus bruts des activités auxiliaires.

## 3. Publications

BULLETINS ET PÉRIODIQUES : en 1988-1989, le Ministère a publié sept numéros d'*Éducation Express* (tirage : 40 000 exemplaires en français et 7 500 exemplaires en anglais), sept numéros de *Vie pédagogique* (tirage : 40 000 exemplaires) et quatre numéros de *Bye Bye : informations et réflexions sur les technologies en éducation* (tirage : 1 300 exemplaires).

POLITIQUES ET PLANS D'ACTION

*Coordination à la condition féminine*

— Guide d'implantation d'un programme d'accès à l'égalité pour les femmes à l'emploi d'une commission scolaire. 28-2404.

*Coordination de projets*

— Santé et sécurité en milieu scolaire. 47-3027, 47-3027A.

*Direction de la coordination des réseaux*

— Droit d'auteur en milieu scolaire, Le. 31-5268.

*Direction générale des programmes*

— Cadre d'organisation de la formation professionnelle à l'école secondaire. 16-4304-02.

*Ministère de l'Éducation du Québec*

— Français à l'école, Le. Plan d'action. 55-1412, 55-1484.

— Guide pour la rédaction de textes non sexistes. Vendu par Les Publications du Québec.

## RÈGLEMENTATION

Direction générale de l'éducation des adultes

— Organisation des activités d'éducation des adultes dans les commissions scolaires, L'

Ministère de l'Éducation du Québec

— Organisation des activités éducatives au préscolaire, au primaire et au secondaire, L'. 16-0096-02

## DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES ET SOUS-MINISTÉRIELLES

— Droits linguistiques et chartes de droits

— Nos objectifs et notre action. 49-1212

— Priorités 1988-1989 dans l'enseignement primaire et secondaire, Les. 55-1487.

— Projet de loi 107, Le. Une loi scolaire pour le Québec d'aujourd'hui

— Rentrée scolaire 1988-1989, La

— Réforme de l'enseignement professionnel : bilan et perspectives, La

— Un joyau précieux de notre héritage collectif

— Une épreuve internationale en mathématique et sciences. Le Québec en bonne place

— Une nouvelle école privée dans la région des Laurentides

## SOUTIEN PÉDAGOGIQUE AU PERSONNEL SCOLAIRE

Coordination à la condition féminine

— Sprint. Stratégie pour réussir l'intégration au non-traditionnel. Guide de participation. 28-1992 à 28-1994

Direction de l'enseignement catholique

— Banque d'activités en animation pastorale au primaire et à l'éducation préscolaire. 32-5202, 32-5202-1

— Banque d'activités en animation pastorale au secondaire. 32-5305

— Enseignement moral et religieux catholique, premier cycle, module 3, primaire.

— Enseignement moral et religieux catholique, premier cycle, module 5. 32-7201-05

— Enseignement moral et religieux catholique, premier cycle, module 7, primaire

— Enseignement religieux catholique 1[re] année du secondaire. 32-7302

— Nouveaux règlements nouveaux défis à l'école catholique. 32-0504

— «Vie de Jésus, le Christ, La». Volet IV-V-VI. 32-2607-05 à 32-2607-07.

Direction des services éducatifs aux anglophones

— Drama. Secondary. 72-0010

— Individualized Paths for Learning. 72-0013

— Language Arts Implementation, One Teacher's Journal. 72-0009

— Mathematics, Secondary, Second Cycle, Pedagogical Support Document (Revised version, March 1987). 72-0003

Direction du développement de l'évaluation

— Habileté à écrire, L'. 16-7551 à 16-7554

Direction générale de l'éducation des adultes

— Examen pour le secteur de la vente PES-145. 39-0976-002-03.

Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques

— Anglais, langue seconde, primaire. 16-7538-05

— Conception, l'administration et la correction de l'épreuve d'appoint de production d'un discours oral 130-316, La. 16-7102-01

— Conception, l'administration et la correction de l'épreuve de sanction de production d'un discours oral 132-580, La. 16-7102-02

— Histoire générale, secondaire. 16-7537-06

— Histoire Québec et Canada secondaire. 16-7536-04

— Mathématique Banque d'items en vue d'élaborer des tests diagnostiques au début du secondaire. 16-7556

— Plan de développement de la micro-informatique soutien à la production du logiciel éducatif. 16-7524-01 à 16-7524-03

Direction générale des programmes

— Academic and Career Counselling Services in School. 28-1864A

— Activités et stratégies d'apprentissage en français, langue maternelle. Module 1 à Module 5. 16-1540-01 à 16-1540-10

— À temps plein IV. 16-4505-04, 16-4505-05

— Banque d'activités et de stratégies d'apprentissage en français, langue maternelle. 16-1540

— Cadre d'élaboration des programmes menant à une attestation de capacité. 16-1532, 16-1532A

— Catholic Pastoral Animation Services in School. 28-1862A

— Cheminements particuliers de formation en vue de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 18 ans. 16-1530, 16-1530A

— Definition of Domain, English Language Arts I-V, Secondary Cycles I and II. 16-3236-01A

— Definition of the Domain, Economics, Secondary V. 16-3661-06A

— Définition du domaine, arts plastiques, communication 324-424-524. 16-3502-09 à 16-3502-11.

— Définition du domaine, arts plastiques, premier cycle, second cycle du primaire. 16-2510-13, 16-2510-14

— Définition du domaine, arts plastiques 114-214-314-414-514. 16-3502-04 à 16-3502-08

— Définition du domaine, français, langue seconde, premier cycle, second cycle du primaire. 16-2405-04, 16-2405-05

— Définition du domaine, français, langue seconde, premier cycle du secondaire. 16-3420-02

— Définition du domaine, français, langue seconde, 5[e] année du secondaire. 16-3422-06

— Définition du domaine, mathématique, premier cycle du primaire. 16-2300-09

— Définition du domaine, musique, premier cycle, second cycle primaire. 16-2510-09, 16-2510-10

— Définition du domaine, musique, 1[er] et 2[e] cycles, secondaire. 16-3505-05

— English Language Arts Responding to Literature, Cycle One. 16-3256A

— Hypothèses de regroupements de fonctions de travail en vue de l'élaboration des programmes menant à une attestation de capacité dans le cadre des cheminements particuliers de formation, 16-18 ans (insertion professionnelle). 16-1531, 16-1531A

— Individual Paths for Learning Students Aged 16-18. 16-1541-01A à 16-1541-04A, 16-1541A

— Introduction à la science de l'informatique ISI 111-434, 111-534. 16-0081-03

— Lire et aimer lire au secondaire. Documents 1-2. 16-1412-08, 16-1412-07.

— Matériel didactique de base nécessaire à l'application du programme de sciences humaines au primaire. 16-2680-05.

— Prévenir et contrer la violence à l'école. 28-1974.

— Psychoeducational Services in School. 28-1865A.

— Psychology Services in School. 28-1849A.

— Services d'encadrement et de surveillance à l'école. Les. 28-1975.

— Speech and Language Therapy Services in School. 28-1866A.

— Youth and Drugs. 28-1868A.

Ministère de l'Éducation du Québec

— Cheminements particuliers de formation. Les. 55-1491, 55-1491A.

— Lire et écrire. Un plaisir à faire découvrir aux élèves. 55-1493. Dépliant.

— Manifestation culturelle scolaire de l'Est du Québec. La. 55-1509. Fiche audiovisuelle.

Services éducatifs aux communautés culturelles

— Communauté cambodgienne. La. 51-6199-01.

— Communauté chilienne. La. 51-6199-02.

— Communauté chinoise. La. 51-6199-03.

— Communauté grecque. La. 51-6199-04.

— Communauté haïtienne. La. 51-6199-05.

— Communauté indienne. La. 51-6199-06.

— Communauté italienne. La. 51-6199-07.

— Communauté juive. La. 51-6199-14.

— Communauté libanaise. La. 51-6199-09.

— Communauté polonaise. La. 51-6199-10.

— Communauté portugaise. La. 51-6199-11.

— Communauté salvadorienne. La. 51-6199-12.

— Communauté vietnamienne. La. 51-6199-13.

## SOUTIEN ADMINISTRATIF

Direction générale de l'éducation des adultes

— Guide de gestion de la sanction des études 1988-1989. Le. 38-2826.

— Guide relatif à l'établissement du cheminement de formation de l'adulte dans le contexte de l'instruction et des règles budgétaires. 699-079-00.

— Programme d'aide aux organismes syndicaux 1988-1989. 38-0329.

Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques

— Guide des allocations aux commissions scolaires pour la rédaction de matériel didactique en formation professionnelle. 16-4346.

Direction générale des ressources humaines

— Système de probation des enseignants. Le. 69-0412-0b, 69-0412A.

Direction générale des ressources informationnelles

— Déclaration des effectifs scolaires 88-89. 46-8829.

— Données complémentaires relatives aux élèves fréquentant un établissement d'enseignement à temps plein. 46-8823.

— Guide des données complémentaires et relevé des accréditations syndicales. 46-8816.

— Guide des codes individuels. Équipe PERCOS. 46-8813.

— Guide du système d'information sur le financement de l'effectif scolaire adulte (SIFCA). Équipe SIFCA. 46-8827.

— Guide pour la correction des données individuelles. Équipe PERCOS. 46-8814.

— Guide pour la déclaration de fréquentation scolaire. Équipe PERCOS. 46-8807.

— Table des fonctions et des disciplines/secteurs profils au secondaire formation générale/formation professionnelle. Équipe PERCOS. 46-8817.

Direction générale des services administratifs aux réseaux

— Document II. Document d'information-Trafics. 27-1967.

— Document I. Rapport financier 1987-1988. 27-1966.

— Guide à l'usage des commissions scolaires pour remplir le rapport financier 1987-1988. 27-1955.

— Guide d'aménagement d'une suite de locaux d'électromécanique (systèmes automatisés). 27-1983.

— Plan des contrôles administratifs. 27-1964.

— Rapport financier 1987-1988. 27-1954.

— Recensement des demandes d'allocations et d'autorisations au ministère de l'éducation pour l'année scolaire 1988-1989. 27-1934.

— Situation de la gestion administrative, deuxième rapport, 1988-1989. 27-1978.

Direction générale du financement

— Règles budgétaires pour l'année scolaire 1988-1989, document complémentaire, annexe F. 47-7022, 73-0001.

— Règles budgétaires pour l'année scolaire 1988-1989. 47-7021, 47-7034.

— Règles budgétaires 1988-1989. 47-7023.

Ministère de l'Éducation du Québec

— Mandat du vérificateur externe des commissions scolaires. 27-1951.

— Plan de développement de la micro-informatique. Règles budgétaires d'investissements 1988-1989. 51-5168.

— Procédure d'application du plan de sondage concernant la vérification des effectifs scolaires. 27-1952.

— Système d'information financière 1988-1989. 27-1944.

## ÉTUDES, RECHERCHES ET BILAN

Direction de la coordination des régions

— « Atelier-ordinateur-classe, L' ».

Direction de la recherche et du développement

— Protection du droit d'auteur et les logiciels éducatifs, La. 16-4342.

Direction des études économiques et démographiques

— Analyse de l'évolution des dépenses des commissions scolaires : une comparaison Québec—Ontario—États-Unis. 28-1996.

— Indice de prix des intrants des commissions scolaires de 1972-1973 à 1988-1989. 28-2432.

Direction des études sur l'emploi et les carrières

— Relance 1989. 28-2433-01 à 28-2433-04.

— Résultats des élèves aux épreuves uniques du secondaire selon la langue maternelle juin 1987, Les. 28-2421.

— Secteur de la santé et des services sociaux, Le. 28-2004.

— Secteur des mines, carrières et combustibles minéraux, Le. 28-1972.

Direction des formations extrascolaires

— Profil actuel et futur de formation et de perfectionnement des formateurs d'adultes. Le. 28-2414.

Direction des services éducatifs aux anglophones

— Rapport d'activité 1987-1988. 72-0013; 72-0012A.

Direction générale de l'éducation des adultes

— Éducatique en formation générale à l'éducation des adultes: accessibilité, utilisation, développement. L'. 38-2543; 38-2549.

— Recherche-action sur le développement de l'alphabétisation au Québec. 38-2538.

Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques

— Enseignants à l'éducation des adultes dans les commissions scolaires de 1981-1982 à 1986-1987. Les. 28-1977.

— Patrice, Moka et les autres. 16-7407-08.

— Résultats d'ensemble et par commission scolaire des épreuves du ministère de l'Éducation de juin 1988. Les. 16-7407-12; 16-7407-12A.

— Résultats de l'épreuve de français écrit de cinquième année du secondaire administrée au mois de mai 1988. Les. 16-7407-13.

— Résultats de l'épreuve de français écrit de sixième année du primaire administrée au mois de mai 1988. Les. 16-7407-15.

Direction générale de la recherche et du développement

— Alpha 88. Recherches en alphabétisation. 28-2003.

— Caractéristiques linguistiques et religieuses des élèves étudiant en anglais dans les commissions scolaires protestantes et catholiques. Les.

— Employment and Careers: An Outlook for the 1990s. 28-1956A.

— Local-oasis. Le. Un lieu d'accueil permanent dans l'école pour enrayer le processus du décrochage. 28-2406; 28-2407.

— Poids et mesures de l'analphabétisme au Québec. 28-2001.

— Scolarisation de la population québécoise d'après le recensement de 1986. La. 28-1999.

— Vrai visage de 95. Le. 28-1991.

Direction régionale de la Côte-Nord (Hauterive)

— Actes du colloque provincial sur les petites écoles. Les. Tadoussac, les 14, 15 et 16 octobre 1987. 51-7030.

Greffe des comités de recours et d'appel du secteur de l'éducation

— Bilan et activités. 69-0612.

Greffe des tribunaux d'arbitrage du secteur de l'éducation

— Rapport annuel 1987-1988. 69-0915.

Ministère de l'Éducation du Québec

— Arts appliqués. Orientations pour le développement du secteur. 16-4145-52.

— Bilan 1987-1988 concernant la politique énergétique dans le réseau scolaire. 27-1979.

— Buzzes et Noiraud. 16-7407-10.

— Bois et matériaux connexes. Orientations pour le développement du secteur. 16-4134-52.

— Dessin technique. Orientations pour le développement du secteur. 16-4137-52.

— En toute liberté d'opinion. 16-7407-11.

— École québécoise et les communautés culturelles. L'. 51-6205.

— Électrotechnique. Orientations pour le développement du secteur. 16-4135-52.

— Études préliminaires. 16-4920.

— Fabrication mécanique. Orientations pour le développement du secteur. 16-4139-52.

— Foresterie, sciage et papier. Orientations pour le développement du secteur. 16-4131-52.

— Programme canadien de moniteurs à temps partiel, programme canadien de moniteurs à temps plein, programme des assistants britanniques. 28-1995.

— Rapport annuel informatique du ministère de l'Éducation. 1987-1988.

— Rapport annuel 1987-1988. 55-1437. Vendu par Les Publications du Québec.

— Rapport-synthèse. Les filles et les formations non traditionnelles : de l'intérêt, mais beaucoup d'obstacles. 28-2415.

— Séminaire francophone international. L'ordinateur et l'enfant d'âge préscolaire. 55-1507.

## STATISTIQUES

Direction de l'enseignement protestant

— Portrait statistique des commissions scolaires protestantes, 1987-1988.

Direction de la recherche et du développement

— Indicateurs sur la situation de l'enseignement primaire et secondaire. 28-1965; 28-1965A.

Direction des permis et des brevets d'enseignement

— Statistiques relatives à la certification des enseignants, 1987-1988.

Direction générale de l'éducation des adultes

— Tests d'équivalence de niveau de scolarité. 38-2824.

Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques

— Comparaison de la dépense par élève dans les commissions scolaires et dans les établissements d'enseignement privés en 1985-1986. 28-2409.

— Rapport statistique des résultats aux épreuves du secondaire, juin 1988. 16-7152.

Direction générale de la recherche et du développement

— Modèle de prévision des effectifs scolaires aux fins d'étude des demandes d'immobilisations. 28-2416.

— Relance au collégial. Promotion 1985-1986. 28-1987.

— Relance au secondaire. Promotion 1985-1986. 28-1986.

— Statistiques de l'éducation. 28-2410.

Direction générale des services administratifs aux réseaux

— Coûts unitaires — commission scolaire — région administrative — réseau. 27-1974.

Ministère de l'Éducation du Québec

— Parcours de l'Éducation depuis les années 60. 49-1226.

— Principales statistiques de l'éducation préscolaire, primaire, secondaire. 28-2403; 28-2403A.

## FORMATION DES ENSEIGNANTS

Coordination à la condition féminine

— Guide d'animation (tiré à part). 28-1994-1.

Direction de la coordination des régions

— Exploitation des données de la mesure. L'. 51-5152; 51-5154 à 51-5156; 51-5159; 51-5160 à 51-5165.

— Évaluation du français écrit en cinquième année du secondaire. 51-5144 à 51-5146; 51-5148.

— Perfectionnement en éducation interculturelle. 51-5198.

— Plan de développement de la micro-informatique. Perfectionnement en micro-informatique, 1988-1989. 51-5165.

— Vidéo : « Aimez-vous les fruits ? », document d'autoformation (À l'usage de l'enseignant ou de l'enseignante). 51-5196.

— Vidéo : « Aujourd'hui, on va parler d'argent », document d'autoformation (À l'usage de l'enseignant ou de l'enseignante). 51-5197.

Direction de la formation professionnelle

— Gestion des programmes d'éducation manuelle et technique : dimensions organisationnelle et pédagogique. 16-4147-14P.

Direction générale des programmes

— Planification des activités de perfectionnement des enseignants programmes offerts par le ministère de l'Éducation, année scolaire 1989-1990.

— Program of Individual Bursaries for Professional Development in English or French (Second Language) Part-time Studies. A. 28-1980A.

— Programme de bourses individuelles de perfectionnement en anglais ou en français (langue seconde). Études à temps partiel. 28-2435, 28-2435A.

Direction régionale de Montréal

— Programmes d'études et l'approche par objectifs en formation professionnelle session de perfectionnement. Les. 51-6204.

Ministère de l'Éducation du Québec

— Plan national de perfectionnement des gestionnaires scolaires et programmes d'activités en 1988-1989.

**RÉPERTOIRES**

Direction de la coordination des régions

— Répertoire analytique des projets réalisés dans les commissions scolaires. 51-5195.

Direction de la formation professionnelle

— Carte des enseignements 1988-1989. 16-4916, 16-4917.

— Formation professionnelle. Carte des enseignements 1988-1989. 16-4915.

— Guide de mise à jour des répertoires des profils de formation professionnelle. 16-4919.

— Liste de l'équipement, programmes d'éducation manuelle et technique. 16-4147-07P.

Direction de la recherche et du développement

— Didacticiels. 16-4338.

Direction générale de l'éducation des adultes

— Cahier des équivalences et des transferts de résultats du secteur des jeunes au secteur des adultes. 38-2827.

Direction générale de l'éducation permanente

— Répertoire des établissements privés titulaires d'une autorisation du ministère de l'Éducation (L.R.Q., chapitre E-9) (Enseignement général et professionnel). 60-8005.

Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques

— Liste des firmes et d'organismes œuvrant en micro-informatique scolaire au Québec. DRD-88-0137, DRD-89-0169.

— Liste du matériel didactique autorisé par le ministre de l'Éducation, enseignement secondaire, formation générale, 1988-1989. 16-4052-22.

— Liste du matériel didactique autorisé par le ministre de l'Éducation, enseignement secondaire, formation professionnelle, 1988-1989. 16-4052-23.

— Liste du matériel didactique autorisé par le ministre de l'Éducation, éducation préscolaire et enseignement primaire, 1988-1989. 16-4052-21.

— Supplément, liste du matériel didactique autorisé par le ministre de l'Éducation. 16-4348.

— Supplément mettant à jour la liste du matériel didactique autorisé et la liste des dossiers à l'étude, enseignement secondaire, formation générale. 16-4337, 16-4337A.

— Supplément mettant à jour la liste du matériel didactique autorisé et la liste des dossiers à l'étude, éducation préscolaire et enseignement primaire. 16-4336, 16-4336A.

Direction générale de la recherche et du développement

— Document n° 5, liste alphabétique des professions. 28-2420, 28-2420-02.

— Projets subventionnés en 1987-1988 par le ministère de l'Éducation, analyse descriptive, répertoire. 28-2418.

Direction générale des programmes

— Guide des études professionnelles au secondaire. 1988-1989. 16-4040.

— Recueil d'activités pour les services de garde en milieu scolaire. 16-1120.

Direction générale des régions

— Répertoire de documents relatifs aux mesures d'accueil et de francisation, au P.E.L.O. et à l'éducation interculturelle. 51-6203.

Direction générale des services administratifs aux réseaux

— Annuaire des organismes d'enseignement primaire et secondaire public, 1988-1989. 27-1909.

Direction régionale de la Côte-Nord (Hauterive)

— Mise à jour 1988-1989 du *Répertoire d'expériences pédagogiques vécues et de matériel didactique élaboré par les commissions scolaires du Québec*. 51-7031.

— Répertoire des organismes scolaires, 1988-1989, Côte-Nord. 51-7028.

Direction régionale de la Montérégie

— Annuaire téléphonique des organismes scolaires de la Montérégie, 1988-1989. 51-6326.

Direction régionale de Québec

— Annuaire téléphonique des organismes scolaires des régions administratives de Québec et de Chaudière-Appalaches. 51-6981.

Ministère de l'Éducation du Québec

— Échanges, bourses, voyages 1989. 51-5103.

— Vocabulaire de l'éducation au Québec. Vendu par Les Publications du Québec.

**CONDITIONS DE TRAVAIL**

Direction générale des services administratifs aux réseaux

— Plan d'action concernant la résorption et l'utilisation du personnel enseignant en disponibilité dans les commissions scolaires, 1988-1989. 27-1953.

Ministère de l'Éducation du Québec

— Description des emplois et critères d'admissibilité des emplois inclus au plan de classification des administrateurs des commissions scolaires et des commissions scolaires régionales pour protestants. 69-0620, 69-0619.

**DOCUMENTS D'INFORMATION**

Coordination de projets

— Santé et sécurité en milieu scolaire. 47-7027-1 à 47-7027-7.

Coordination des activités en milieux amérindien et inuit

— Pour parler des Amérindiens et des Inuit. 49-1117.

Direction de la coordination des régions

— Application des régimes pédagogiques. Démarche d'observation et d'analyse. L'.

— Application des régimes pédagogiques. Démarche d'observation et d'analyse. 51-5200-1. 51-5200A.

— Applying the Basic School Regulations. Observation and Analysis Procedures.

— Organisation scolaire des services de soutien supra-régionaux concernant les élèves ayant une déficience visuelle. 51-5171.

— Plan de développement de la micro-informatique. Innovation en micro-informatique. 1988-1989. 51-5166.

— Séminaires d'été à l'étranger — 1989.

Direction des communications

— En éducation physique, j'apprends aussi le français! 55-1466. Affiche.

— En formation professionnelle, j'apprends aussi le français! 55-1468. Affiche.

— En sciences de la nature, j'apprends aussi le français! 55-1465. Affiche.

— En sciences, j'apprends aussi le français! 55-1467. Affiche.

Direction des études sur l'emploi et les carrières

— Choisir une carrière. 28-1678.

— Informatique, L'. 28-2000.

Direction des relations professionnelles

— Document d'information sur les négociations 1989-1991 au secteur de l'Éducation.

Direction générale de l'éducation des adultes

— Acquis extrascolaires. 799-074-00.

Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques

— Créer son emploi. 28-1781.

— Feuillet d'information, évaluation des programmes d'études, mathématique, secondaire 210 et 314. 16-7541-07.

— Games and Learning. 16-4340-01A.

— Informations sur les critères de correction utilisés pour l'épreuve officielle de français écrit de sixième année du primaire, le 17 mai 1988. 16-7407-07.

— Manuel One: Basic Concepts in Educational Evaluation. 16-7264A.

Direction générale des programmes

— Calendrier d'application des nouveaux programmes d'études et liste des guides pédagogiques relatifs à ces nouveaux programmes. 16-0071.

— Français, langue seconde. 16-2424-01.

— Integrated Studies in Elementary School. 16-0000-13A.

— Introduction to Computer Science ICS611-434, 611-534, Evaluation. 16-0081-04A.

— Répartition par année des objectifs d'apprentissage du programme de sciences humaines au premier cycle, deuxième cycle du primaire. 16-2688, 16-2689.

— Santé et la sécurité dans les ateliers de formation professionnelle au secondaire. La. 16-4148-01.

— Transcription en braille de matériel scolaire à l'intention des élèves francophones ayant une déficience visuelle. La. 16-1561.

Direction générale des réseaux

— Reflets d'une région, volume 5 (1986-1987). 51-4540.

Direction générale des services administratifs aux réseaux

— Carte scolaire du Québec, La. 27-1936, 27-1937.

— Déclaration relative au droit de recevoir l'enseignement en anglais en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés. 51-6165.

Ministère de l'Éducation du Québec

— Colloque régional de l'enseignement primaire Québec-Chaudière-Appalaches, l'école primaire : du modèle à la réalité.

— Concours apolog. 55-1490, 55-1490A.

— Enseignants, enseignantes. Un échange de postes avec les provinces canadiennes, les États-Unis, les pays d'Europe. Pourquoi pas? 55-5164. Dépliant.

— Éducation en 1988-1989, le point, L'. 55-1486, 55-1486A.

— Formation professionnelle à l'école : aussi tentant que la pomme du paradis!, La. 55-1498. Carton.

— Formation sur mesure dans les commissions scolaires, La. 55-1510. Dépliant.

— Fréquentation de l'école anglaise au Québec, La. 51-5069, 51-5069A. Dépliant.

— Guide d'organisation des nouveaux programmes de formation. 16-4918.

— I'm Learning with Computers in Québec Schools. 55-1471A à 55-1481A.

— Individual and Group Correspondance Programs. 51-5177A.

— J'apprends avec l'ordinateur dans les écoles du Québec. 55-1471 à 55-1481.

— Prévention des accidents à l'école, La. 47-7007.

— Programme d'aide à l'établissement de relations entre l'école et le monde du travail. 16-4912.

— Programmes de correspondance scolaire individuelle et collective avec les autres provinces canadiennes. 51-5174, 51-5174A. Dépliant.

— Québec et la réforme de la formation professionnelle au secondaire, Le. 16-4924.

— Sanction des études secondaires 1988-1989. 28-2422.

— Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction. 16-4148-08, 16-4148-09.

— Stage d'immersion en anglais, langue seconde, à Toronto pour les enseignantes et enseignants. 28-2441.

— Stage d'immersion en anglais, langue seconde, à «the University of British Columbia», à Vancouver pour les enseignantes et enseignants. 28-2440.

— Tableau synthèse sur l'admission à l'enseignement professionnel au secondaire 1989-1990. 28-2403.

— Trousse d'information. 55-1495, 55-1495A.

— Vidéocassette. 55-1494. Fiche audiovisuelle.

— Vidéos des métiers pour tous les goûts, Les. 55-1500. Fiche audiovisuelle.

Service d'évaluation de programme

— Cadre de référence. 47-7024.

— Démarche. 47-7026.

— Terminologie. 47-7025.

## PROGRAMMES D'ÉTUDES ET GUIDES PÉDAGOGIQUES

Direction de l'enseignement catholique

— Catholic Religious and Moral Instruction, Secondary Three. 32-3107A.

— Catholic Religious and Moral Instruction, Secondary Two, Part 2: Teaching Strategies. 32-3117A.

— Enseignement moral et religieux catholique dans les classes multiprogrammes. L'... 32-2106-02, 32-2106-04, 32-2106-06, 32-2106-08, 32-2106-10.

— Enseignement moral et religieux catholique, fascicule 2, scénarios d'apprentissage, troisième année. 32-3109.

— Enseignement moral et religieux catholique, premier cycle, second cycle. 32-2101, 32-2102.

— Enseignement moral et religieux catholique, première année, deuxième année. 32-3100, 32-3104.

— Enseignement moral et religieux catholique, secondaire, Tome 2. 32-3124-2.

— Enseignement moral et religieux catholique, fascicule 1. Développement de contenu, deuxième année. 32-3105, 32-3108.

Direction de l'enseignement protestant

— Enseignement moral et religieux protestant quatrième année. 65-1410.

Direction de la formation professionnelle

— Briquetage maçonnerie.

— Éducation manuelle et technique I, éducation manuelle et technique II. 16-4147-01P, 16-4147-01A.

— Éducation manuelle et technique II #90227 suivi d'expérimentation. 16-4147-05P.

— Guide pédagogique général, éducatio[illegible] 16-4147-03P.

— Projet de fabrication et modèle de planification, p[illegible] la bonbo[illegible] porte-clefs, porte-documents [illegible] 16-4147-13P [illegible] 16-4147-10P.

— Projet et m[illegible] le tangra[illegible] 16-4147-08P, 16-4147-11P.

— 1988 Secretarial Studies: Legal. 16-4144-28A.

Direction générale de l'éducation des adultes

— Arithmétique fonctionnelle.

— Cours de géographie. 38-2872 à 38-2875.

— Cours de vie économique. 38-2869 à 38-2871.

— GIA 756. Initiation à la programmation Pascal. 38-2819.

— GIA 757. Programmation structurée I Basic. 38-2820.

— GIA 757. Programmation structurée I Pascal. 38-2816.

— GIA 758. programmation structurée II Basic. 38-2877.

— GIA 758. Programmation structurée II Pascal.

— GIB 755. Initiation au S.E.D. II. 38-2818.

— GIC 754. Initiation aux composantes internes et externes des microordinateurs. 38-2814.

— GIC 756. Initiation aux graphiques électroniques. 38-2822.

— GIC 758. Initiation à la mise en page électronique. 38-2825.

— Guide pédagogique, module 1 et module 2. 38-2904.

— G1A 154. Exploration des champs d'utilisation de l'informatique. Parties 1-2-3. Parties 4-5. 38-2798, 38-2799.

— GIA 751. Initiation au traitement de texte. 38-2810.

— GIA 755. Initiation au S.E.D.I. 38-2358, 38-2811.

— GIA 756. Initiation à la programmation Basic. 38-2812.

— GIB 751. Initiation au traitement de texte II. 38-2797.

— GIB 753. Initiation au système de gestion de base de données. 38-2813.

— GIC 751. Initiation à la télécommunication. 38-2893.

— GIC 753. Système de gestion de base de données et programmation. 38-2821.

— GIC 755. Initiation à la programmation des imprimantes. 38-2796.

— Mécanique de véhicules de loisirs et d'entretien.

— Point tournant. Études? Travail? 38-2350, 38-2351.

— Programme d'éducation populaire des commissions scolaires. 38-2898.

— Programme d'études informatique. 38-2611.

— Programme de soutien à l'éducation populaire autonome, 1989-1990. 38-3618.

— Programme et guide d'organisation. 38-2906.

— Secteur agriculture. 38-2907, 38-2908.

— Secteur entretien paysager. 38-2903, 38-2905.

— Secteur extermination (PES-144). 38-2910.

Direction générale des programmes

— Aide-cuisinier. Programme-modèle menant à une attestation de capacité dans le cadre des cheminements particuliers pour les jeunes de 16 à 18 ans. 16-1533, 16-1533A.

— Aide-déménageur. Programme-modèle menant à une attestation de capacité dans le cadre des cheminements particuliers pour les jeunes de 16 à 18 ans. 16-1533-01, 16-1533-01A.

— B[illegible] 16-3151-01, 16-3151-02.

— [illegible] and Vocational Information and Knowledge [illegible] 16-3613A.

— Carrelage. 16-4151-11P.

— Charpenterie menuiserie. 16-4151-16P.

— Cheminements particuliers de formation en vue de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 18 ans. Les. 16-1536.

— Couture et habillement. Secondaire. 16-4152-02.

— Drama Cycle Two. 16-2510-02A.

— Enseignement moral, 3e année. 16-3736-03, 16-3736-03A.

— Espagnol, langue d'origine, 6e année. 16-2909.

— Éducation technologique. 16-4898P, 16-4899P.

— Électricité de construction. 16-4151-26P.

— Électromécanique de systèmes automatisés. 16-4135-11P.

— Formation personnelle et sociale, éducation à la consommation. 16-1572.

— Français, classe d'accueil, classe de francisation, formation générale. 16-3904-01.

— Geology 552-534. 16-3150-01A.

— Grec, langue et culture d'origine premier cycle, secondaire. 16-3901-01.

— History of Québec and Canada, General and Vocational Education. 16-3660-01A.

— Italien, langue d'origine 6e année. 16-2924.

— Italien, langue et culture d'origine, 1er cycle, secondaire. 16-3903-01.

— Mathématique, planification de situations d'apprentissage. Cadre de référence, fascicule L. 16-2300-12.

— Mathématique, résolution de problèmes — orientation générale, fascicule K. 16-2300-11.

— Mécanique d'entretien de machines industrielles. 16-4153-01P.

— Mécanique de protection-incendie. 16-4151-61P.

— Mécanique automobile. 16-4138-31P, 16-4138-32P.

— Moral Education, Cycle ..., ... 16-3736A.

— Moral Instruction for Students Exempted from Religious Instruction. Secondary School. 16-3732-02A.

— Office Automation 1960, Secondary Vocational Education. 16-4144-46A.

— Peintre en bâtiment. 16-4151-31P.

— Personal and Social Education. 16-3707-01A, 16-3707-02A.

— Plâtrage. 16-4151-36P.

— Plomberie (dessin représentatif du programme). 16-4151-41P.

— Portugais, langue et culture d'origine, premier cycle, secondaire. 16-3902-01.

— Pose d'appareil de chauffage. 16-4151-46P.

— Pose de revêtements de toiture. 16-4151-21P.

— Pose de systèmes intérieurs. 16-4151-66P.

— Préparation et finition de béton. 16-4151-01P.

— Programme d'études. Insertion sociale. 16-1535, 16-1535-01, 16-1535A.

— Programmes réaménagés (découpés) par cours, implantation en septembre 1988, secteur dessin technique 325-000. 16-4137-51.

— Programmes réaménagés (découpés) par cours, implantation en septembre 1988, secteur équipement motorisé 340-000. 16-4138-51, 16-4138-51A.

— Programmes réaménagés (découpés) par cours, implantation en septembre 1988, secteur mécanique 365-000. 16-4139-51.

— Programmes réaménagés (découpés) par cours, implantation en septembre 1988, secteur pêches 240-000. 16-4132-51.

— Programmes réaménagés (découpés) par cours, implantation en septembre 1988, secteur agro-technique 200-000. 16-4130-51, 16-4130-51X.

— Programmes réaménagés (découpés) par cours, implantation en septembre 1988, secteur arts appliqués 470-000. 16-4145-51, 16-4145-51A.

— Programmes réaménagés (découpés) par cours, implantation en septembre 1988, secteur couture et habillement 425-000. 16-4142-51, 16-4142-51A.

— Programmes réaménagés (découpés) par cours, implantation en septembre 1988, secteur électrotechnique 280-000. 16-4135-51.

— Programmes réaménagés (découpés) par cours, implantation en septembre 1988, secteur foresterie, sciage et papier 225-000. 16-4131-51.

— Programmes réaménagés (découpés) par cours, implantation en septembre 1988, secteur meuble et construction 255-000. 16-4134-51.

— Programmes réaménagés (découpés) par cours, implantation en septembre 1988, secteur administration, commerce et secrétariat 445-000. 16-4144-51.

— Programmes réaménagés (découpés) par cours, implantation en septembre 1988, secteur alimentation 400-000. 16-4140-51, 16-4140-51A.

— Programmes réaménagés (découpés) par cours, implantation en septembre 1988, secteur hydrothermie 300-000. 16-4136-51.

— Réfrigération. 16-4151-56P, 16-4151-58P.

— Secondaire, secteur : administration, commerce et secrétariat. 16-4144-21P.

— Secondary School Teaching Students with Physical Disabilities. 16-1524-04A.

— Secondary School, 1534 Professional Sales Vocational Education. 16-4144-57A, 16-4144-58P.

— Secondary School, 1912 Accounting, Vocational Education. 16-4144-11A, 16-4144-12A.

— Secondary School, 1913 Secretarial Studies. Vocational Education. 16-4144-16A, 16-4144-17A.

— Secondary Sector: Administration, Commerce and Secretarial Complementary Courses. 16-4144-21A, 16-4144-22A.

— Secretarial Studies: Legal. 1908 Secondary Vocational Education. 16-4144-26A, 16-4144-27A.

— Soudage général. 16-4136-31P.

— Soudage montage. 16-4136-36P.

— Sylviculture.

— Teaching Students with Behavioural Difficulties: Socio-affective Maladjustment. 16-1521-01A.

— Teaching Students with Hearing Impairments. 16-1501A.

— Teaching Students with Physical Disabilities. 16-1521-03A.

— Teaching Students with Visual Disabilities. 16-1521-02A.

— Techniques d'usinage. 16-4139-41P.

— 1349. Vente et représentation professionnelle, formation professionnelle. 16-4144-56P, 16-4144-56A.

— 1387. Comptabilité informatisée et finance, formation professionnelle. 16-4144-41P, 16-4144-41A.

— 1408. Secrétariat juridique, formation professionnelle. 16-4144-26P.

— 1409. Secrétariat bureautisé, formation professionnelle. 16-4144-36P.

— 1412. Comptabilité, formation professionnelle. 16-4144-11P.

— 1413. Secrétariat, formation professionnelle. 16-4144-16P.

— 1890. Secretarial Studies: Medical Vocational Education. 16-4144-32A.

— 1930. Secrétariat médical, formation professionnelle. 16-4144-31P, 16-4144-31A.

— 20e siècle, histoire et civilisations, option 5e année, Le. 16-3663, 16-3663-01.

Ministère de l'Éducation du Québec

— Connaissance générale de l'industrie de la construction. 28-1997-1 à 28-1997-4, 28-1997-01A.

— Électromécanique de systèmes automatisés.

— Hairdressing 1786. 16-4141-21A-1, 16-4141-21A à 16-4141-23A.

— Mécanique d'entretien de machines industrielles. 16-4153-04P.

— Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction. 16-4148-06, 16-4148-06A.

— Techniques d'usinage. 16-4139-44P.

**EN COLLABORATION**

Association québécoise des utilisateurs d'ordinateur au primaire et au secondaire

— J'apprends avec l'ordinateur dans les écoles du Québec. 55-1483.

Commission des écoles catholiques de Québec

— Guide d'intégration des logiciels aux programmes de français et de mathématique du cours primaire. 99-6056.

Commission scolaire Vaudreuil-Soulanges

— Mécanique de véhicules lourds. 16-4138-31P.

Communication-Jeunesse

— Sélection de livres québécois pour les adolescents. 16-3435.

En collaboration

— Actes du colloques. Conference Proceedings. 16-1590.

— Évaluation de l'état des immeubles des commissions scolaires. 27-1971.

— Participation au concours « le français au pluriel ». 99-6058. Journal.

— Semaine du français à l'école, du 8 au 12 mai 1989.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec — Ministère de l'Éducation du Québec — Ministère de la Santé et des Services sociaux

— Alimentation au Québec, L'.

Ministère de l'Éducation du Québec — Centrale de l'enseignement du Québec — Secrétariat à la condition féminine

— Portrait statistique du personnel féminin des commissions scolaires. 28-1949.

Ministère de l'Éducation du Québec — Commission des écoles catholiques de Québec

— Programmes d'accès à l'égalité pour les femmes dans les commissions scolaires. 28-2405, 28-2405-01, 28-2405A.

Ministère de l'Éducation du Québec — Conseil supérieur de l'éducation — Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science

— 1964-1989, 25 ans d'essor en Éducation.

Ministère de l'Éducation du Québec — Graficor

— Nunavik. La terre où l'on s'installe.

Ministère de l'Éducation du Québec — Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science

— Éducation des adultes liée au développement régional, L'. 99-6050.

Ministère de l'Éducation du Québec — Secrétariat d'État

— Programme de perfectionnement collectif en didactique à l'intention des enseignants de français ou d'anglais, langue seconde et des enseignants des classes d'accueil ou de francisation du primaire et du secondaire. 28-1981.

Ministère de la Santé et des services sociaux — Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec — Ministère de l'Éducation du Québec

— Alimentation au Québec, L'. Voies d'action pour le milieu scolaire. 88-450.

**PRODUCTIONS AUDIOVISUELLES**

Ministère de l'Éducation du Québec

— Bill 107, An Important Event. Vidéocassette de format « U » MATIC 3/4, VHS ou BETA, 35 min 47 s.

— Des métiers pour tous les goûts. Série de 13 vidéos. Vidéocassette de format « U » MATIC 3/4, VHS ou BETA. Durée totale : 43 min 05 s.

— École et les familles d'aujourd'hui, L'. Vidéocassette de format « U » MATIC 3/4, VHS OU BETA, 20 min 45 s.

— Loi 107 et les parents, La. Vidéocassette de format « U » MATIC 3/4, VHS ou BETA, 23 min 12 s.

— Loi 107, un événement important, La. Vidéocassette de format « U » MATIC 3/4, VHS ou BETA, 35 min 47 s.

— Manifestation culturelle scolaire de l'Est du Québec, La. Vidéocassette de format « U » MATIC 3/4, VHS ou BETA, 28 min 05 s.

— Parents and Bill 107. Vidéocassette de format « U » MATIC 3/4, VHS ou BETA, 25 min 10 s.

— Un complément essentiel. Vidéocassette de format « U » MATIC 3/4, VHS ou BETA, 21 min 15 s.

# Annexes

## 1. Application de l'article 85.1 de la Charte de la langue française

Le ministre de l'Éducation doit faire rapport annuellement de l'application de l'article 85.1 de la Charte de la langue française, dont les termes sont les suivants :

« Lorsque la commission d'appel ne peut faire droit à un appel portant sur une demande d'admissibilité d'un enfant à l'enseignement en anglais mais qu'elle estime que la preuve révèle une situation grave d'ordre familial ou humanitaire, elle fait rapport au ministre de l'Éducation et lui transmet le dossier de cet enfant.

Le ministre peut déclarer admissible à recevoir l'enseignement en anglais un enfant dont le dossier lui est transmis par la commission d'appel en vertu du premier alinéa.

Le ministre indique, dans le rapport prévu à l'article 4 de la Loi sur le ministère de l'Éducation (L.R.Q., chapitre M-15), le nombre d'enfants déclarés admissibles à recevoir l'enseignement en anglais en vertu du deuxième alinéa et les motifs qu'il a retenus pour les déclarer admissibles » (L.R.Q., c. C-11, a. 85.1).

Au cours de la période comprise entre le 1er avril 1988 et le 31 mars 1989, la Commission d'appel a transmis au Ministre 45 dossiers concernant 52 enfants. Dans tous les cas et après examen des dossiers, le ministre a autorisé l'admission des enfants en cause à l'enseignement en anglais. Bien qu'il faille éviter de généraliser des cas individuels comportant un ensemble complexe de facteurs, on peut citer les motifs suivants comme ayant, entre autres, retenu l'attention du ministre :

a) absence d'une école de langue française dans la localité où la famille réside temporairement ;

b) état très avancé des études déjà faites en anglais ;

c) situation familiale particulièrement difficile ;

d) difficultés graves d'intégration de l'enfant au milieu scolaire francophone ;

e) retard scolaire important.

## 2. Application de la Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics

La Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics fait devoir au ministre de fournir dans son rapport annuel, sous une rubrique particulière, un compte rendu de l'application de cette loi.

En 1988-1989, le ministère de l'Éducation a réalisé un certain nombre d'interventions visant à assurer l'implantation définitive de la Loi sur la protection des non-fumeurs dans les organismes scolaires et dans les lieux occupés par ses divers services.

Faisant suite à la distribution des livrets de billets d'infraction qui avait eu lieu à la fin mars 1988, le Ministère a fait connaître à ses partenaires, au début de l'année scolaire 1988-1989, l'existence d'une session d'information à l'intention des inspectrices et inspecteurs désignés qui s'intitulait « L'art de faire respecter une loi » (circulaire administrative AG-51-88-003).

Le Ministère, comme il le fait chaque année au mois de décembre, a participé activement à la campagne antitabac menée par l'Association pulmonaire du Québec ainsi que par le Conseil québécois sur le tabac et la santé. À cet effet, une circulaire administrative (AE-17-88-002) a été adressée à toutes les unités administratives du Ministère ainsi qu'à toutes les commissions scolaires et tous les établissements d'enseignement privés.

En ce qui concerne le rapport annuel que les organismes scolaires doivent fournir sur l'application de la Loi dans les locaux qu'ils occupent, le Ministère a insisté auprès des commissions scolaires et des établissements privés pour qu'ils se conforment à cette prescription. À la suite du rappel qui a été fait à ce propos, les rapports sont parvenus au Ministère massivement. Par la suite, d'autres rapports sont acheminés au Ministère où leur contenu est vérifié avant qu'un accusé de réception soit envoyé, accompagné, s'il y a lieu, des commentaires appropriés.

Au cours de l'année scolaire 1988-1989, au-delà de 200 rapports sur l'application de la Loi ont été présentés au ministère de l'Éducation par des organismes scolaires du primaire et du secondaire.

Durant la même période, le Ministère a reçu trois plaintes de personnes faisant état du non respect des prescriptions de la Loi dans certains lieux publics. Deux de ces plaintes venaient du milieu scolaire et la troisième, d'une unité administrative du Ministère.

Composition typographique : Typoform

Achevé d'imprimer en août 1989
sur les presses de l'imprimerie
Interligne

Ministère de l'Éducation

9 782551 084593

Imprimé au Québec, Canada

8990-035

58-1518